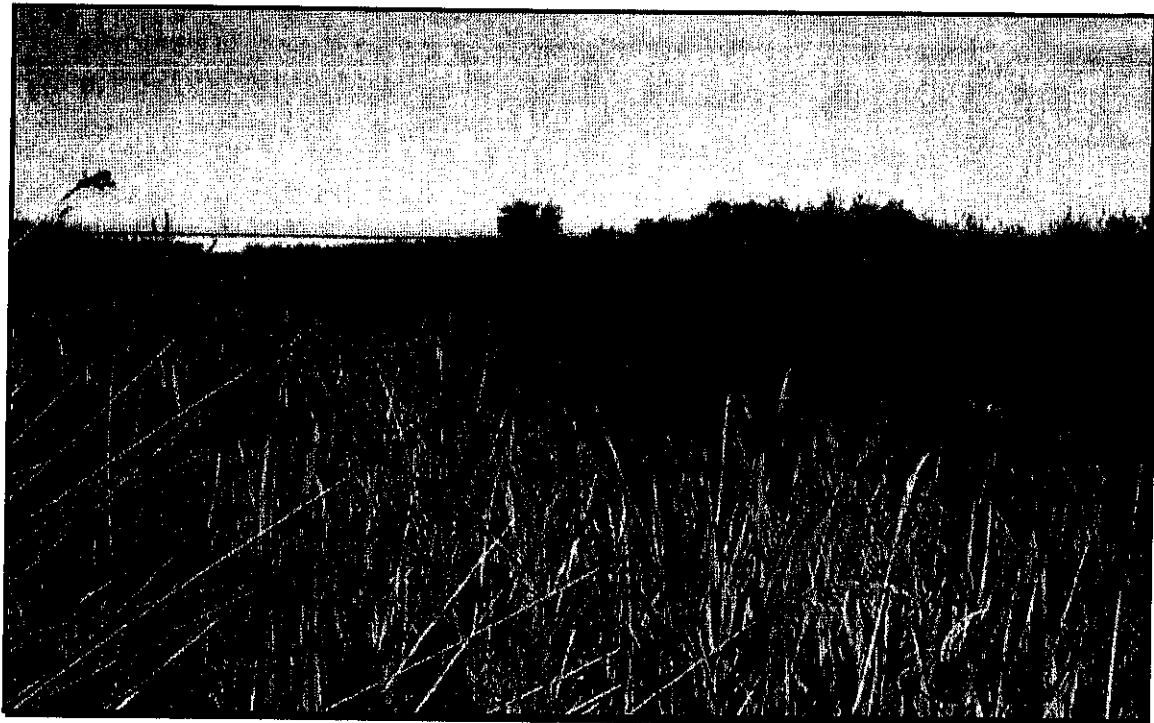




**Document d'objectifs du site NATURA 2000
n° FR9400572**

**« Embouchure du Golo, Tanghiccìa
et Ciavattone »**

**Communes de LUCCIANA, VESCOVATO, VENZOLASCA
Département de HAUTE CORSE**



Septembre 2004

**AGENC
Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse
3 rue Luce de Casabianca - 20 200 BASTIA**

Ce document concerne la partie nord du site.

Sommaire

I Présentation	2
1. Cadre géographique et description du site	
2. Mesures de protection et zonages patrimoniaux	
3. Statut foncier	
II Milieu physique	3
1. Contexte climatique	
2. Géologie	
3. Évolution géomorphologie récente du littoral	
4. Réseau hydrographique et hydrologie	
5. Évolution du paysage et modifications anthropiques	
III Milieu naturel	6
1. Habitats d'intérêt européen	
2. Espèces d'intérêt européen	
3. Autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial majeur	
IV Activités humaines	14
1. Occupations humaines	
2. Fréquentation, loisirs, chasse et pêche	
V Enjeux et objectifs	16
VI Fiches action	19

I. PRESENTATION

I.1. Cadre géographique et description du site

La partie nord du site NATURA 2000 SPN n°572 est située sur la côte orientale de l'île, dans la plaine de la Casinca, sur les communes de VESCOVATO et de LUCCIANA, à une trentaine de kilomètres de Bastia, au sud de l'étang de Biguglia.

Il s'agit d'un secteur littoral, initialement d'une superficie de 72,3 hectares, bordé au sud par l'**embouchure du Golo** et à l'ouest par le **canal du Fossone**. Plusieurs petits plans d'eau libre, saumâtre à douce, forment les fosses (ou marais, ou "**foce**") de **Tanghiccìa** au nord.

L'accès au site s'effectue au nord par la piste de la digue qui longe le canal du Fossone, à partir des réservoirs de gaz situés sur la route D 107.

Sur proposition de la DIREN, un secteur supplémentaire, limitrophe de la zone précédente, complètera ce site au sud. L'objectif est de donner plus de cohérence à la protection de l'embouchure du Golo. Le secteur additionnel comprend le dernier kilomètre du Golo, la **fosse** (ou marais) **de Ciavattone** (bras mort du Golo qui est alimenté à l'ouest par deux petits ruisseaux), les terres agricoles comprises entre le fleuve et le Ciavattone ("Terragliolo" sur la carte IGN 1/25000), ainsi qu'une aulnaie marécageuse située à l'extrémité sud-est (au lieu-dit "Fornaccio"). Cette extension se trouve sur les communes de Vescovato et Venzolasca (cf. carte 1).

I.2. Mesures de protection et zonages patrimoniaux

Ce secteur littoral ne bénéficie d'aucune mesure de protection réglementaire. Cependant, une **Z.N.I.E.F.F. de type I** (n° 00160000) couvre le site Natura 2000. (voir la carte 1). Mais cette zone est mal connue et n'a pas fait l'objet d'inventaires floristiques et faunistiques jusqu'à présent.

Les périmètres des espaces naturels remarquables au titre de l'article L 146-6 de la Loi Littoral et des zones "inondables", ainsi que le PLU sont en cours d'élaboration.

A noter, la proximité du dépôt pétrolier, installation classée type SEVESO, à 1 km au nord de Tanghiccìa.

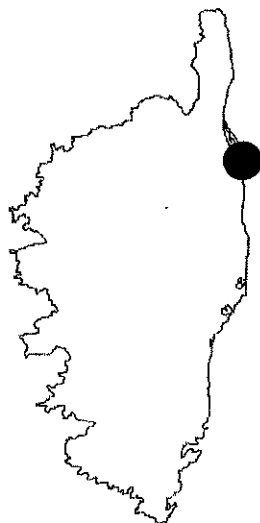
I.3. Statut foncier

L'ensemble du site ne comprend que des propriétés privées. Deux propriétaires seulement possèdent les parcelles du lieu-dit Tanghiccìa, pour une superficie totale de 72 ha.










Le Conservatoire du Littoral a réalisé l'étude foncière pour le secteur additionnel.

**SITE NATURA 2000 N°FR9400572
MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU GOLO**

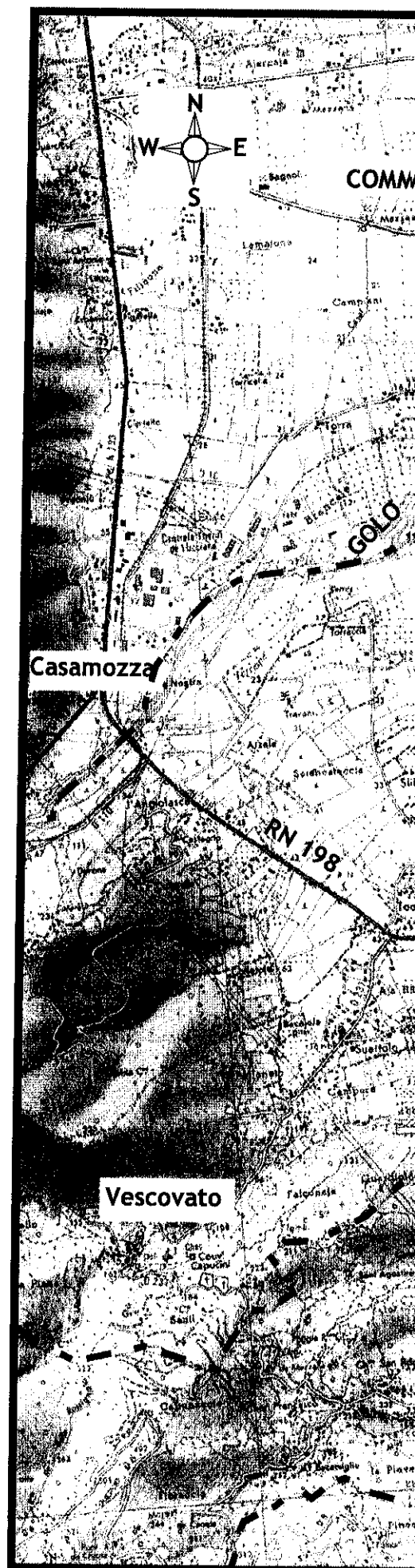
**Carte 1 : Présentation et
périmètres de protection**



Légende :

-  Plan d'eau ou cours d'eau permanent
-  Plage
-  Boisements
-  Vergers, cultures
-  Limite communale
-  Périmètre proposé au titre de NATURA 2000
-  Périmètre NATURA 2000 additionnel
-  Propriété du Conservatoire du Littoral
-  ZNIEFF de type 1

Echelle : 1/30 000 è



II. MILIEU PHYSIQUE

II.1. Contexte climatique

Le climat est de type méditerranéen maritime, qui se caractérise par des hivers doux et des étés chauds et secs.

- Le régime des vents est caractérisé par la présence du *sirocco* (105 jours par an), vent de SSE chaud et humide, dominant sur le vent d'ENE (90 jours par an).
- La moyenne des précipitations annuelles est de 800 mm.
- La température maximale des mois les plus chauds est de 27,5 °C et la moyenne des minima du mois le plus froid est de 4,5 °C.

II.2. Géologie

Cette grande zone littorale de la plaine orientale s'étendant du nord de l'étang de Biguglia jusqu'au sud des marines d'Anghione est formée par des alluvions fluviales récentes (quaternaires) apportées par le Golo. Appelées "alluvions des basses terrasses" (signalées "Fy2-z" sur la carte géologique de Corse, ROSSI et ROUIRE 1980), elles sont caractérisées par des sols bruns à gris comportant peu de galets granitiques.

II.3. Évolution géomorphologique récente du littoral

Une récente étude du BRGM (OLIVEROS et DELPONT, 1999) a quantifié l'évolution du trait de côte de 1948 à 1996, d'après l'analyse des photographies aériennes de l'IGN. Entre 1977 et 1990, un recul moyen de 38 mètres a été enregistré au nord de l'embouchure du Golo. L'amplitude de l'évolution depuis 1948 serait de 50 m de recul moyen (cf. carte 2).

La dynamique de la côte est en relation avec la dynamique du Golo. Il a pu être montré que la forte érosion qui s'est produite au nord et au sud de l'embouchure est vraisemblablement due en grande partie à la construction de barrages et aux divers prélèvements de granulats effectués en amont dans le fleuve et sur la plage.

Des années 50 à 80, des extractions de sable et de granulat ont été effectuées dans le lit du Golo (100 000 à 750 000 tonnes par an de 1963 à 1981 en aval du pont de Casamozza), entraînant un surcreusement du lit du fleuve de 1 à 4 m entre 1973 et 1978 (OLIVEROS et DELPONT, 1999). Des années 60 à 1975, au nord de l'embouchure du Golo, sur un secteur de 1 km de long, le prélèvement aurait été de 100 000 t/an ; puis de 1975 à 1980, les extractions étaient de l'ordre de 50 000 t/an. À partir du milieu des années 80, les extractions de granulat s'effectuent avec autorisation à l'extérieur du lit vif, sur les dépôts alluvionnaires du Golo.

Jusqu'en 1990, le secteur littoral Marana-Golo est globalement en recul sévère. Au cours des années 80, le recul a même été plus important, atteignant par endroits,

près de 150 m par rapport à la situation de 1948. L'arrêt des extractions a conduit à la restauration des apports solides du fleuve à la mer depuis le milieu des années 80.

II.4. Réseau hydrographique et hydrologie

Principal fleuve de Corse, le Golo mesure près de 90 km de long et draine un bassin versant de près de 100 000 ha. Il s'agit du plus grand bassin hydrographique de Corse. Il prend sa source dans le massif de la Paglia Orba, au pied du col de Verghio, vers 1700 m d'altitude. Il traverse la Corse selon une direction sud-ouest nord-est.

Son cours supérieur draine un haut plateau cristallin de 1000 m d'altitude. Il reçoit de nombreux affluents alimentés par un enneigement abondant et une forte pluviosité. Il quitte le Niolo par les gorges granitiques de la Scala di Santa Regina, puis traverse les formations calcaires des alentours de Francardo. Il est rejoint par l'Asco et la Tartagine à Ponte-Leccia et s'engouffre ensuite jusqu'à Cazamozza dans une vallée profonde. Enfin, il finit son cours dans la plaine alluvionnaire et se jette dans la Tyrrhénienne au sud de l'étang de Biguglia.

Le régime hydrologique du Golo est modifié dès le barrage de Calacuccia dans le Niolo. Plusieurs usines hydroélectriques sont installées sur son cours, ainsi que des prises d'eau pour l'agriculture et l'alimentation en eau potable.

II.5. Évolution récente du paysage et modifications anthropiques

L'étude des photographies aériennes de l'IGN de 1937, 1958, 1975, 1985, 1996 et 2000 permet de suivre les modifications de l'occupation des sols dans la zone d'étude (cf. carte 3).

• Embouchure du Golo et fosse de Ciavattone :

La partie terminale du cours du Golo ne semble pas avoir subi de modifications notoires depuis 1937. Le Ciavattone n'a pas non plus été aménagé. En revanche, la communication entre les deux embouchures semble plus ténue de nos jours. L'érosion du trait de côte de plusieurs dizaines de mètres à l'embouchure rend saillante la pointe terrestre de Terragliolo, les deux cours d'eau ne pouvant plus se créer un chemin que dans du sable à l'arrière du cordon.

• Fosses de Tanghiccìa :

Ce petit bras d'eau, qui apparaît à l'ouest du canal du Fossone et qui se jette 1 km plus loin en mer, est intact jusqu'en 1975. L'exploitation de granulats autour de ce bras commence dans les années 80. En 1985, la plupart des fosses visibles aujourd'hui sont creusées. Un des bassins au nord est agrandi avant 1996 mais depuis cette date aucune exploitation n'a eu lieu.

Les fosses créées représentent 6,5 ha de plans d'eau libre qui s'ajoutent à la surface initiale du cours d'eau pour un total de 8 ha environ. Sur le tracé initial du Tanghiccìa, la végétation s'est installée par endroits et a individualisé de petites surfaces d'eau qui sont bien visibles dès 1996.

• **Le cordon littoral sableux :**

Comme il a été vu ci-dessus, le trait de côte est en retrait de part et d'autre de l'embouchure du Golo depuis au moins 1937, année de la première photographie de l'IGN. Sur les clichés de 1975 et 1985, l'inflexion du rivage est nettement visible entre l'embouchure du Golo et celle de Tanghiccìa. Au sud de l'embouchure du Ciavattone, l'érosion est moins marquée. Cependant, entre 1958 et 2000 la côte a reculé jusqu'à 100 m dans les terres, selon les endroits (cf. aussi la carte 2).

• **L'occupation des sols :**

Le premier cliché aérien de 1937 montre déjà une plaine cultivée et la vocation agricole de ce secteur est affirmée et le restera jusqu'à nos jours. En 1975, des vergers sont visibles à l'ouest du canal du Fossone et le maraîchage s'étend à l'ouest du Golo. Les parcelles du bord de mer ont conservé leur vocation pastorale. Sur la partie littorale, les boisements et les maquis hauts perdent du terrain : défrichage et incendie sont les causes de ces disparitions. Sur le cliché de 1975, le boisement de genévriers au sud de l'embouchure du Ciavattone a disparu ainsi qu'une partie de l'aulnaie adjacente à l'ouest. Cette dernière s'est étoffée et paraît compacte sur le cliché de 2000.

Dans le secteur d'étude, on note une absence d'urbanisation. Plus au sud, le camp de vacances "*Cap Sud*" est bâti dans les années 70, tandis qu'au nord des réservoirs de gaz sont implantés dans les années 80.

**SITE NATURA 2000 N° FR9400572
MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU GOLO**

**Carte 2 : Evolution du trait de côte de 1948 à 1996
(d'après OLIVEROS et DELPONT, 1999
Rapport BRGM R 40504)**

Légende :

avancée moyenne (m)



recul moyen (m)



Amplitude observée
des mouvements
du trait de côte



Fleuve Golo

Zeuxin
traits de côte
1948
1977
1990
1996
échelle zoom:
0 100
mètres



III. MILIEU NATUREL

III.1. Habitats d'intérêt européen

La partie nord du site d'étude comprend cinq types d'habitats d'intérêt européen (c'est-à-dire inscrits à l'annexe I de la Directive européenne sur la conservation des habitats, de la faune et de la flore sauvages), dont un (les lagunes) est un habitat dont la conservation est prioritaire (cf. tab. 1) ; ce sont essentiellement des habitats du cordon sableux littoral et des milieux humides. Cependant, les zones humides de ce futur site NATURA 2000 renferment aussi des milieux de grand intérêt écologique, comme les roselières, que la Directive Habitats ne retient pas, en dépit des nuisances qui les menacent de régression partout en Europe et qui justifieraient amplement leur protection.

• Habitats du cordon littoral (plage, arrière-plage et dunes) :

Laisses de mer des côtes méditerranéennes (code UE : 1210)

Groupements annuels des plages de sable - *Cakiletea maritima*
(code CORINE : 16.12)

Il s'agit d'une formation végétale de plantes annuelles poussant sur les hauts de plage, dominée par la soude brûlée (*Salsola kali*) et la roquette de mer (*Cakile maritima*), mais qui comporte aussi la bette maritime (*Beta vulgaris* subsp. *maritima*), *Xanthium italicum* et une petite euphorbe protégée par la loi *Euphorbia peplis*, qui peut s'y développer en été.

Ces plantes sont des "halo-nitrophytes", c'est-à-dire qu'elles tolèrent le sel et les embruns, apprécient les milieux riches en nitrates et résistent bien aux perturbations du milieu. C'est pourquoi on les rencontre en position primaire sur les hauts de plage au milieu de débris végétaux déposés par la mer (feuilles et rhizomes secs de posidonies, bois flottés ...). On peut aussi les trouver en arrière des dunes, mêlées à d'autres groupements de végétation plus ou moins perturbés, en bordure des bassins lagunaires par exemple.

Les groupements végétaux de laisses de mer se rencontrent ponctuellement sur le haut de la plage dans toute notre zone d'étude, mais ils couvrent de très petites superficies et nous n'avons donc pas pu les faire figurer sur la carte des formations végétales. Ils se trouvent aussi plus en arrière, dans les dunes embryonnaires, en mélange avec les groupements dominés par le chiendent des sables - *Elymus farctus* - (cf. les zones B1, B3 et B4 sur la carte 4).

Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (code UE : 2110)

Dunes embryonnaires des côtes méditerranéennes - *Agropyretum mediterraneum*
(code CORINE : 16.2112)

Cet habitat est caractérisé sur le site par les groupements végétaux se développant sur le cordon sableux littoral et qui sont dominés par des graminées rhizomateuses, principalement le chiendent des sables (*Elymus farctus*, appelé aussi *Elytrigia juncea* et plus anciennement *Agropyron farctum*), mais aussi *Sporobolus pungens*.

SITE NATURA 2000 N° FR9400572 MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU Golo
Carte 3 : Evolution de l'occupation des sols autour de l'embouchure du Golo

1937



1958



1985



1996



Document d'objectifs du site NATURA 2000 n° 572 - Secteur nord : embouchure du Golo et Tanghiccìa

Tableau 1 : liste des habitats figurant à l'annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE

Intitulé (* = habitat dont la conservation est prioritaire)	Code UE	Code CORINE	Etat de l'habitat dans le site (voir aussi carte 4)
Habitats des milieux littoraux :			
Laiasses de mer (groupements annuels des plages de sable - <i>Cakiletea maritima</i>)	1210	16.12	Groupements végétaux présents ponctuellement sur les hauts de plage et sur les dunes embryonnaires et couvrant de très faibles superficies.
Dunes mobiles embryonnaires (<i>Agropyretum mediterraneum</i>)	2110	16.2112	Habitat présent sous une forme assez dégradée sur une partie du cordon littoral.
Habitats des milieux humides :			
* Lagunes côtières - biocénoses lagunaires euryhalines et eurythermes (plans d'eaux salées - ou saumâtres - avec des herbiers immergés de phanérogames aquatiques)	*1150	21 x 23.211	Représenté par le Ciavattone et les plans d'eau de Tanghiccìa qui sont des marais lagunaires abritant une flore et une faune riches et variées.
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (forêts riveraines méditerranéennes de peupliers, ormes ou frênes)	92A0	44.6	Habitat peu représenté sous sa forme caractéristique, mais présent très ponctuellement sur les rives ouest de Tanghiccìa et du Ciavattone.
Galeries et fourrés riverains à tamaris (fourrés de tamaris ouest méditerranéens - <i>Tamaricion africanae</i>)	92D0	44.8131	Les peuplements de tamaris africain (monospécifiques ou en mélange avec des phragmites, chênes pédonculés, saules ...) couvrent aujourd'hui près d'un tiers du site. Ils devaient être encore plus importants dans le passé, avant le drainage et la mise en culture des milieux humides.

**Carte 4 : habitats de la partie nord du site NATURA 2000 n° 572
(Embouchure du Golo - Tanghiccìa et Ciavattone - Haute Corse)**



Légende de la carte 4 : habitats de la partie nord du site

Les habitats d'intérêt européen (inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux)

Milieux littoraux :

dunes mobiles embryonnaires (code CORINE 16.2112, code UE 2110) = cordon littoral sableux avec végétaux dominés par le chiendent des sables (*Elymus farctus*) :

- **B1** : mosaïque de formations végétales de dunes embryonnaires et de **groupements annuels de plages** ou "laises de mer" (codes COR. 16.12, UE 1210) installée sur le haut de plage et la bordure interne du cordon littoral à *Elymus farctus*, *Plantago coronopus*, *Euphorbia paralias*, *Cakile maritima*, *Anthemis maritima*, etc.)

- **B2** : deux petites buttes (dunes embryonnaires relictuelles) à *Elymus* et *Diotis maritima*.

- **B3 et B4** : cordon dunaire étroit et de faible hauteur avec des formations végétales assez rudéralisées ; (qui domine), on trouve *Echinophora spinosa*, *Sporobolus pungens*, *Elymus farctus*, *Cakile maritima*, *Xanthoxylum maritima* (très peu), *Plantago coronopus*, *Scolymus hispanicus* et quelques touffes de cistes (surtout en B3)

- **B5** : cordon dunaire un peu plus élevé qu'en B4, avec quelques cistes à feuilles de sauge et sur le revers des groupements d'ourlet dunaire très dégradés, dominés par *Scolymus hispanicus* et *Pycnocomon rutifolium*

- **B6** : "dunes" relictuelles (avec quelques *Diotis* et *Elymus*) fortement érodées par la mer.

- **B7** : cordon sableux très étroit, très dégradé et érodé, sans végétation, avec des restes de constructions ;

- **B8** : cordon dunaire plus large et plus haut qu'au nord de Tanghiccia, avec des groupements denses à *Elymus* (comme en B4), quelques touffes d'oyat (*Ammophila arenaria*) et de jeunes repousses de canne de Provence



buttes artificielles de sable (restes de posidonies sèches déposés sur l'arrière-plage)



● Gm pieds de genévriers à gros fruits (*Juniperus microcarpa*) isolés (restes de fourrés dunaires)

Formations végétales halophiles d'arrière-dune :



formation dominée par des joncs (*Juncus acutus* ou *J. maritimus*) et *Scirpus holoschoenus*



petite dépression humide dominée par *Scirpus holoschoenus*



petite dépression humide envahie par des cistes



petite dépression humide à salicornes annuelles

Habitats humides, riverains des plans et des cours d'eaux douces ou saumâtres :



phragmitales : roselières dominées par des phragmites (*Phragmites australis*) (COR. 53.11)



formations de phragmites et jonc aigu (*Juncus acutus*) des berges des lagunes saumâtres (Tanghiccia)



peuplements de cannes de Provence (*Arundo donax*) (COR. 53.62) des berges des cours d'eau douce



peuplements mixtes de phragmites et de cannes de Provence



peuplements de cannes de Provence et d'aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*)



peuplements denses de phragmites, ronciers, *Dorycnium sp.*, *Lythrum salicaria* et de lianes *Calystegia sepium*, *Humulus lupulus*,... (rive sud du Ciavattone)



grands peuplements très denses de phragmites, cannes de Provence, *Typha*, aulnes et peupliers (codes COR. 44.6, UE 92A0) (extrémité ouest du Ciavattone)



ripisylve arbustive très dense constituée de ronciers, figuiers, prunelliers, rosiers, fusains, cannes de Provence, *Calystegia sepium*, ... (berge sud ouest de Tanghiccia)



fourrés de tamaris (*Tamarix africana*) (codes COR. 44.8131, UE 92D0)



peuplement mixte dominé par des tamaris et des chênes pédonculés (*Quercus robur*) (codes COR. 44.8131 x 44.6, UE 92D0 x 92A0)



fourrés de tamaris accompagnés de joncs et de salicornes (codes COR. 44.8131, UE 92D0) (embouchure de Tanghiccia)



peuplements mixtes de tamaris et phragmites (COR. 44.8131, UE 92D0)



peuplements mixtes de tamaris, saules et phragmites (COR. 44.8131, UE 92D0)



riche halophile temporairement inondée avec de nombreux repousses de phragmites (probablement ancienne roselière brûlée)



aulnaie marécageuse (COR. 44.913)



formation marécageuse d'aulnes et de tamaris (COR. 44.913)

Avec ces graminées pionnières qui marquent le premier stade de colonisation de la dune par la végétation, on trouve généralement le panicaut de mer ("chardon bleu" des dunes, *Eryngium maritimum*), *Echinophora spinosa* et plus en arrière quelques touffes d'*Otanthus maritimus* (plante qui joue un rôle important dans l'édification des dunes). En effet, *Otanthus maritimus* résiste bien aux embruns et à l'eau de mer, ce qui lui permet de s'installer en haut des plages et de constituer ainsi la partie antérieure de la dune bordière. Ces formations sont caractéristiques de la « dune embryonnaire » située en arrière du haut de plage, où du sable est encore mis en mouvement. Cependant, on peut aussi les rencontrer en position secondaire suite aux dégradations intervenues sur la végétation d'arrière-dune qui permettent la remise en mouvement de sable. C'est surtout le cas ici, où l'on trouve peu d'*Otanthus maritimus*, mais un très grand nombre d'*Anthemis maritima* sur les dunes et arrière-dunes du cordon littoral ; cette dernière espèce est caractéristique de la "variante dégradée" de l'agropyraie dunaire (groupement à chiendent des sables). Cette variante est aussi caractérisée par l'absence (ou la très faible importance) d'*Echinophora spinosa* et d'*Eryngium maritimum*, ce qui est également le cas sur ce site.

Le cas des oyats (*Ammophila arenaria*)

Nulle part sur le site, les oyats ne forment de peuplements importants, aussi il ne nous semble pas pertinent de retenir l'habitat caractérisé par cette graminée (c'est-à-dire les "dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*" (code UE : 2120 ; code CORINE : 16.2122). Il existe cependant quelques pieds d'oyat qui poussent par-ci par-là au sein des groupements dunaires à chiendent des sables (*Elymus farctus*) ; on les trouve plus particulièrement sur la partie du cordon littoral située au sud des fosses de Tanghiccìa (cf. B8 sur la carte 4).

La faiblesse des peuplements d'oyat peut s'expliquer d'une part par les dégradations que les dunes subissent (plants déchaussés par le passage des véhicules par exemple), d'autre part par le faible volume de sable mobilisé sur la côte orientale. Sans les dégradations que subit le cordon littoral, il n'y aurait probablement pas d'importants peuplements d'oyat mais au moins un liseré continu de plusieurs touffes d'épaisseur.

• Milieux humides et habitats des eaux douces ou saumâtres :

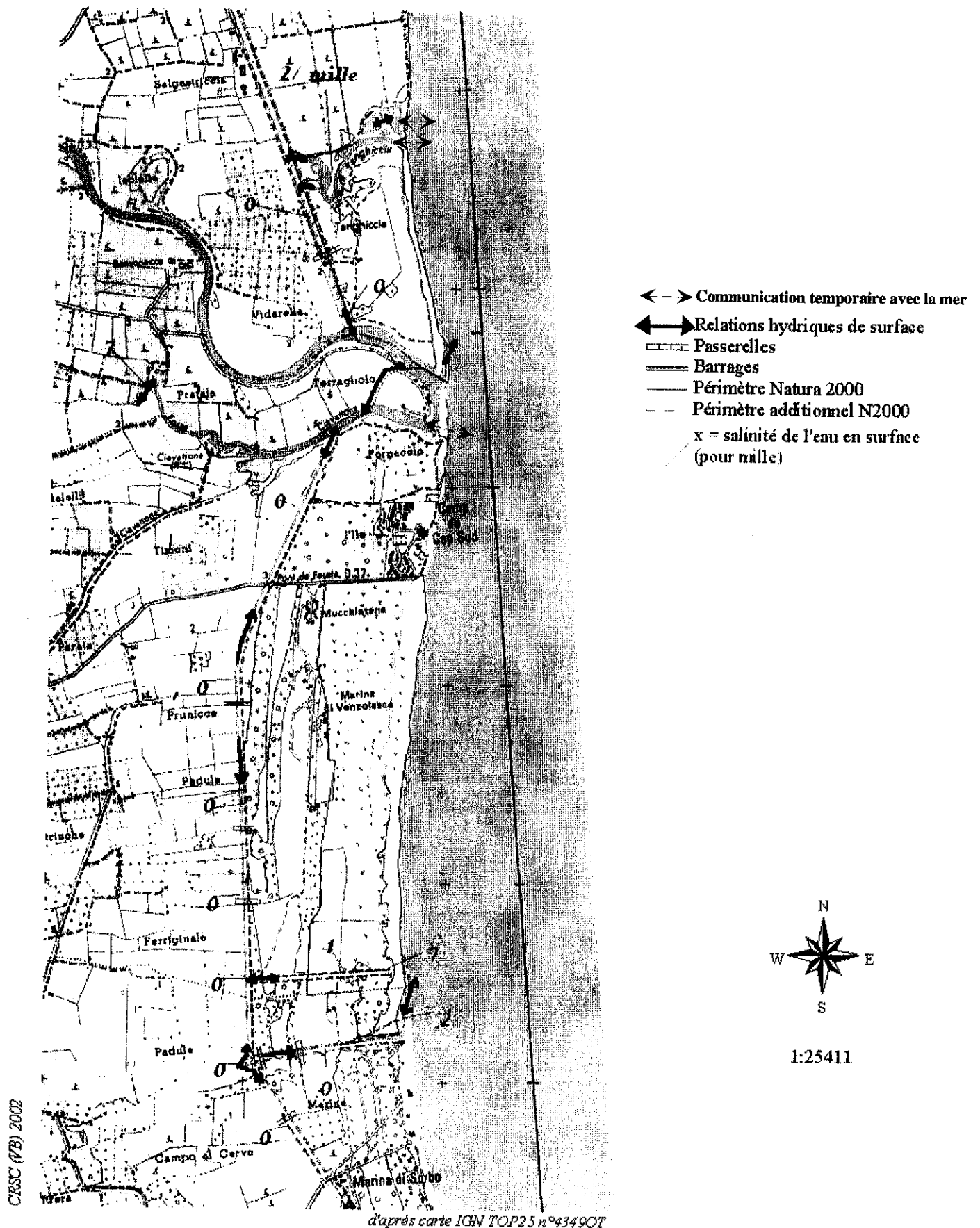
Lagunes côtières (code UE : 1150)

(Biocénoses lagunaires euryhalines et eurythermes)

Plans d'eaux côtières salées (ou saumâtres) avec des formations immergées de phanérogames aquatiques (codes CORINE : 21 x 23.211)

Ce type d'habitat (dont la conservation est prioritaire en Europe) est représenté sur le site par tous les plans d'eau de Tanghiccìa et du Ciavattone, qui sont en fait des petits "étangs lagunaires". En effet, bien qu'étant en relation avec le Golo par des canaux d'eau douce (cf. carte 5), les petites zones humides de Tanghiccìa et la fosse de Ciavattone communiquent temporairement avec la mer par des graus qui s'ouvrent en hiver, lors des fortes tempêtes ; leurs eaux sont saumâtres (la salinité varie de 2 à 7 ‰ en surface et de 10 à 20 ‰ en profondeur) et plusieurs

Carte 5 : Salinité de l'eau & ensemble des échanges hydriques entre les différents compartiments du site d'étude



espèces de phanérogames aquatiques s'y développent, formant des herbiers denses qui hébergent toute une faune d'invertébrés et de poissons des eaux douces ou salées (en particulier des mulets).

Aujourd'hui, les plans d'eau de Tanghiccìa constituent deux entités distinctes, séparées par une piste carrossable et qui ne communiquent pas entre elles :

- au nord, deux bassins, creusés artificiellement pour en extraire du granulât et du sable (cf. § II.5), qui sont en permanence reliés entre eux par un fossé et qui en hiver, lorsque la houle est forte, ne forment plus qu'un grand plan d'eau en communication avec la mer qui passe alors par dessus le cordon littoral (très bas à cet endroit),
- au sud, quatre plans d'eau visiblement séparés par des roselières, mais qui en fait communiquent entre eux par des sortes de chenaux encombrés de végétation (phragmites, tamaris, ...) et qui constituent l'étang (ou "fosse") de Tanghiccìa ; celui-ci communique à l'ouest avec le canal du Fossone par des buses installées sous la piste qui longe ce même canal et se jette à l'est dans la mer par un grau temporaire.

En été 2002, l'inventaire des herbiers immergés des zones humides du site nous a permis d'identifier une algue verte filamenteuse (*Cladophora sp.*) et trois espèces de phanérogames (plantes à fleurs) aquatiques qui se répartissent de la façon suivante (cf. aussi carte 4) :

- un *Potamogeton* (dont l'espèce est en cours de détermination), qui est présent en abondance dans tous les bassins de Tanghiccìa (à l'exception du petit plan d'eau situé au nord-est, le plus proche de la mer et qui ne possède aucun herbier), ainsi que dans le Ciavattone,
- *Najas marina* qui forme avec l'espèce précédente des herbiers denses dans tous les plans d'eau de la partie sud de Tanghiccìa, mais est absente des deux bassins nord et dont la présence est seulement ponctuelle dans le Ciavattone,
- un *Ceratophyllum* (dont l'espèce reste aussi à déterminer) qui est présent uniquement dans l'étang de Ciavattone et dans les canaux limitrophes.

Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (code UE : 92A0)

Forêts riveraines méditerranéennes de peupliers, d'ormes ou de frênes (code CORINE : 44.6)

La définition de ce type d'habitat donnée par le Manuel d'interprétation (Anonyme, 1999) et les cahiers d'habitats forestiers (RAMEAU *et al.*, 2001) est la suivante : il s'agit des forêts riveraines méditerranéennes multistrates dominées par des peupliers (*Populus spp.*), ormes (*Ulmus spp.*), saules (*Salix spp.*), aulnes (*Alnus spp.*) ou frênes (*Fraxinus spp.*) Ces forêts occupent principalement les lits majeurs des cours d'eau (recouverts en général d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). Les galeries de peupliers cyrno-sardes (code COR. 44.613) sont incluses dans ce type d'habitat. En Corse, les cours inférieurs des grands fleuves (Golo, Tavignano, Gravona, Taravo ...) présentent des ripisylves à saules et peupliers correspondant à cet habitat, mais qui subsistent souvent aujourd'hui sous forme de lambeaux, en raison des déboisements.

Sur le site étudié, il est clair que ce type d'habitat n'est absolument pas représenté de façon caractéristique. On trouve effectivement des peupliers et des aulnes

(souvent en mélange avec d'autres essences, des lianes ou des cannes de Provence) sur les rives des plans d'eau de Tanghiccìa et du Ciavattone, ainsi qu'au bord du Golo, le plus souvent en arrière de la frange de phragmites (roselières). Cependant, l'extrémité occidentale du Ciavattone (difficile d'accès) présente (malheureusement sur une petite superficie) une magnifique formation de ce type (cf. carte 4), dans laquelle les différentes strates de végétation (herbacées, arbustives et arborescentes) sont riches et très denses ; ce secteur, de par la tranquillité qui y règne (ces peuplements riverains sont inaccessibles par la terre), est très favorable à la nidification d'oiseaux aquatiques et des milieux humides, comme les foulques, les grèbes castagneux, les poules d'eau et probablement de certaines espèces de hérons (dont il reste à prouver la reproduction dans ce site).

Le cas des "peuplements" de chêne pédonculé (*Quercus robur*)

On trouve sur le site des chênes pédonculés (parfois en mélange avec des tamaris) dans des dépressions humides à la limite entre les sols alluviaux et les sols dunaires, mais nulle part on ne peut parler de "bois" de chêne pédonculé ; il s'agit souvent d'individus isolés, épargnés par le déboisement et quelques fois de petits peuplements qui ne sont toutefois pas assez importants pour permettre à un véritable sous-bois de se développer. Dans ces conditions il est très difficile de situer ces peuplements, car aujourd'hui, il ne reste plus que des lambeaux des bois de chênes caducifoliés qui, jadis, devaient couvrir des surfaces assez importantes de la plaine orientale corse (REILLE *in* GAMISANS, 1999). Le principal intérêt, sinon le seul, des minuscules peuplements du site est le chêne pédonculé lui-même. En effet, c'est une essence très rare en Corse, limitée à quelques stations de la plaine orientale.

Les cahiers d'habitats forestiers (RAMEAU *et al.*, 2001) incluent les formations à chêne pédonculé dans l'habitat élémentaire intitulé « chénaies-ormaies méditerranéennes » (code UE : 92A0-9) de l'habitat générique « **forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*** » (codes CORINE : 44.6, UE : 92A0). Cet habitat élémentaire semble avoir été établi à partir de formations riveraines du Rhône et de la Durance. En ce qui concerne le site, étant donné l'état de dégradation des "peuplements" de chêne pédonculé, il est difficile de juger la pertinence de ce rapprochement. Cependant, il semble douteux qu'ici en Corse ce type de "bois" de chêne pédonculé soit « le stade de maturité de la peupleraie blanche », comme l'indiquent les cahiers d'habitats.

Galeries et fourrés riverains à tamaris (code UE : 92D0)
Fourrés de tamaris ouest méditerranéens - *Tamaricion africanae* -
(code CORINE : 44.8131)

Ce type d'habitat correspond :

- d'après l'*inventaire CORINE Biotopes* (1991 & 1997) aux "fourrés de *Tamarix spp.* des galeries riveraines, des dépressions humides et des marais côtiers légèrement salés du sud et de l'ouest de la France et de Corse"
- d'après le *Manuel d'interprétation EUR-15* (1999) et les *Cahiers d'habitats humides* (parus en 2002), seulement aux peuplements de tamaris (*Tamarix spp.*) riverains des oueds et des embouchures de rivières ouest méditerranéennes, en excluant les grandes formations à *Tamarix africana* de la périphérie des étangs lagunaires et des marais saumâtres.

Cependant, les arguments manquant pour expliquer cette contradiction, les tamaricales à *Tamarix africana* des grandes zones humides saumâtres du littoral corse ont été retenues dans ce type d'habitat d'intérêt européen (cf. PARADIS, 1999 et DIREN, 2001 : *liste des habitats de l'annexe I présents en Corse*).

Sur le site, les peuplements de *Tamarix africana* (espèce protégée au niveau national) représentent la presque totalité des bois hygrophiles riverains des plans d'eau de Tanghiccìa et du Golo (cf. carte 4). Les fourrés monospécifiques ou mixtes de tamaris se développent ici sur des sols saumâtres ou salés ; on les trouve aussi bien à proximité immédiate de la mer, où les tamaris africains poussent en compagnie de joncs et de salicornes (embouchure de la fosse de Tanghiccìa), que plus à l'intérieur, sur des sols légèrement moins salés où les tamaris forment alors des peuplements denses, seuls ou en mélange avec des phragmites, des aulnes, des saules ou des chênes pédonculés (partie sud-ouest de Tanghiccìa et bords du Golo).

III.2. Espèces d'intérêt européen

Trois espèces animales présentes sur le site sont inscrites aux directives européennes concernant la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore et des oiseaux sauvages. Il s'agit d'une tortue aquatique (la Cistude, figurant à l'annexe II de la Directive "Habitats" n° 92/43/CCE) et de deux hérons (mentionnés à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" n°79/409/CCE) le Héron pourpré et le Blongios nain.

De plus, un poisson de la Directive européenne "Habitats" (annexes II et IV), l'Alose feinte (*Alosa fallax*), a été "signalé" autrefois dans le cours inférieur du Golo, mais il n'y a jamais été observé depuis par des biologistes (ROCHÉ, 2001 et comm. Pers.) ; nous n'avons donc aucune précision sur son statut exact dans ce fleuve. L'Alose est un poisson marin qui remonte le cours des grands fleuves de la plaine orientale pour frayer en été ; les alevins se développent ensuite en eau douce et migrent en bancs nombreux vers le milieu marin lors des crues d'automne, pour y achever leur croissance.

(carte 5)

La cistude d'Europe - *Emys orbicularis* - (code UE : 1220)

Description : cette tortue aquatique a une taille de 10 à 20 cm et un poids de 400 à 800 g à l'état adulte. Sa carapace est aplatie, de couleur noirâtre ou brun sombre avec des rais plus clairs, souvent jaunes. La tête et le cou sont ornés de taches jaunes ; les pattes sont palmées et pourvues de fortes griffes ; la queue est longue et effilée.

Ecologie, habitats et biologie : la cistude habite préférentiellement les zones humides (marais d'eau douce ou saumâtre, étangs, lacs, mares), mais elle fréquente aussi les canaux, les cours inférieurs des fleuves et les rivières aux eaux peu courantes, où la végétation aquatique est bien développée. Elle est principalement carnivore ; son régime alimentaire se compose surtout d'invertébrés, de mollusques et de crustacés aquatiques et elle peut aussi se nourrir d'œufs de batraciens et de poissons, de têtards, ou de petits poissons morts ou malades. Elle a besoin de lieux en permanence mouillés (dépressions, berges en pente douce), avec des sols vaseux ou boueux, aussi bien pour hiverner lorsqu'il fait froid, que pour estiver dans les périodes de grande chaleur et de sécheresse. La maturité sexuelle n'est atteinte qu'entre 8 et 18 ans. Entre mai et juillet, les femelles pondent de 3 à 13 œufs dans des trous profonds, creusés avec leurs pattes arrières, dans des sols meubles et chauds (exposés au sud).

Répartition, vulnérabilité et menaces : la cistude, qui possède une vaste aire de répartition dans le Paléarctique, est pourtant en régression constante depuis la fin du Quaternaire. C'est aujourd'hui une espèce fortement menacée dans toute l'Europe et qui a déjà disparu de nombreuses régions, suite à la destruction des zones humides ou à leur « salinisation », comme en Camargue. En France continentale, elle est surtout présente dans le Centre, dans l'Ouest et dans le Midi, principalement à faible altitude. En Corse, de façon générale, l'espèce semble moins menacée que sur le continent. Les populations numériquement les plus importantes sont concentrées autour des étangs de Biguglia, de Palo et de Gradugine sur la plaine orientale. De nombreuses autres populations occupent les embouchures de rivières et d'autres petites zones humides du littoral ou de l'intérieur, avec des effectifs plus réduits.

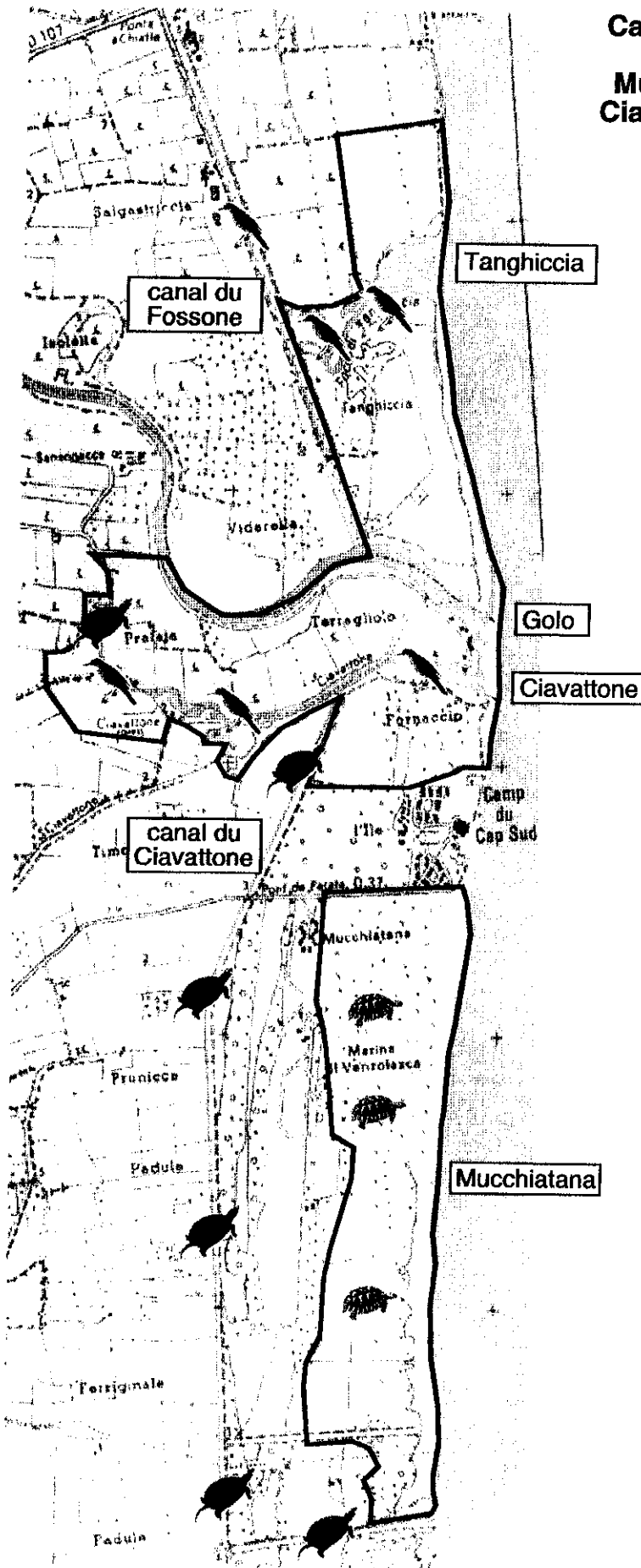
Sur le site, la cistude habite préférentiellement les canaux, probablement parce que leurs berges en pente douce sont favorables aux bains de soleil nécessaires à leur survie. Les marais de Tanghiccìa et du Ciavattone ne sont pas ou très peu fréquentés par les cistudes (cf. carte 6).

La tortue à tempes rouges (*Trachemys scripta*) surnommée "tortue de Floride", espèce d'élevage qui est de plus en plus souvent relâchée dans la nature lorsqu'elle devient encombrante en aquarium, représente une réelle menace pour les populations naturelles de cistude, en utilisant les mêmes niches écologiques. Sur le site, des tortues de Floride ont été observées à l'extrémité occidentale du Ciavattone, ainsi que dans le canal au sud (cf. carte 6).



La Cistude bénéficie de mesures de protection réglementaire aux niveaux national et international :

- elle est intégralement protégée en France par l'arrêté ministériel du 22/7/1993 ;
- elle est inscrite aux annexes II et IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » ;


**Carte 6 : Espèces d'intérêt patrimonial
du site NATURA 2000 n° 572
Mucchiatana et Embouchure du Golo
Ciavattone et Tanghiccìa (Haute Corse)**



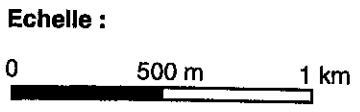
**ESPÈCES DE L'ANNEXE II
DE LA DIRECTIVE "HABITATS"**

-  Tortue d'Hermann
(*Testudo hermanni*)
-  Cistude d'Europe
(*Emys orbicularis*)

**AUTRE ESPÈCE D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL MAJEUR**

-  Rousserolle effarvate
(*Acrocephalus scirpaceus*)

 périmètre NATURA 2000



- elle est inscrite à l'annexe II de la Convention internationale de Berne.

L'espèce figure aussi sur les Listes Rouges d'espèces menacées ; elle est inscrite comme "espèce vulnérable" dans le Livre Rouge de la faune menacée de France (1994) et comme "espèce à faible risque - quasi menacée" sur la liste de la faune menacée établie par l'UICN pour le Monde.

Le héron pourpré (*Ardea purpurea*) et le blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Ces deux hérons, dont les sites de reproduction sont très rares en Corse, nichent dans les roselières denses et inaccessibles aux prédateurs terrestres. Ces deux espèces sont protégées réglementairement en France (par l'arrêté du 17/04/1981 modifié) et font l'objet de mesures spéciales de conservation en Europe (annexe I de la Directive Oiseaux).

Le héron pourpré est représenté en Corse par une vingtaine de couples se reproduisant dans seulement trois marais littoraux de la plaine orientale (les roselières de Biguglia, Del Sale et Gradugine) et la nidification du blongios nain n'a été observée que dans la zone humide de Capitello à côté d'Ajaccio.

Au cours de l'été 2002, dans le fond du Ciavattone, secteur le plus difficile d'accès et dont les rives sont encore recouvertes de roselières et de végétation dense, nous avons observé quelques hérons pourprés et blongios nains, en plumage adulte, qui semblaient vraiment très attachés au site, en particulier un mâle de blongios. Nous ne pouvons pas dans l'état actuel de nos connaissances considérer que ces espèces se reproduisent sur le site, mais de nouvelles prospections effectuées au printemps, à une période plus favorable, permettront peut-être de préciser le statut de ces deux hérons dans ce secteur qui apparaît assez favorable.

III.3. Autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial majeur

Plusieurs autres habitats et espèces non cités dans les annexes I et II des Directives européennes "Habitats" et "Oiseaux", mais de valeur patrimoniale importante (de par leur vulnérabilité ou leur raréfaction aux niveaux national ou régional) se trouvent sur le site.

Les phragmitaies ou roselières à *Phragmites australis* (code CORINE : 53.11)

Des roselières dominées par le roseau (ou « phragmite » *Phragmites australis*) occupent toutes les rives des plans d'eau de Tanghiccìa et du Ciavattone, ainsi que les bords du Golo et des canaux présents sur le site (voir carte 4). Ce sont des milieux fermés, d'accès difficile à l'homme et donc très favorables au développement de la faune sauvage qui y trouve sa nourriture et une grande tranquillité pour sa reproduction.

Des oiseaux aquatiques (grêbe castagneux, foulque, poule d'eau), des hérons et des fauvelles paludicoles protégées au niveau national, comme la rousserolle effarvatte et la bouscarle de Cetti, s'y alimentent et s'y reproduisent (cartes 7 et 8).

Les roselières sont également les habitats de certains batraciens et reptiles protégés (rainette, grenouille verte, cistude, couleuvre à collier, ...), ainsi que des invertébrés dulçaquicoles qui y trouvent des refuges tranquilles. Ce sont aussi des zones de fraie indispensables pour les poissons.

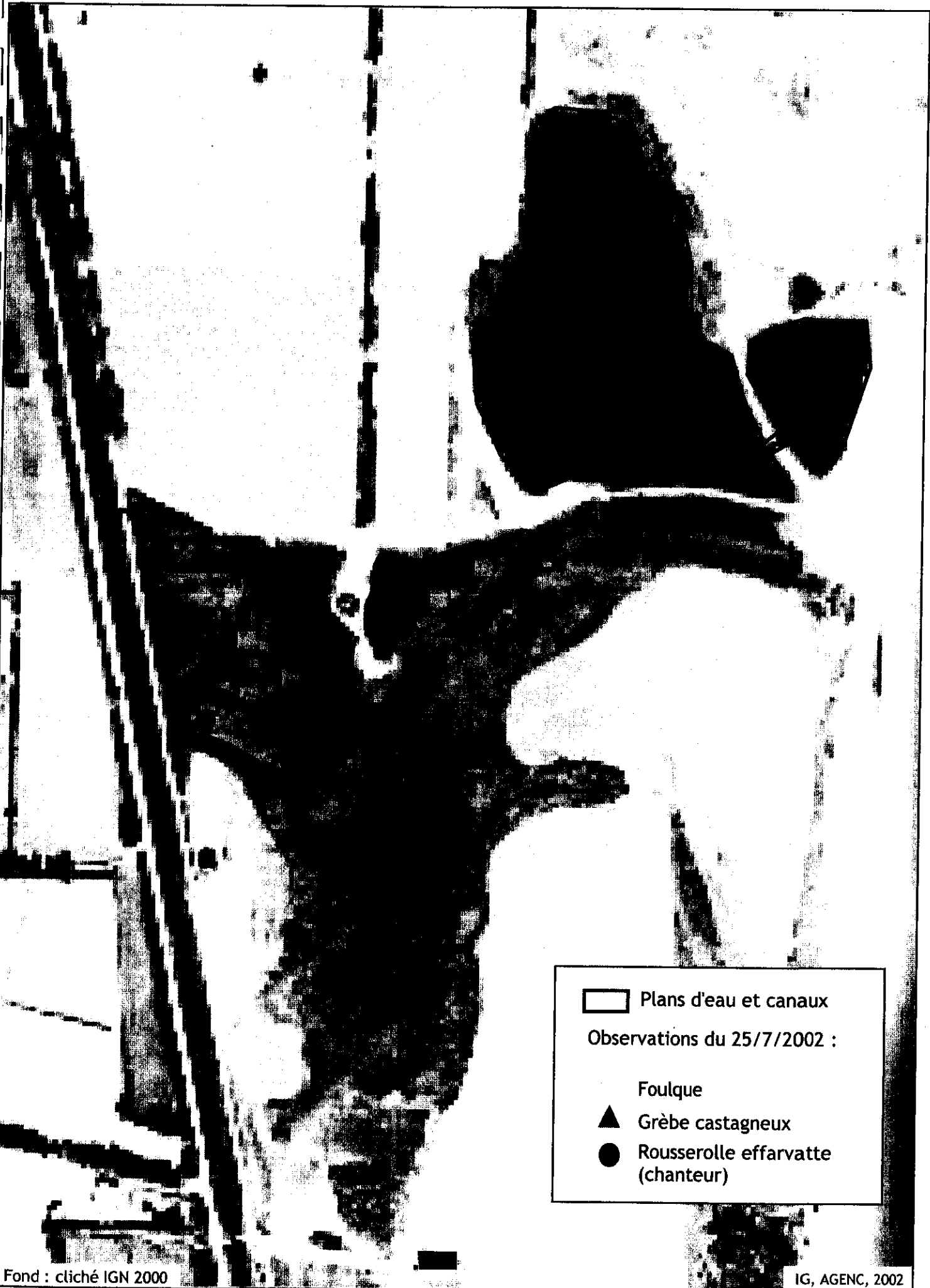
Bien que les roselières (ou "phragmitales") ne fassent pas partie de la Directive Habitats, elles sont d'un intérêt écologique capital tant au niveau régional que sur le plan national ; elles hébergent une faune variée et sont des éléments importants du paysage des milieux humides ; elles forment en outre des espaces tampons entre le milieu lacustre (les plans d'eau libre) et le milieu terrestre, et à ce titre elles jouent un rôle de rétention des sédiments et de protection des berges. Cependant, elles se raréfient en raison des nombreuses agressions qu'elles subissent (feux, assèchements, drainages, etc). Au niveau local, les roselières, qui sont des sites de reproduction majeur pour la faune, présentent donc des intérêts cynégétique et écologique importants.

La rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), fauvette inféodée aux roselières

Les roselières des rives de Tanghiccìa et du Ciavattone et des bords des canaux limitrophes abritent en été des petites populations reproductrices de rousserolle effarvate, qui est une fauvette paludicole, dépendant complètement des roseaux aussi bien pour sa nidification que pour son alimentation. Les rousserolles sont en effet des oiseaux insectivores qui construisent leur nid suspendu entre les tiges de roseaux. Bien que moins exigeante en terme d'habitat que la rousserolle turdoïde dont la taille est plus importante, la rousserolle effarvate est toutefois une espèce assez menacée en raison de la régression des roselières partout en Europe occidentale. L'espèce est protégée en France, et bien qu'elle ne soit pas inscrite à la Directive Oiseaux, la conservation de toutes ses populations est primordiale. Son habitat est en effet partout en régression, même en Corse où la végétation des petites zones humides littorales et des embouchures de rivières est souvent assez dégradée par les incendies, les défrichements et les assèchements dus à la mise en culture des zones alluvionnaires limitrophes, en particulier sur la plaine orientale.

Il est important de laisser se développer des roselières et des ripisylves plusieurs années sans intervenir. Les roselières âgées et denses sont en effet plus riches en insectes et autres invertébrés, donc plus favorables aux oiseaux insectivores. Pour une gestion conservatoire de la faune sauvage et en particulier des oiseaux aquatiques (hérons, fauvettes paludicoles, canards, grèbes, ...) du site, le brûlage des roselières et le creusement des plans d'eau, qui nuiraient directement aux espèces animales sont donc à proscrire, afin de maintenir des roseaux de grande taille et de forte densité.

Carte 7 : Oiseaux nicheurs des roselières de Tanghiccia



Carte 8 : oiseaux d'eau et rousserolles effarvates nichant dans les roselières du Ciavattone (été 2002)



IV ACTIVITES HUMAINES

IV.1. Occupation humaine

Les terrains jouxtant le Golo sont fertiles et ils ont depuis fort longtemps une vocation agricole. Zone inondable, soumis au caprice du premier fleuve de Corse, le secteur n'a jamais été urbanisé. Aux cultures traditionnelles céréalières se sont ajoutées l'arboriculture et plus tard le maraîchage. Le bord de mer, aux sols sableux moins faciles de mise en valeur, à une vocation pastorale.

Dans les années 80, les réservoirs de gaz, installation classée, ont été implantés à 1km au nord de l'embouchure du Golo.

Le secteur, peu fréquenté, sert de zone d'extraction de granulats de 1975 à 1990. Cette activité, qui n'a semble-t-il pas fait l'objet d'autorisations particulières, aboutit à la création de plans d'eau. Les uns sont en relation directe avec un ancien bras du Golo, Tanghiccìa, tandis que les deux fosses plus au nord, très profondes, sont alimentées par la nappe d'eau souterraine.

IV.2. Fréquentation, loisirs, chasse et pêche

L'embouchure nord du Golo est accessible par une digue qui suit le canal du Fossone. Cet accès, peu aménagé, n'est emprunté que par des habitués. La fréquentation globale du secteur littoral est faible. Cependant, les pratiques du public sont variées.

Les pratiquants de jets-skis sont assez nombreux. Ils trouvent dans l'embouchure du Golo une mise à l'eau facile pour leurs machines. De plus, l'eau du fleuve, moins salée que l'eau de mer, permet d'effectuer un rinçage des engins. Les véhicules tractant les jets-skis arrivent soit par une piste agricole le long de la rive sud du Golo, soit directement par le nord de la plage. Cette fréquentation non maîtrisée occasionne des dérangements importants pour l'écosystème du Golo.

Les personnes qui profitent de la plage sont peu nombreuses (quelques dizaines) en période estivale. L'absence d'aire de stationnement en arrière de la plage favorise la dispersion des véhicules le long du rivage, perturbant la végétation de l'arrière plage.

Les pêcheurs sont bien présents, à la fois à l'embouchure du Golo, sur les rives du Ciavattone ainsi qu'autour des zones humides de Tanghiccìa. Le secteur, poissonneux, attire des amateurs passionnés. Une barque a été observée sur le Ciavattone. Cependant, les abords des plans d'eau gardent les traces de leurs passages, des boîtes d'appâts et des reliefs de pique-nique gisant çà et là.

Quelques douilles ont également été trouvées sur le site, démontrant la présence de chasseurs. Il n'a pas été possible d'apprécier leur nombre.

Des conséquences négatives pour le site sont associées à la fréquentation :

- Les passages fréquents d'engins 4x4 (appartenant à des autochtones qui se rendent sur le site pour y amener des jets-skis, pour pêcher ou se promener) dégradent le milieu de manière significative. A ces 4x4 s'ajoutent également le passage de quelques quads.
- Les abords des plans d'eau sont parsemées de détritits.
- Les va-et-vient des jets-skis dans l'embouchure du Golo perturbent la faune.

V ENJEUX ET OBJECTIFS

La diversité écologique du site repose sur des habitats de zones humides liés à la présence de l'embouchure du plus grand fleuve de Corse, ainsi qu'aux espèces qui y sont inféodées. Le tableau page suivante dresse un bilan des enjeux en matière de protection des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial.

Au nord de l'embouchure du Golo, la présence de petits plans d'eau, doux à salés, aux eaux dormantes à courantes, a créé une mosaïque de petits habitats associés aux zones humides. Ces milieux permettent à une faune variée de s'alimenter et de trouver refuge. Les cistudes peuplent les canaux d'eau douce, les oiseaux d'eau fréquentent les phragmitaies des rives et les boisements impénétrables d'aulnes et de tamaris. Situés à quelques kilomètres de l'étang de Biguglia, la plus importante lagune de Corse, ils contribuent à l'accueil des populations d'oiseaux d'eau.

Les extractions de granulats, encadrées aujourd'hui par des législations plus respectueuses de l'environnement, ne sont plus autorisées à Tanghiccìa. Le site étant localisé dans une zone inondable, classé en loi littorale, et dans le périmètre d'une installation classée SEVESO, il n'est pas constructible.

L'érosion côtière est importante puisque qu'en près de 50 ans, le recul observé a atteint plus 100m par endroit. Vu son origine et son ampleur, ce phénomène ne peut être enravé. On peut éviter de l'aggraver en empêchant la destruction anthropique des dunes et en y favorisant la végétation.

La faible fréquentation de cet endroit, d'accès mal aisé, a longtemps préservé ses habitats. Cependant, il souffre de quelques nuisances dues à des usages anarchiques comme la pratique non organisée du jet-ski, la présence de véhicules tout terrain sur le rivage, ce qui constitue un dérangement pour l'équilibre des milieux et leurs espèces.

Bien que le foncier appartienne à des propriétaires privés, l'usage des lieux est libre, les lieux ne sont pas clôturés, des pistes le sillonnent. Pour préserver cet espace, plusieurs mesures seraient à envisager :

-> Il conviendrait de préserver la tranquillité du lieu en **réglementant** l'accès des véhicules à moteur. Dans un premier temps, les communes peuvent prendre des arrêtés municipaux de manière à interdire la fréquentation des véhicules à moteur sur le rivage. Le respect de la réglementation doit s'accompagner d'une surveillance

-> Cette mesure doit être doublée d'un **aménagement** du site pour limiter physiquement l'accès aux véhicules depuis la digue du Fossone. Cet aménagement devrait permettre **d'accueillir** les usagers dans de meilleures conditions et de valoriser le site (carte 9).

-> Pour rendre possible cet aménagement puis la gestion de cet espace, il serait utile que le Conservatoire du littoral devienne **acquéreur** de ces

terrains. La maîtrise foncière semble devoir être nécessaire pour garantir sur le long terme la préservation des habitats côtiers et humides.

-> Pour accompagner ces changements d'usages, une **information** et une **sensibilisation** du public est nécessaire. Elle pourrait commencer par la présence en période estivale d'un saisonnier chargé d'informer les usagers. Les pêcheurs pourraient également être sensibilisés au respect des lieux. Ensuite une vraie gestion devra être mise en place.

Tanghiccìa

Tableau Habitats et espèces d'intérêt communautaire : synthèse des enjeux

Habitats/Espèces		Caractéristique et valeur patrimoniale	Pressions
Milieux humides			
Forêts-galeries	Forêts galeries à saules et peupliers (92A0)	Occupe d'habitude le lit majeur des cours d'eau ; représenté en Corse dans le cours inférieur des fleuves ; Sur le site, habitat peu représenté sous sa forme caractéristique, mais présent dans les dépressions humides d'arrière dunes	Incendies ; coupes
Lagunes côtières	Biocénoses lagunaires euryhaline et eurytherme (1150-2)	Les fosses de Tanghiccìa ont été créées par l'extraction de granulats autour d'un bras mort du Golo ; les rives de certaines fosses sont bien revégétalisées et accueillent une faune variée	dystrophie
Habitats côtiers			
Végétation annuelle des hausses de mer	Hausses de mer des côtes méditerranéennes (1210-3)	Végétation des plages occupant des accumulations de débris et de graviers riches en matière organique azotée	érosion littorale ; circulation automobile
Dunes maritimes	Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (2110-2)	Sur le site, ces habitats se répartissent sur des superficies variables sur toute la longueur (2km) du cordon sableux.	érosion littorale ; circulation automobile intensive ; stationnement
Espèces			
Tortue	Cistude d'Europe (Emys orbicularis)	Tortue aquatique d'eau douce qui vit dans les milieux humides au fond vaseux.	présence avérée de la tortue de Floride, dérangement, faucardage au période hivernale ?

SITE NATURA 2000 N° FR 9400572
MUCCHIATANA -
EMBOUCHURE DU GOLO

Carte 9 : Propositions d'aménagement

Maintien de l'activité pastorale

Adoucissement des berges pour permettre
la reprise de la végétation, tamaris notamment

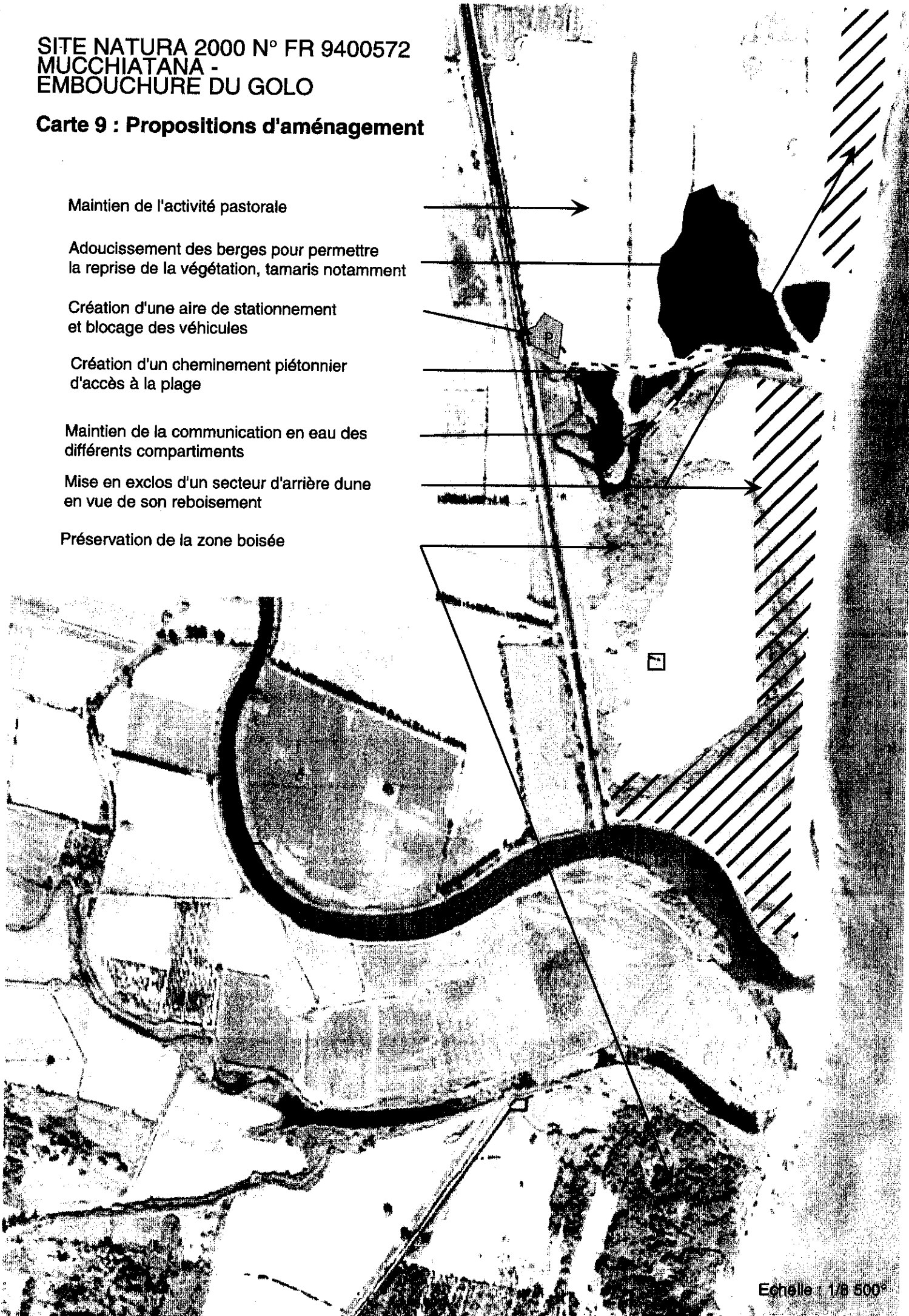
Création d'une aire de stationnement
et blocage des véhicules

Création d'un cheminement piétonnier
d'accès à la plage

Maintien de la communication en eau des
différents compartiments

Mise en exclos d'un secteur d'arrière dune
en vue de son reboisement

Préservation de la zone boisée



VI FICHES ACTION

I PRESERVER LE BIOTOPE DES ZONES HUMIDES

- **1.1 – Maîtrise foncière par le Conservatoire du Littoral**
- **1.2 – Conservation des boisements de tamaris de l'aulnaie et les phragmitaies**
- **1.3 – Réglementer la pratique des engins à moteur dans l'embouchure du Golo**
- **1.4 – Recruter un saisonnier pour l'information du public**
- **1.5 – Accroître les connaissances sur l'avifaune**

II PRESERVER LES HABITATS DUNAIRES

- **2.1 – Acquisition des terrains riverains de la mer**
- **2.2 – Réglementer la circulation automobile**
- **2.3 – Aménager et restaurer le site**

III PRESERVER LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL

- **3.1 - Préserver la population de tortue Cistude**
- **3.2 - Contrôler des espèces introduites**

I Préserver le biotope des zones humides

Fiche action n°1.1

MAITRISE FONCIERE PAR LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Lagunes côtières (1150*)
Forêt galerie à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
Galerie et fourré riverain à tamaris (92D0)

Objectifs

Permettre une protection efficace et à long terme de la zone humide, du littoral et des terrains limitrophes. La préservation des habitats naturels de ce secteur peut être envisagée avec le Conservatoire du Littoral et son gestionnaire. La gestion des accès ne pourra, par exemple, être obtenue qu'après acquisition des parcelles du bord de mer et de celles en amont.

Actions à entreprendre

- L'étude foncière a été réalisée. Elle fait apparaître un morcellement modéré de l'espace. Les parcelles prioritaires sont AS 34 à 40 et AS 47 sur Lucciana.
- Le Conservatoire du Littoral intervient avec l'accord de la commune (délibération du conseil municipal). Il doit également obtenir l'accord du Conseil des Rivages qui l'autorise à mener à bien l'acquisition dans un périmètre approuvé.
- Le Conservatoire du littoral doit définir un périmètre d'intervention puis entreprendre les négociations avec chacun des propriétaires.

Etudes, procédures

A Lucciana, la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles serait utile pour faciliter l'acquisition. Elle existe déjà sur Vescovato, entre le Ciavattone et l'embouchure du Golo

Le Conservatoire devra contacter les élus et les propriétaires.

Contraintes

La vente dépend de la volonté des propriétaires.

Le Conservatoire s'aligne sur les prix fixés par les services fiscaux des Domaines.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Communes de Lucciana, Vescovato, Venzolasca
Services fiscaux
Conservatoire du Littoral / Conseil des Rivages

Connexions avec d'autres actions

Acquisition des terrains riverains de la mer

I Préserver le biotope des zones humides

Fiche action n°1.2

CONSERVER LA TAMARICAIE, L'AULNAIE ET LA VEGETATION RIVULAIRE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Forêt galerie à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
Galerie et fourré riverain à tamaris (92D0)

Objectifs

En préservant les roseaux (phragmites, cannes) le long des rives du Ciavattone et du Golo, on s'assure d'une part de la protection des berges des cours d'eau contre l'érosion, et d'autre part on conserve des zones de nidification, d'abris et d'alimentation à l'avifaune.

Actions à entreprendre

- ⇒ La principale menace qui pèse sur ces habitats est l'incendie. Les aulnes, quant à eux, risquent une destruction par abattage.
- ⇒ Mener une information auprès des propriétaires riverains des berges pour les sensibiliser à l'intérêt de la préservation.
- ⇒ L'achat des terrains par le Conservatoire et leur gestion garantirait le respect des prescriptions de nature environnementale.

Etudes, procédures

Contraintes

Les incendies des berges sont relativement fréquents et difficilement maîtrisables.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Organismes agricoles

Connexions avec d'autres actions

Maîtrise foncière par le Conservatoire du littoral

I Préserver le biotope des zones humides

Fiche action n°1.3

REGLEMENTER LA PRATIQUE DES ENJINS A MOTEUR DANS L'EMBOUCHURE DU GOLO

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Avifaune des zones humides

Objectifs

Préserver l'équilibre écologique de la faune inféodée à l'embouchure (avifaune, poisson...). La pratique des jets-skis dans l'embouchure crée une nuisance non négligeable et un dérangement certain pour la faune.

Actions à entreprendre

- ⇒ Etudier avec la Préfecture, le service « police de l'eau » de la DDAF, la DDE « service maritime » et en accord avec les communes riveraines, la faisabilité d'un arrêté préfectoral réglementant la fréquentation des engins à moteur à l'embouchure du Golo.
- ⇒ Etablir avec la Gendarmerie un plan d'action pour informer, sensibiliser et faire respecter la nouvelle réglementation.
- ⇒ La commune de Lucciana demande la mise en place d'une brigade de surveillance du littoral par la gendarmerie dans ce sens.
- ⇒ Prévoir un document simple d'information à diffuser auprès des possesseurs d'engins nautiques motorisés.

Etudes, procédures

Rédaction de l'arrêté préfectoral en vue de réglementer les engins motorisés (art L 214-13 et art L215-7 du code de l'environnement) ; affichage - publicité

Transmission à la gendarmerie nationale pour son application ; journée de sensibilisation

Contraintes

Difficulté à faire respecter un arrêté préfectoral réglementant la navigation à l'embouchure

Estimatif, partenaires et sources de financement

Préfecture ; DDAF, service de la police des eaux
Communes de Lucciana, Vescovato, Venzolasca, communauté de communes
Gendarmerie
CAUE (document d'information)

Connexions avec d'autres actions

réglementer la fréquentation automobile
recruter un saisonnier pour l'information du public

I Préserver le biotope des zones humides

Fiche action n°1.4

RECRUTER UN SAISONNIER POUR L'INFORMATION DU PUBLIC

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Tous habitats et espèces des zones humides

Objectifs

La réglementation ne suffira pas à elle seule à faire changer les comportements qui portent atteintes à l'équilibre écologique de la flore et de la faune inféodée à l'embouchure (avifaune, poisson...). Une surveillance de l'embouchure et une sensibilisation du public sont nécessaires. Le recrutement d'un saisonnier est préconisé en attendant une gestion plus globale de ce secteur littoral.

Actions à entreprendre

- ⇒ Etudier avec les communes concernées la possibilité d'embaucher un saisonnier sur 4 mois (juin à septembre)
- ⇒ Recruter et former le saisonnier pour la sensibilisation du public, la surveillance des usages.
- ⇒ Prévoir un document simple d'information à diffuser par le saisonnier auprès des possesseurs d'engins nautiques motorisés.

Etudes, procédures

Détermination des missions et du profil du saisonnier

Recrutement

Formation

Contraintes

Agent saisonnier non assermenté

Présence obligatoire les week ends et tous les jours de la semaine à des horaires adaptés à la fréquentation nautique.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Coût estimé : 6 à 8000 euros pour 4 mois ; élaboration d'un document +/- 3000 euros
DIREN

Communautés des communes, communes de Lucciana, Vescovato, Venzolasca
Gendarmerie

Connexions avec d'autres actions

Réglementer la pratique des engins à moteur dans l'embouchure du Golo
Réglementer la fréquentation automobile

I Préserver le biotope des zones humides

Fiche action n°1.5

ACCROITRE LES CONNAISSANCES SUR L'AVIFAUNE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Lagunes côtières (1150*)
Forêt galerie à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
Galerie et fourré riverain à *tamaris* (92D0)

Objectifs

Le secteur est peu prospecté et il s'agit de confirmer des observations ornithologiques récentes mais partielles. Une des valeurs des habitats humides est la présence d'oiseaux d'eau. Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'avifaune, connaître les espèces qui fréquentent cette zone, les lieux de nidification, les secteurs privilégiés pour leur alimentation ainsi que les dérangements éventuels qu'ils encourent.

Actions à entreprendre

- Vue la proximité de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia, se rapprocher du service ornithologique pour obtenir des informations sur le rôle d'accueil des zones humides de Tanghiccìa pour les oiseaux d'eau fréquentant la RNB.
- Etablir un cahier des charges pour une étude ornithologique et mener des études sur quelques années.

Etudes, procédures

Concevoir un cahier des charges qui précise la pression d'observation désirée

Contraintes

Période d'observation

Estimatif, partenaires et sources de financement

Association ornithologique locale

Connexions avec d'autres actions

II Préserver les habitats dunaires

Fiche action n°2.1

ACQUISITIONS DES TERRAINS RIVERAINS DE LA MER

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Laisses de mer (1210)
Dunes mobiles embryonnaires (2110)

Objectifs

Assurer la sauvegarde de l'intégralité du cordon dunaire, actuellement très abimé par la fréquentation de véhicules tout terrain. L'embouchure est une zone d'attractivité importante pour les pêcheurs et possesseurs de jet-skis notamment. La maîtrise foncière permettra de pouvoir bloquer l'accès des véhicules au bord de mer.

Actions à entreprendre

- ⇒ Faire inscrire le périmètre nord du site Natura 2000 en périmètre d'acquisition approuvé par le Conseil des Rivages ; négocier avec les propriétaires
- ⇒ Fermer les accès à la plage en laissant une aire de stationnement et de retournement des véhicules en amont.

Etudes, procédures

Demander une estimation des parcelles au service des Domaines

Contraintes

La vente dépend de la volonté des propriétaires
Difficulté technique à empêcher l'accès au rivage

Estimatif, partenaires et sources de financement

Commune,
Conservatoire du littoral

Connexions avec d'autres actions

Maitrise foncière par le Conservatoire du Littoral

II Préserver les habitats dunaires

Fiche action n°2.2

REGLEMENTER LA FREQUENTATION AUTOMOBILE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Laisses de mer (1210)
Dunes mobiles embryonnaires (2110)

Objectifs

La végétation du haut de plage est soumise à une pression anthropique forte, due au passage répété de véhicules tout terrain ; la prise d'un arrêté municipal d'interdiction de véhicules à moteur contribuerait à donner un cadre légal aux interventions éventuelles de la gendarmerie.

Actions à entreprendre

- ⇒ Etudier avec la commune (Lucciana) la faisabilité d'un arrêté municipal d'interdiction de circuler en automobiles sur la plage (DPM) et l'arrière-plage.
- ⇒ Etablir un projet de plan d'aménagement pour l'accueil des véhicules hors du rivage
- ⇒ La création d'un poste de saisonnier chargé de la sensibilisation du public, de son information, permettrait de réduire la présence des véhicules et des jets-skis à l'embouchure du Golo.

Etudes, procédures

Rédaction de l'arrêté municipal en vue de l'interdiction de circuler sur une bande à délimiter proche du rivage ; vote du conseil municipal ; affichage

Transmission à la gendarmerie nationale pour son application ; établissement d'un plan d'action avec la gendarmerie.

Contraintes

Difficulté à faire respecter un arrêté municipal d'interdiction de circuler sur le rivage.

Difficulté d'obtenir la maîtrise foncière pour créer un stationnement le long de la digue.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Commune de Lucciana
Propriétaires privés
Préfet Gendarmerie

Connexions avec d'autres actions

Réglementer la pratique des engins à moteur dans l'embouchure du Golo
Recruter un saisonnier pour informer le public

II Préserver les habitats dunaires

Fiche action n°2.3

AMENAGER ET RESTAURER LE SITE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Laisses de mer (1210)
Dunes mobiles embryonnaires (2110)

Objectifs

Afin d'éviter des dégradations du milieu naturel et le dérangement des espèces qui y vivent, l'aménagement du site peut être envisagé dès l'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral. Canaliser les véhicules et les contenir dans une aire de stationnement en amont, créer un cheminement piéton d'accès à la plage pourrait permettre la protection des habitats. La mise en exclos d'un secteur d'arrière-dune permettrait de reconstituer un fourré boisé.

Actions à entreprendre

- ⇒ Acquérir la maîtrise foncière
 - ⇒ Faire établir par un maître d'œuvre un projet d'aménagement (cf. carte 9, propositions d'aménagement)
- La plantation de genévriers pour reconstituer le fourré littoral est envisageable.

Etudes, procédures

Consultation d'un maître d'œuvre
Réalisation de l'étude puis consultation d'entreprises

Contraintes

Délai d'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement
Respect des aménagements futurs et gestion

Estimatif, partenaires et sources de financement

Conservatoire du Littoral
Commune de Lucciana

Connexions avec d'autres actions

Maîtrise foncière par le Conservatoire du Littoral
Acquisition des terrains riverains de la mer

III Préserver les espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial

Fiche action n°3.1

PRÉSERVER LA POPULATION DE TORTUE CISTUDE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Tortues Cistude

Objectifs

Maintien des populations actuelles de tortue cistude en éliminant les tortues de Floride (plusieurs observations récentes) qui rentrent en concurrence avec l'espèce indigène.

Amélioration des connaissances sur la population de cistude : évaluation des densités, comportement lors de l'hibernation, mesures conservatoires à proposer.

Actions à entreprendre

⇒ Etablir le cahier des charges en vue de mieux connaître le comportement de la cistude et de la capture des tortues de Floride ; opération pouvant être conjointe avec d'autres sites Corses du réseau Natura 2000.

⇒ Campagne de capture de tortues de Floride (printemps)

⇒ Mettre en place un dispositif de surveillance annuel permettant de s'assurer de l'absence des tortues de Floride.

Etudes, procédures

Etablir le protocole en vue de la capture des tortues de Floride

Mettre en place une prestation de surveillance de l'espèce, avec une association naturaliste locale (AAPNRC ?)

Contraintes

Difficulté à observer et à capturer les tortues de Floride

Milieu ouvert, avec l'apport possible de nouvelles tortues de Floride, suivi régulier nécessaire.

Estimatif, partenaires et sources de financement

DIREN
AAPNRC

Connexions avec d'autres actions

III Préserver les espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial

Fiche action n°3.2

CONTROLLER LES PLANTES INTRODUITES

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes mobiles embryonnaires (2110)

Objectifs

Préserver l'intégrité des habitats en éliminant les espèces envahissantes ou introduites.

Actions à entreprendre

- ⇒ Eradiquer les taches de *Carpobrotus edulis* qui concurrencent les espèces des dunes.
- ⇒ Contrôler l'apparition de l'herbe de la Pampa

Etudes, procédures

Quantifier et localiser les opérations d'éradication à mettre en place

Contraintes

Ces opérations sont à entreprendre régulièrement pour éviter la repousse et éliminer les nouveaux semis (*Carpobrotus*)

Estimatif, partenaires et sources de financement

Antenne Corse du CNBMP
Entreprise en l'absence de dispositif de gestion

Connexions avec d'autres actions

Acquisition par le Conservatoire du Littoral

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 1999** - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Version EUR 15. Commission Européenne DG XI. Seconde version revue et corrigée, M.N.H.N., Paris.
- ARGAGNON O., 2002** - Cartographie et analyse de la végétation d'une partie du lido de la Marana (Haute Corse). Mémoire de D.E.S.U. Paul Sabatier Toulouse III / Conservatoire du Littoral, Bastia.
- Association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse** - Guide de détermination des tortues d'eau douce - Dépliant AAPNRC / DIREN / OEC.
- BENSETTITI F. (coord.) et coll., (à paraître)** - Cahiers d'habitats NATURA 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 (Habitats côtiers). M.N.H.N. / La Documentation française.
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997** - CORINE biotopes - Types d'habitats français. ENGREF, MNHN.
- BOSC V., (en cours)** - Expertise hydrobiologique des fosses de Tanghiccìa et du Ciavattone et étude de la répartition de la Cistude sur le site NATURA 2000 n° 572. Rapport Ass. Amis PNRC / CRSC.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992** - Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. P.N.R.C. / E.P.H.E., 128 p.
- DELAUGERRE M., THIBAUT J.-C. (éds.), 1997** - Faune de Corse - Les espèces animales de la directive « habitats » et de la directive « oiseaux ». Rapport A.G.E.N.C. pour le Parc Naturel Régional de Corse / DIREN / OEC, 190 p.
- D.I.R.E.N., 2001** - Atlas des principales données environnementales 2000. Observatoire de l'Environnement, 147 p.
- FIERS V., GAUVRIT E., GAVAZZI P., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997** - Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, vol. 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.
- GAILLOT S., CHAVEROT S., 2001** - Méthode d'étude des littoraux à faible évolution. Cas du delta du Golo (Corse) et du littoral du Touquet (Pas-de-Calais) en France. Géomorphologie : relief, processus environnement, n° 1 : 47-54.
- GAMISANS J., 1999** - La végétation de la Corse. Edisud.
- HAURY J., GAUDILLAT V. et al. (éds.), 2001** - Cahiers d'habitats NATURA 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 (Habitats humides). M.N.H.N. / La Documentation française.
- LEBRET A., 2000** - Problématique de gestion de la Cistude d'Europe en Corse (annexe II de la Directive Habitats) par rapport aux introductions d'une espèce invasive la Tortue de Floride. Rapport Ass. Amis PNRC pour la DIREN Corse.
- OLICEROS C., DELPONT G., 1999** - Littoral oriental de la Corse : Evolution du trait de côte de 1948 à 1996, de Bastia-Furiani à Cervione et de l'embouchure du Travo (Solaro) à Solenzara. Rapport BRGM R 40504. 22 p., 5 pl.
- PARADIS G., 1999** - Contribution à la mise en évidence de la présence ou de l'absence en Corse d'habitats de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE dite NATURA 2000. Rapport ASTERE pour la DIREN Corse, 13 p.
- PELLE B., (à paraître)** - *Emys orbicularis* in Cahiers d'habitats NATURA 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 (Espèces animales). M.N.H.N. / La Documentation française.
- RAMEAU J.-C. et al. (éds.), 2001** - Cahiers d'habitats NATURA 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Tome 1, Volumes 1 & 2 (Habitats forestiers). M.N.H.N. / La Documentation française.

ROCHÉ B. (éd.), 2001 - Atlas des poissons d'eau douce de Corse. D.I.R.E.N. Corse.

SINASSAMY J.M., MAUCHAMP A., 2001 - Roselières : gestion fonctionnelle et patrimoniale. A.T.E.N. édit., Fondation EDF, Réserves naturelles de France & Station Biologique de la Tour du Valat publ., Cahiers Techniques N°63 : 96 p.

THIBAUT J.-C., BONACCORSI G., 1999 - The Birds of Corsica - An annotated checklist. B.O.U. Checklist N° 17, Tring, U.K., 171 p.

Documents divers utilisés :

- Clichés aériens de l'IGN et de l'IFN : de 1937 à 2001
- Carte IGN TOP 25 N° 4349 OT - VESCOVATO
- Fiche ZNIEFF N° 00160000 - Embouchure du Golo et Tanghiccìa. AGENC (1999) pour la DIREN
- Données de la Météorologie Nationale

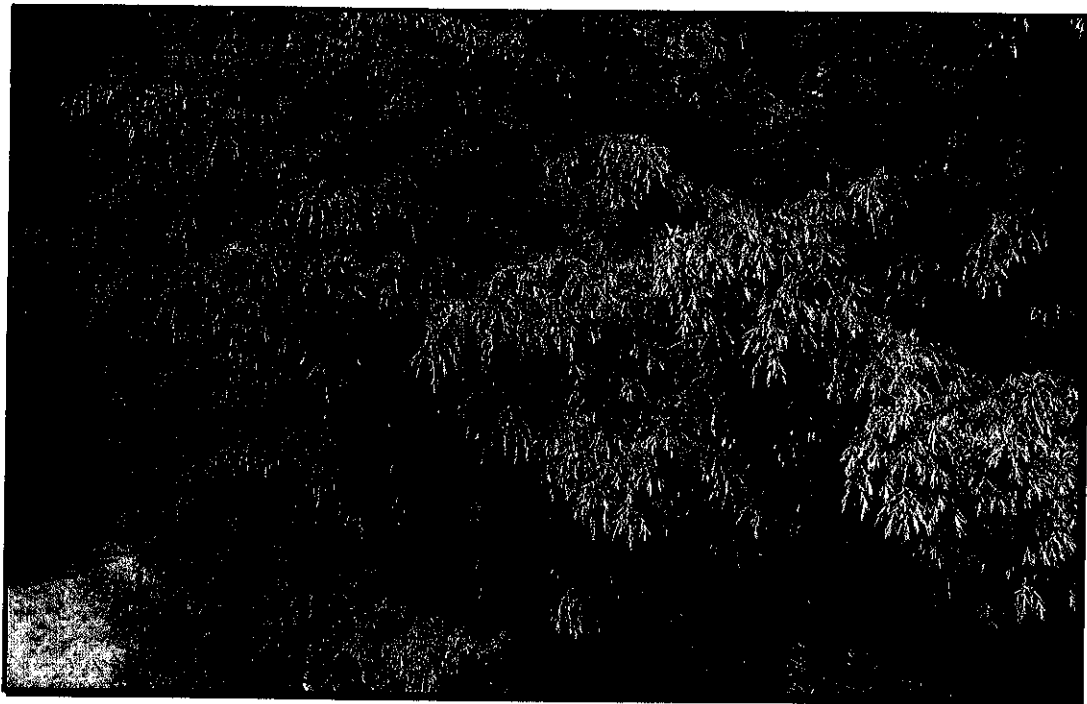


**Document d'objectifs du site NATURA 2000
n° FR9400572**

Plan de gestion Conservatoire du Littoral

« Mucchiatana »

**Communes de VESCOVATO, VENZOLASCA, SORBO-OCOGNANO
Département de HAUTE CORSE**



Septembre 2004

**AGENC
Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse
3 rue Luce de Casabianca - 20 200 BASTIA**

Ce document concerne la partie sud du site.

Sommaire

I Présentation	2
1. Cadre géographique et description du site	
2. Mesures de protection et zonages patrimoniaux	
3. Statut foncier	
II Milieu physique	4
1. Climat	
2. Géologie et géomorphologie du littoral	
3. Dynamique d'érosion du littoral	
4. Réseau hydrographique et hydrologie	
III Milieu naturel	7
1. Habitats d'intérêt européen	
2. Espèces d'intérêt européen	
3. Autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial majeur	
IV Activités humaines	14
1. Occupation humaine	
2. Activités agricoles	
3. Fréquentation, sports, loisirs et chasse	
V Bilan de l'aménagement et de la gestion	17
1. Orientations générales d'aménagement et de gestion en 1983	
2. Les aménagements réalisés	
3. Bilan	
VI Enjeux et objectifs	23
VII Fiches action	28
Bibliographie	

I PRESENTATION

I.1. Cadre géographique et description du site

La partie sud de la future zone NATURA 2000 n° 572 est située sur la côte orientale de l'île, dans la plaine de la Casinca, sur les communes de VENZOLASCA et de SORBO-OCOGNANO, à une trentaine de kilomètres au sud de la ville de Bastia.

Il s'agit d'une bande littorale rectangulaire, d'une superficie de 75,10 hectares qui s'étire sur environ 2,2 km le long de la mer et qui s'enfonce de 4 à 500 m à l'intérieur des terres. Un boisement unique de genévriers à gros fruits occupe la bande de fourré littoral tandis que du côté de la terre, le maquis est régulièrement broyé pour maintenir un pare-feu.

Immédiatement au sud de la D37, le site est encadré par le village de vacances "Cap Sud" au nord, un camp temporaire de vacances au sud et un lotissement résidentiel qui jouxte le terrain à l'ouest. En amont la plaine est parcourue par une série de canaux qui servent à l'assainissement des terres. Par abaissement de la nappe phréatique, les sols autrefois marécageux sont devenus fertiles et ont acquis une vocation agricole. Un canal perpendiculaire au rivage se jette dans la mer au sud du site.

I.2. Mesures de protection et zonages patrimoniaux

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de 75 ha depuis 1982. La gestion de ce site, comme les autres propriétés du Conservatoire du Littoral en Haute-Corse, est assurée par le Département. L'AGENC assurait l'assistance technique à l'aménagement et à la gestion.

Une Z.N.I.E.F.F. de type I (n° 00170000) couvre le site NATURA 2000. (cf. carte 1).

Un arrêté municipal n°19/84 a été pris par la commune de Venzolasca pour interdire un certain nombre d'activités sur le site dont le camping, le bivouac, les feux, les dépôts d'ordures, les coupes de bois, la circulation des véhicules à moteur...

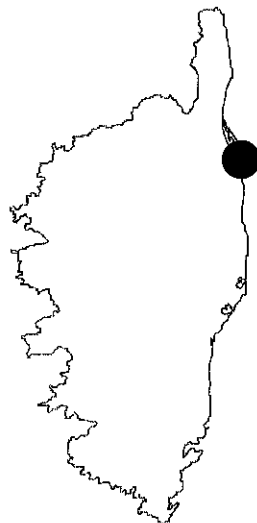
En 1994, l'arrêté municipal n°37/94 interdit la circulation des véhicules à moteur, en application du Décret 91-2 du 3/01/91 relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

I.3. Statut foncier










Le Conservatoire du Littoral possède 75 ha, soit la presque totalité de la part sud du site NATURA 2000 (cf. carte 1). Plus au sud, sur la commune de SORBO-OCOGNANO, quelques parcelles sont privées.

**SITE NATURA 2000 N°FR9400572
MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU GOLO**

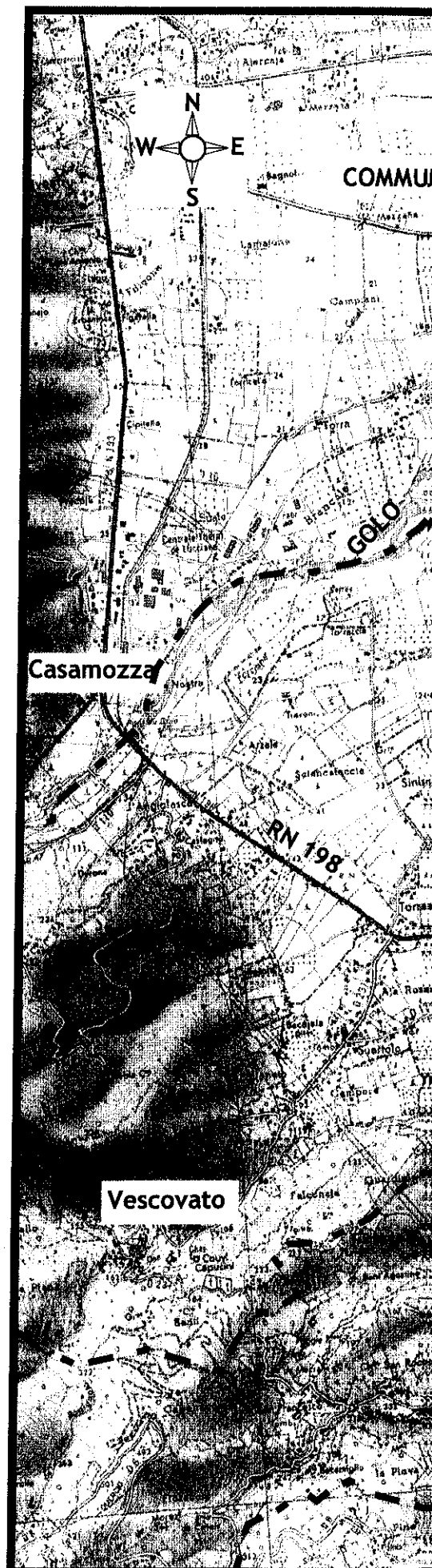
**Carte 1 : Présentation et
périmètres de protection**



Légende :

-  Plan d'eau ou cours d'eau permanent
-  Plage
-  Boisements
-  Vergers, cultures
-  Limite communale
-  Périmètre proposé au titre de NATURA 2000
-  Périmètre NATURA 2000 additionnel
-  Propriété du Conservatoire du Littoral
-  ZNIEFF de type 1

Echelle : 1/30 000 è



II MILIEU PHYSIQUE

II.1. Climat

Le climat est de type méditerranéen maritime, qui se caractérise par des hivers doux et des étés chauds et secs.

- Le régime des vents est caractérisé par la présence du *sirocco* (105 jours par an), vent de SSE chaud et humide, dominant sur un vent d'ENE (90 jours par an).
- La moyenne des précipitations annuelles est de 800 mm.
- La température maximale des mois les plus chauds est de 27,5 °C et la moyenne des minima du mois le plus froid est de 4,5 °C.

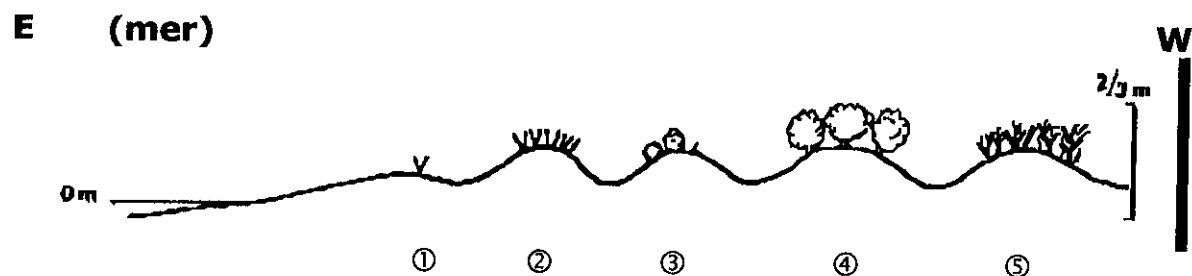
II.2. Géologie et géomorphologie du littoral

Le site de Mucchiatana se situe sur la construction deltaïque du fleuve Golo, au sud de son embouchure actuelle.

Globalement, dans cette zone, le littoral est formé d'un cordon sableux d'environ 1 km de largeur qui entre en contact vers l'intérieur des terres avec des sols d'alluvions anciennes très riches pour l'agriculture. Ces terres agricoles et les sols sableux sont séparés par un canal de drainage parallèle à la côte et relié à la mer par des canaux perpendiculaires au rivage. L'un de ces canaux perpendiculaires est alimenté par une station de pompage.

L'altitude maximale sur le site ne dépasse pas 3 mètres. La topographie du terrain est caractérisée par une série de bourrelets sableux, parallèles au rivage, séparés par des couloirs, qui correspondent à des crêtes de plages successives, progressivement "dunéfiées" et végétalisées. On distingue ainsi en partant de l'estran (cf. fig. 1) :

**Fig.1 : coupe schématique du site littoral de Mucchiatana
(d'après GAUTHIER et PASKOFF, 1986)**



- ① une dune embryonnaire, déjà partiellement colonisée par des touffes de végétation dont certaines sont vivaces, mais souvent absente à cause de l'érosion ;
- ② une dune bordière bien constituée, d'une hauteur d'ordre métrique, végétalisée par des oyats ;
- ③ un bourrelet colonisé par des peuplements pionniers de petits genévriers ;
- ④ un bourrelet portant des boisements de genévriers adultes ;
- ⑤ un bourrelet où se développe la brousse à hélanthème et le chêne liège.

Les sols rencontrés sur le site sont de type dunaires. Du rivage vers l'intérieur, on rencontre 3 stades d'évolution, du plus récent au plus ancien :

- des sols peu évolués, peu humifères en surface, sableux, sans argile et faiblement calcaires ;
- des sols un peu plus évolués, humifères, très peu argileux, ocre, acides ;
- des sols enfin un peu plus évolués, avec un peu d'argile ocre rouge, acides et gréseux.

II.3. Dynamique d'érosion du littoral

La dynamique de la côte est en relation avec la dynamique du Golo. Il a pu être montré qu'une forte érosion s'est produite au nord et au sud de l'embouchure entre 1971 et 1975, vraisemblablement due en grande partie à la construction de barrages et aux divers prélèvements de granulats effectués en amont du fleuve. On peut évaluer le recul de la côte au niveau de l'embouchure à plusieurs dizaines de mètres.

Encore récemment, le site était situé dans un secteur de progradation de la ligne de côte, c'est-à-dire dans une zone où la côte gagne sur la mer (d'après BRGM, 1981 *in* GAUTHIER et PASKOFF, 1986). En effet, il semble qu'à Mucchiatana, le rivage ait connu un certain engraissement, qui explique la dynamique du peuplement de genévriers qui a colonisé la dune vers la mer. Il apparaît toutefois que l'érosion gagne vers le sud pour affecter le secteur du Conservatoire.

Une récente étude du BRGM (OLIVEROS et DELPONT, 1999) a quantifié l'évolution du trait de côte de 1948 à 1996, d'après l'analyse des photographies aériennes de l'IGN. Entre 1990 et 1996, un recul moyen de 5 à 13 m a été enregistré au nord du

site. Ce phénomène semble se poursuivre aujourd'hui, ce qui se traduit par une érosion de l'avant-dune avec la formation d'une falaise de 2 m environ. Plus au sud, un léger engraissement de la plage a été observé (cf. carte 2). Deux genévriers ont subi les conséquences de cette érosion mais dans l'ensemble le boisement n'est pas menacé à court terme.

II.4. Réseau hydrographique et hydrologie

Aucun ruisseau n'est présent sur le site. Une zone fraîche, où une aulnaie s'est implantée, le traverse du nord au sud à l'emplacement d'un ancien canal, aujourd'hui comblé.

Des canaux de drainage, construits dans le passé, entourent le site ; l'un est parallèle à l'ouest et un autre est perpendiculaire au sud. Ils sont régulièrement entretenus par le SDACO (service départemental chargé de l'entretien des canaux).

**SITE NATURA 2000 N° FR9400572
MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU GOLO**

**Carte 2 : Evolution du trait de côte de 1948 à 1996
(d'après OLIVEROS et DELPONT, 1999
Rapport BRGM R 40504)**

Légende :

avancée moyenne (m)



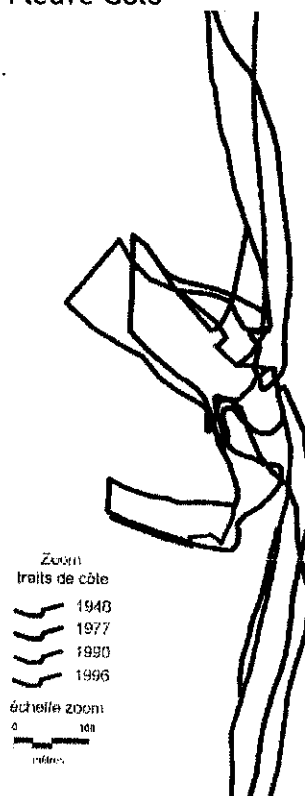
recul moyen (m)



Amplitude observée
des mouvements
du trait de côte



Fleuve Golo



III MILIEU NATUREL

III.1. Habitats d'intérêt européen

Le couvert végétal du littoral présente une zonation très complète de groupements herbacés dunaires puis un boisement de genévrier oxycèdre à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*), d'une largeur variant de 30 à 70 mètres.

Vers l'arrière, le site a longtemps été occupé par une vaste brousse à hélianthème (*Halimium halimifolium*) sur laquelle, par débroussaillage, a été gagné un pare-feu qui longe ainsi le boisement de genévriers et les parcelles allouées à des éleveurs.

Des boisements humides étroits s'étirent parallèlement à la côte à l'emplacement d'anciens canaux. Des bosquets de chênes-lièges, accompagnés d'une régénération par semis naturel, ponctuent le paysage avec, au nord, des plantations d'arbres exotiques tels que des acacias et des eucalyptus.

Huit habitats d'intérêt communautaire (carte 3), inscrits à l'annexe I de la Directive "Habitats", sont présents à Mucchiatana (cf. tab. 1). Il s'agit essentiellement d'habitats dunaires.

Laisses de mer des côtes méditerranéennes (code UE : 1210)

Groupements annuels des plages de sable - *Cakiletea maritima*
(code CORINE : 16.12)

Il s'agit de formations de plantes annuelles (de la classe phytosociologique des *Cakiletea maritima*) n'apparaissant qu'en été et se développant sur les hauts de plages, sur les sables coquilliers et les débris, là où la matière organique est déposée par la mer. Certaines des plantes indicatrices de ce type d'habitat sont la roquette de mer (*Cakile maritima*), l'euphorbe peplis (*Euphorbia peplis*) ou la soude épineuse (*Salsola kali*).

Sur le cordon littoral de Mucchiatana, des laisses de mer, caractérisées par un groupement végétal dominé par la soude *Salsola kali* (PARADIS, 1991), se rencontrent le long de tout le linéaire côtier, se développent entre la plage nue balayée en permanence par la mer et les premiers groupements de plantes vivaces.

Dunes mobiles embryonnaires méditerranéennes (code UE : 2110)

Dunes embryonnaires des côtes méditerranéennes - *Agropyretum mediterraneum*
(code CORINE : 16.2112)

Ce type d'habitat correspond en Corse à la végétation vivace de l'*Elymetum*, c'est-à-dire aux groupements végétaux dominés par le chiendent des sables (*Elymus farctus*), qui poussent en arrière du haut de plage.

Des groupements caractéristiques de ce type d'habitat sont présents à Mucchiatana, non pas de façon linéaire mais assez ponctuellement, notamment au sud du site (PARADIS, 1991), ou en mosaïque avec la végétation des dunes mobiles à oyat (voir l'habitat suivant).

Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (code UE : 2120)
Dunes blanches de la Méditerranée - *Ammophilon arenariae*
(code CORINE : 16.2122)

Ce type d'habitat correspond à la végétation vivace des dunes actives à oyat (*Ammophila arenaria* subsp. *arundinacea*), qui est une graminée contribuant grâce à ses longues racines à retenir le sable.

À Mucchiatana, un groupement à oyat (correspondant en terme de phytosociologie à l'*Echinophoro-Ammophiletum arundinaceae*) recouvre une partie de la dune bordière ; il s'agit selon PARADIS (1991) d'un "*Ammophiletum* primaire", c'est à dire du premier stade de cette formation végétale installé ici sur les dunes récentes non encore dégradées ou peu modifiées.

Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae*
(code UE : 2210 - code CORINE : 16.223)

Les dunes fixées sont caractérisées par des groupements de végétation dominés par la crucianelle (*Crucianella maritima*). Sur le site, ils forment une bande parallèle à la mer comprise entre les dunes mobiles à l'avant et le fourré de genévriers à l'arrière. Le passage de véhicules sur le haut de plage et aussi sur la plage même perturbe fortement ces habitats dunaires.

Pelouses dunaires du *Malcolmietalia* (code UE : 2230)
Groupements dunaires à *Malcolmia* (code CORINE : 16.228)

Ce type d'habitat correspond à tous les groupements de plantes annuelles (appelées "thérophytes" en terme de botanique) s'installant sur des substrats sableux depuis les hauts de plage fixés (au niveau des dunes embryonnaires à chliendent des sables ou "*Elymetum*") jusqu'aux zones situées en arrière des dunes ou des cordons littoraux. Ces formations dunaires de petites plantes annuelles peuvent s'installer en fait dans toutes les trouées de végétations des dunes fixées, qu'elles soient naturelles ou d'origine anthropique ; elles se trouvent donc en mosaïque avec les autres types d'habitats dunaires.

À Mucchiatana, des groupements de petites plantes annuelles héliophiles printanières, appartenant à l'ordre phytosociologique des *Malcolmietalia*, poussent dans les petites dépressions intradunaires ou en bordure de certains sentiers cheminant dans les dunes (PARADIS, 1991).

Dunes à végétation sclérophylle du *Cisto-Lavenduletalia* (code UE : 2260 - code CORINE : 16.28)

Ce type d'habitat correspond en Corse aux anciens ourlets dunaires fixés recouverts de formations végétales dominées par le ciste marin (ou hélianthème, *Halimium halimifolium*) ou le ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*). L'hélianthème se développe à la faveur des incendies pour former un faciès monospécifique (une véritable "brousse") dans lequel peu d'autres plantes peuvent se développer, si ce n'est localement dans quelques dépressions plus humides, la fougère aigle. Au printemps, le ciste marin se pare d'une belle floraison jaune. À Mucchiatana, les brousses à hélianthème sont abondantes en arrière des boisements de genévriers ; dans les clairières du peuplement de genévriers se développent aussi plus ponctuellement des hélianthèmes ou cistes à feuille de sauge.

Dunes littorales à *Juniperus* spp. (code UE : 2250)

Fourrés dunaires à genévrier oxycèdre à gros fruits (*Juniperus oxycedrus* subsp. *macrocarpa*) (code CORINE : 16.271)

Ce type d'habitat dont la conservation est prioritaire en Europe est magnifiquement représenté à Mucchiatana par le peuplement de genévrier à gros fruits (espèce protégée) qui est le plus important de Corse, en raison de son étendue (2 km de linéaire côtier) et de la hauteur de ses arbres. C'est l'existence de ce boisement exceptionnel qui a conduit le Conservatoire du littoral à acquérir ce site.

Le genévrier à gros fruits est toujours localisé sur des substrats sableux littoraux fixés, en ourlet face à la mer. Il est donc un pionnier dont la régénération dépend de la dynamique du rivage. S'il y a érosion, les genévriers disparaissent tandis que s'il y a engraissement, la régénération peut se produire. La prospérité du peuplement de genévriers de Mucchiatana est vraisemblablement due au fait que le littoral a subi par le passé une dynamique de progradation. Les arbres les plus jeunes et la régénération naturelle se localisent près du rivage et les arbres les plus vieux en arrière. Les genévriers s'étendent naturellement vers la mer, les bois de chêne-liège ou de chêne blanc ayant tendance à prendre naturellement le relais ensuite vers l'intérieur.

Le boisement de genévriers de Mucchiatana a été très affecté dans le passé par la fréquentation des dunes en été et les coupes sauvages de bois qui sont aujourd'hui résorbées. Cependant, l'observation des photographies aériennes de 1950 montre que celui-ci était, à cette époque, moins étoffé. Des nouvelles lignes d'arbres semblent s'être développées en 30 à 40 ans à l'avant du boisement et semblent correspondre à la colonisation d'un nouveau bourrelet dunaire stabilisé.

Des plantations de centaines de jeunes genévriers ont été réalisées entre 1985 et 1995 par le Conservatoire du Littoral, avec l'aide des écoliers de la région et du Parc régional.

Le pin maritime, qui est une espèce pionnière, a tendance à s'implanter dans les zones ouvertes, de clairières, entre les genévriers. La croissance du pin étant beaucoup plus rapide que celle du genévrier, il peut fortement le concurrencer. Par ailleurs sa forte capacité à essaimer par dispersion de ses nombreuses graines peut conduire à un envahissement progressif du fourré à genévriers par des pins. Afin de

Document d'objectifs du site NATURA 2000 n° 572 - Secteur sud : Mucchiatana

Tableau 1 : liste des habitats figurant à l'annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE

Intitulé (* = habitat dont la conservation est prioritaire)	Code UE	Code CORINE	Etat de l'habitat dans le site (voir aussi la carte 9)
Laissez de mer (groupements annuels des plages de sable - <i>Cakiletea maritima</i>)	1210	16.12	Groupements végétaux présents ponctuellement sur les hauts de plage et sur les dunes embryonnaires et couvrant de très faibles superficies.
Dunes mobiles embryonnaires (<i>Agropyretum mediterraneum</i>)	2110	16.2112	Habitat présent ponctuellement, surtout dans la partie sud du cordon littoral.
Dunes mobiles à oyat (<i>Ammophila arenaria</i>)	2120	16.2122	Présent sur une grande partie de la dune bordière.
Dunes fixées du <i>Crucianellion maritima</i>	2210	16.223	Présent sur tout le cordon littoral entre les dunes mobiles et le fourré de genévriers.
Pelouses dunaires du <i>Malcolmietalia</i>	2230	16.228	En mélange avec les autres habitats dunaires.
Dunes à végétation sclérophylle du <i>Cisto-Lavenduletalia</i>	2260	16.28	Correspond aux "brousses" à hélianthème présentes derrière le boisement de genévriers ; transformé en partie en pare-feu.
Dunes littorales à genévrier oxycède à gros fruits *	* 2250	16.271	Grand peuplement dunaire de genévriers (le plus important et le plus âgé de Corse) développé sur toute la longueur du site.
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (forêts riveraines méditerranéennes de peupliers, ormes ou frênes)	92A0	44.6	Habitat peu représenté sous sa forme caractéristique, mais présent très ponctuellement dans les dépressions humides derrière les dunes.

Carte 3 : habitats de la partie sud du site NATURA 2000 n° 572 (Mucchiatana)



Fond : cliché infra-rouge fausses couleurs, IFN 2001

**Légende de la carte 3 : habitats de la partie sud du site NATURA 2000 n° 572
Mucchiatana**

**Les habitats d'intérêt européen (inscrits à l'annexe I de la Directive "habitats")
sont mentionnés en caractères gras et leur code est indiqué entre parenthèses**


**succession ou mosaïque d'habitats des plages et dunes sableuses : laisses de mer
(1210), dunes mobiles embryonnaires (2110), dunes mobiles à oyat (2120), dunes fixées
(2210) et pelouses dunaires de plantes annuelles (2230)**

 **dunes boisées de genévrier oxycède à gros fruits (2250)**


 **"brousse" à hélianthème entretenue en pare-feu arboré de chênes-lièges (dunes à
végétation sclérophylle - 2260)**

 **fourrés hauts et denses dominés par l'hélianthème (anciennes dunes à végétation
sclérophylle - 2260)**

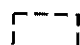
 **bois humides dominés par des aulnes glutineux, des peupliers ou des chênes
pédonculés (92A0)**

 **roselières des berges des canaux (code CORINE 53.11)**


 **boisements d'arbres exotiques (eucalyptus, acacias, mimosas...)**

 **lotissements, camps de vacances**

 **bâtiment agricole**

 **enclos**

 **canal**

 **périmètre du site NATURA 2000**

conserver le fourré à genévriers, l'élimination de tout pin adulte et de tout nouveau semis de pins est à préconiser.

Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (code UE : 92A0)
Forêts riveraines méditerranéennes de peupliers, d'ormes ou de frênes
(code CORINE : 44.6)

Ce type d'habitat est peu représenté de manière caractéristique dans le site. En arrière de la brousse à hélianthème sont présentes des zones linéaires de bois hygrophiles (cf. carte 3) qui peuvent correspondre à cet habitat d'intérêt communautaire. Dans ces zones on trouve tous les intermédiaires entre les eaux libres à peine colonisées par la végétation et les derniers stades d'atterrissement où domine l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le peuplier blanc (*Populus alba*), l'orme (*Ulmus campestris*) ou le chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Certains de ces boisements semblent, d'après les anciens documents cadastraux, correspondre à d'anciens canaux. Au nord et au sud, les aulnes forment de beaux bosquets. Ces boisements ont en grande partie été affectés par l'incendie de 1990 (voir plus loin) et de 2003, mais ils ont repoussé de souche ou de semis depuis. Le bosquet situé au nord du canal a même été touché par deux incendies.

III.2. Espèces d'intérêt européen

Les deux espèces de tortues présentes en Corse se trouvent sur le site, la cistude (*Emys orbicularis*) et la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) ; elles sont toutes deux protégées en France par l'Arrêté ministériel du 22/07/1993 et inscrites à l'annexe II de la " Directive européenne sur la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage ".

La **cistude** est surtout abondante dans les canaux, juste à la périphérie du site (carte 4).

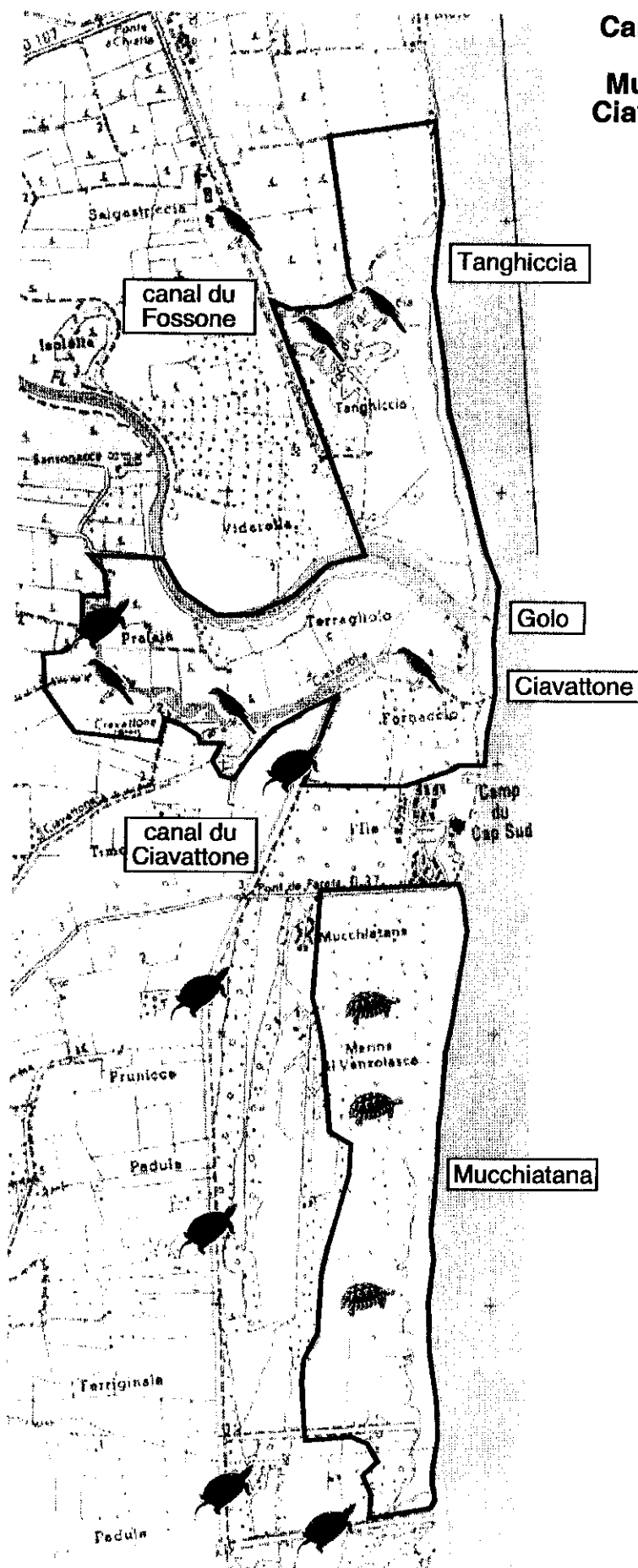
La **tortue d'Hermann** se rencontre dans les espaces ouverts et dans les fourrés à hélianthèmes. Une étude sur la population des tortues d'Hermann du site a été entreprise au printemps 2000 (CARRY et NOUGAREDE, 2000). Elle a permis de connaître les caractéristiques principales de la population.

Lors de gyrobroyages effectués pour créer et entretenir les pare-feu, plusieurs d'entre-elles ont été détruites. Afin de concilier la présence d'une coupure de combustible utile à la protection du boisement de genévriers et la préservation des tortues d'Hermann, quelques précautions seraient à prendre.



La précaution minimale consisterait à gyrobroyer entre le 15 décembre et le 1 mars, période d'hibernation. Leur enfouissement dans le sol sableux n'étant cependant que partiel, il faudrait surélever le broyeur à chaîne à 15 cm du sol afin de minimiser les impacts de la mule mécanique.

Par ailleurs, des passages réguliers (tous les deux ans au maximum) seraient nécessaires pour que la végétation ne redevienne pas suffisamment dense pour abriter les tortues. En effet, en entretenant régulièrement les pare-feu les tortues se réfugient dans des zones périphériques de végétation dense, dans des bouquets de cistes, d'hélianthèmes, les ronciers ou les haies par exemple.


**Carte 4 : Espèces d'intérêt patrimonial
du site NATURA 2000 n° 572
Mucchiatana et Embouchure du Golo
Ciavattone et Tanghiccina (Haute Corse)**



**ESPÈCES DE L'ANNEXE II
DE LA DIRECTIVE "HABITATS"**

-  Tortue d'Hermann
(*Testudo hermanni*)
-  Cistude d'Europe
(*Emys orbicularis*)

**AUTRE ESPÈCE D'INTÉRÊT
PATRIMONIAL MAJEUR**

-  Rousserolle effarvatte
(*Acrocephalus scirpaceus*)

 périmètre NATURA 2000

Echelle :
0 500 m 1 km



Fond : carte IGN Top 25

III.3. Autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial majeur

a) La flore d'intérêt patrimonial

Le site de Mucchiatana abrite un certain nombre d'espèces végétales qui présentent un intérêt régional ou national, du fait de leur relative rareté en Corse, de leur fragilité ou de leur régression dans toute leur aire de répartition. Ces espèces sont sur le site au nombre de quatre :

• *Thesium humile* (Santalacée)

Cette espèce est protégée en Corse par l'arrêté du 24/06/1986. Absente de France continentale, elle est connue dans moins de 10 localités en Corse, la population de Mucchiatana étant la plus importante de l'île. C'est une plante annuelle des milieux ouverts, pionnière sur les sables fixés. Elle est caractéristique des "pelouses dunales du *Malcolmietalia*" (habitat d'intérêt européen figurant à l'annexe I de la Directive Habitats, cf. ci-dessus). À Mucchiatana, elle pousse sur presque toute la longueur du terrain, en arrière de la plage, depuis les dunes sablonneuses fixées jusque dans les pare-feu à héliaanthème. Le sol sableux et les milieux naturels ou artificiellement ouverts (pare-feu) de ce site lui conviennent parfaitement. L'espèce disparaît dès que la végétation se referme, lorsque la cistaie ou la brousse à héliaanthème sont trop denses.

• *Periploca graeca* (Asclepiadacée)

Cette liane ne se trouve que dans ce secteur du littoral oriental de la Corse, Mucchiatana abritant la plus belle population de l'île. Elle est surtout abondante dans la partie sud du terrain, principalement de chaque côté du canal, ainsi que dans des petites dépressions humides, utilisant préférentiellement des aulnes glutineux comme supports pour grimper. Cette espèce, apparemment assez thermophile, semble pousser de préférence en lisière, en situation plutôt ensoleillée, sur des sols humides et humifères. Elle se raréfie dans les milieux plus fermés (aulnaies denses, ronciers épais). Dans les zones où les aulnes ont brûlé en 1990 (au sud du terrain), de nombreux pieds ont repoussé. Des individus cultivés en pépinière par le Conservatoire botanique de Porquerolles ont été plantés dans un bosquet d'aulnes de la partie nord du site en novembre 1992, mais probablement en situation trop ombragée car ils ne se sont pas beaucoup développés.

• La canne de Ravenne (*Saccharum* ou *Erianthus ravennae*) (Poacée)

Cette espèce, en forte régression sur le littoral méditerranéen français, ne se trouve en Corse que dans une dizaine de localités de la côte orientale.

C'est une plante des milieux sableux littoraux ouverts, qui pousse préférentiellement dans les dépressions arrière dunaires sur des sols humides et éventuellement un peu salés. Sur le site de Mucchiatana, elle s'est étendue, à la faveur des débroussailllements, surtout dans les secteurs légèrement humides (bords des canaux, petites dépressions et fossés).

Attention, la canne de Ravenne ne doit pas être confondue avec l'herbe de la Pampa qui est une autre grande graminée, originaire d'Amérique du Sud et

introduite en Europe dans les jardins comme plante ornementale et qui aujourd'hui commence à envahir les milieux naturels en prenant la place des espèces sauvages.

• **Le chêne pédonculé (*Quercus robur*) (Fagacée)**

Le chêne pédonculé est une essence peu fréquente en Corse, connue dans moins de dix localités de la côte orientale. Il se développe ponctuellement en bordure de certaines zones humides ou dans les lisières arborées des canaux et des fossés humides. Mucchiatana abrite quelques individus, mais malheureusement les plus grands arbres ont été coupés sans autorisation peu après l'acquisition du site par le Conservatoire du littoral.

• De plus, deux petites plantes protégées au niveau national, se développent en été dans les habitats dunaires, *Euphorbia peplis* et *Pseudorlaya pumila*.

b) La faune d'intérêt patrimonial

• **Les reptiles et batraciens**

En plus des tortues, vivent aussi sur le site le **lézard sicilien (*Podarcis sicula campestris*)** protégé en France par l'arrêté du 22/07/1993 et inscrit à l'annexe IV de la Directive Habitats, le **crapaud vert (*Bufo viridis*)**, bénéficiant des mêmes protections, ainsi que la **rainette arboricole (*Hyla arborea sarda*)** espèce endémique et également protégée au niveau national.

• **Les oiseaux**

Le site de Mucchiatana ne semble pas abriter d'espèces d'oiseaux rares ou menacées en Corse. La diversité des milieux rencontrés explique cependant que l'on puisse y observer de nombreuses espèces. On peut en effet trouver ici un certain nombre d'espèces (quasiment toutes protégées en France par l'arrêté du 17/04/1981 modifié) nichant dans les milieux ouverts, les maquis ou les milieux forestiers littoraux de Corse (cf. tableau 2) :

Tableau 2 : espèces d'oiseaux se reproduisant à Mucchiatana

ESPÈCES	MILIEUX OCCUPÉS				
	d	g	a	mb	f
Alouette lulu (<i>Lullula arbora</i>) (1)				x	
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)					x
Chardonneret (<i>Carduelis carduelis</i>)		x			
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)					x
Corneille mantelée (<i>Corvus corone cornix</i>)			x		
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>) (1)				x	
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)		x			
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)			x		
Mésange à longue queue (<i>Aegythos caudatus</i>)			x		
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)		x	x		
Pie grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>)				x	
Pie grièche écorcheuse (<i>Lanius collurio</i>)				x	
Pipit rousseline (<i>Anthus campestris</i>) (1)	x				
Rosignol (<i>Luscinia megarhynchos</i>)					x

Rouge-gorge (<i>Erythacus rubecula</i>)		X	X		
Troglodyte (<i>Troglodytes troglodytes</i>)			X		
Verdier (<i>Carduelis chloris</i>)		X			

Milieus :
d = dune
g = boisement de genévriers
a = aulnaie
mb = maquis bas (prairie, pare-feu)
f = phragmitaie (roselière)

De plus deux espèces de rapaces également protégées, le **busard cendré (*Circus pygargus*)** ⁽¹⁾ et le **milan royal (*Milvus milvus*)** ⁽¹⁾ nichent dans les environs du site et viennent y chasser. Une importante colonie de guêpiers (*Merops apiaster*) s'installe chaque année dans un champ tout proche et les oiseaux viennent chasser bruyamment sur le site.

Plusieurs couples d'**hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)** se sont reproduits en 1988 en bordure occidentale du site, dans les aulnaies riveraines des canaux. Espèce rarissime, son aire est comprise en Corse entre l'étang de Biguglia et Mucchiatana (CANTERA et al., 1989 ; THIBAUT et BONACCORSI, 1999).

On peut également observer sur le site quelques migrants, notamment des limicoles stationnant sur la plage, lors de leur passage en Corse. En hiver, on trouve de nombreuses espèces de passereaux hivernants, attirés en particulier par les baies de genévriers ou les insectes présents dans les milieux humides. Les plus fréquents sont des turdidés comme la grive musicienne (*Turdus philomelos*) ou le merle noir (*Turdus merula*). Certaines années, lors des passages de grives et de merles, le nombre de chasseurs est important sur le site.

• Les mammifères

Le site doit présenter un cortège de petits mammifères communs en Corse, tels que les musaraignes, le rat noir, la souris, le hérisson... Le lièvre commun, de même que le sanglier, étaient présents sur le site quelques années avant l'acquisition par le Conservatoire, mais auraient disparu depuis. Le lapin y est présent, tout comme le renard dont on peut voir des terriers.

IV ACTIVITES HUMAINES

IV.1. Occupation humaine

On dispose aujourd'hui de peu d'information historique sur le site, sinon que des canaux de drainage ont été creusés par endroits parallèlement au rivage puis certainement abandonnés avec les aménagements de la fin du siècle dernier.

Ces terrains ont été exploités pour l'agriculture depuis longtemps. A l'achat du site par le Conservatoire du Littoral, il ne restait que quelques ceps d'une ancienne plantation de vigne. Les diverses tentatives de mise en valeur ont dû par contre nécessiter un déboisement et un décapage du sol, qui sont en grande partie responsables du développement en arrière du site de la brousse à hélanthèmes.

Les aménagements et la gestion actuelle du site ont permis de mettre un terme au camping sauvage qui était largement pratiqué en été, au milieu des genévriers. Ces occupations, parfois de plusieurs semaines, ont causé des dommages au boisement (coupes de bois, piétinement et tassement du sol).

Au moment de l'acquisition par le Conservatoire, un éleveur faisait parcourir son troupeau d'ovins à Mucchiatana, y compris dans les genévriers, depuis plusieurs dizaines d'années. Des incendies, d'origine pastorale, étaient fréquents. Son fils, qui a repris l'exploitation, a bénéficié d'une convention signée avec le Conservatoire sur 20 ha, au sud ouest du site. Le parcours a été proscrit des dunes et des genévriers.

La présence d'un lotissement à proximité immédiate du site a favorisé l'arrivée de plantes exogènes voire invasives sur le terrain. Mimosas, carpobrotus (griffes de sorcière, pitosporum) sont des plantes qu'il convient de contrôler afin de limiter la banalisation du milieu et de garantir la présence des plantes endogènes.

Des eucalyptus et des mimosas ont été plantés dans les années 60 au nord du site.

IV.2. Activités agricoles

Depuis l'acquisition par le Conservatoire du littoral, plusieurs hectares étaient consacrés à l'élevage. Deux bergers d'ovins bénéficiaient jusqu'à présent de conventions pluriannuelles de pâturage contenant un cahier des charges, qui précise entre autres les obligations et devoirs de chacune des parties.

Le troupeau de brebis de M. Poli, au nord, pacageait peu souvent à Mucchiatana, l'éleveur utilisant ces terrains quand ses autres parcelles étaient inondées. Les potentialités du terrain loué sont assez faibles, de par la nature très sablonneuse du sol. Jusqu'en 2002, les brebis de M. Ferrari & Roussel, au sud, paissaient en revanche très fréquemment sur les parcelles louées, la superficie totale de son exploitation étant assez restreinte. Le nettoyage des parcelles louées à M. Ferrari s'effectuait avec un "cover-crop". Jusqu'à présent, le cahier des charges des

conventions pluriannuelles ne tenait pas compte de la présence des tortues d'Hermann sur le site.

Les trois conventions pluriannuelles de pâturage entre le Conservatoire et des éleveurs ont été résiliées début 2004. Elles ont été établies, avec Mme. ROUSSEL Léa, M. FERRARI Ours Pierre et M. POLI Dominique. De plus, une convention existe entre le Conservatoire et M. TRAMINI Joseph, propriétaire d'un ranch. Cette convention a été établie afin de permettre le passage des chevaux sur certaines zones du site bien déterminées, et de mettre fin au passage sauvage de ces animaux dans le boisement de genévrier comme auparavant, ce qui provoquait de gros dégâts sur le peuplement végétal.

IV.3. Fréquentation, sports, loisirs et chasse

Le site de Mucchiatana présente la particularité de se trouver proche d'un centre d'activités, à une trentaine de kilomètres au sud de Bastia et à proximité de nombreuses petites agglomérations de la Casinca. Le site est de ce fait fréquenté toute l'année, plus particulièrement le week-end. L'été, une importante population touristique s'ajoute à la population locale, due notamment à la proximité du camp de vacances de Cap Sud.

Une enquête de fréquentation a été réalisée au cours de l'été 1996, auprès de 45 personnes. Durant la période d'enquête, la majorité des personnes interrogées était d'origine corse, habitant toute l'année une commune de la Casinca (Venzolasca, Vescovato, Arena ...) ou Bastia, ou habitant en hiver sur le continent ou à l'étranger.

Les personnes accédant au site en voiture arrivent par la route D 37, stationnent sur l'aire nord et rejoignent ensuite la plage par les sentiers ou bien stationnent sur le terre-plein près du restaurant "Chez Matthieu", en plein soleil. Ce public fréquente principalement la partie nord de la plage, jusqu'à environ 150 à 300 mètres plus bas, en fonction de l'affluence.

Le public qui réside aux Marines de Venzolasca, le lotissement à l'ouest du site, accède à la plage à pied par le sentier transversal et fréquente la plage de part et d'autre du sentier. Il s'agit là majoritairement de gens en vacances en Corse, touristes étrangers ou français, parfois étant originaires de l'île.

Quelques personnes enfin fréquentent la plage sud, en y accédant par la piste du canal ou en provenance des camps de vacances plus au sud du canal.

En résumé, le public fréquente essentiellement le bord de mer tandis que quelques personnes s'engagent à l'intérieur du site, sur le chemin de service. Dans l'ensemble, le site est fréquenté par des personnes qui viennent le plus souvent en famille, sinon en couple ou ensuite seules.

Le site attire en outre toute l'année une population locale qui profite de la plage et de ses abords dans un cadre sauvage encore préservé. Hors saison estivale, le site fait la joie des promeneurs, des sportifs qui y pratiquent le footing et le VTT, ainsi que des cueilleurs d'asperges et de champignons. L'arrière du site reste globalement peu fréquenté.

Des douilles, trouvées en assez grand nombre notamment dans le pare-feu, témoignent d'une activité cynégétique ; en hiver, la chasse aux merles et aux grives, lors du stationnement de ces oiseaux hivernant à Mucchiatana, semble parfois importante. Il n'y a pas sur le site de restrictions particulières en ce qui concerne la chasse.

Chaque été depuis 1985, un saisonnier est recruté grâce au Département afin d'assurer le nettoyage et la surveillance de la plage.

Des conséquences négatives pour le site sont associées à la fréquentation :

- Les passages fréquents d'engins 4x4 (appartenant le plus souvent à des autochtones qui se rendent sur le site pour y pêcher ou se promener) dégradent le milieu de manière significative. A ces 4x4 s'ajoutent également le passage de quads. La mise en place de pieux sur la plage, de clôtures puis de murets au niveau des aires de stationnement et des accès ainsi qu'une surveillance saisonnière n'ont permis que de répondre partiellement à cette nuisance, en limitant ce phénomène, mais il persiste encore sur les hauts des dunes. Les pieux installés sur la plage ne constituent plus une barrière absolue aujourd'hui.
- Quelques genévriers se transforment en toilettes publiques, sous d'autres on dépose encore des détritux.
- Des chevaux d'un ranch voisin traversent le site. Après accord à l'amiable, il a été obtenu que les promenades ne se fassent qu'en arrière du site, afin de préserver les genévriers et les dunes détériorées par des passages répétés.
- Deux lotissements sont limitrophes à l'ouest. Cela peut parfois poser certains problèmes, car les occupants ont tendance à empiéter sur le site en installant des " annexes " de leur jardin, telles que la niche du chien ou l'étendoir à linge. De nombreux bris de clôture ont été constatés.

L'autre problème concerne le risque incendie, élevé sur un tel site, et aux conséquences désastreuses sur le milieu naturel. Rappelons simplement que les genévriers ne sont pas capables de repartir après incendie, et que leurs graines ne germent pas après le feu : un incendie dans les genévriers détruirait inexorablement le boisement, le plus grand présent en Corse.

Deux mises à feu ont d'ailleurs été dénombrées au printemps 2003, dans les boisements d'aulnes.

Les feux type feux de camps ou barbecues sont interdits mais il n'est pas rare de voir sous les genévriers adultes des foyers composés de quelques pierres ou parpaings entourant des cendres.

La surveillance s'avère nécessaire pour faire disparaître ces pratiques qui sont très dangereuses.

V Bilan de l'aménagement et de la gestion depuis l'acquisition par le Conservatoire du littoral

5.1 Orientations générales d'aménagement et de gestion du site en 1983

L'état du site en 1983

A son acquisition, le site était surtout connu comme terrain privilégié de camping sauvage pour des bastiais et des habitants de la Casinca ou leurs parents venus du continent en été ; certains d'entre eux s'y installaient confortablement chaque été durant 3 mois.

Le boisement à genévrier était victime de multiples agressions : coupes de bois et mutilations diverses, passage et stationnement de véhicules, piétinement intense provoquant le déchaussement des racines, dépôts d'ordures et de gravats.

Des incendies pastoraux ravageaient régulièrement l'intérieur du site qui était totalement embroussaillé d'hélianthèmes. Ces incendies atteignaient les genévriers.

L'étude préalable et le plan d'aménagement et de gestion

Dès son acquisition, le site a fait l'objet d'une étude préalable et d'un plan d'aménagement et de gestion réalisés par l'AGENC en collaboration avec divers spécialistes et un cabinet d'architecture.

Le plan d'aménagement approuvé par la commune au printemps 1984 prévoyait :

- > la protection du boisement de genévriers et des dunes ;
- > la fermeture du site le long du CD par une clôture grillagée agricole et vers la mer au nord et au sud par des barrières en bois ;
- > la création d'une aire de stationnement de 100 places au nord et d'une plus petite au sud ;
- > la pose de poubelles au nord et de panneaux aux extrémités ;
- > la création d'une vaste zone pastorale mise en valeur et clôturée à l'ouest pour fixer l'éleveur et bloquer l'accès au site pour les véhicules sur toute la longueur de l'arrière du site ;
- > l'aménagement d'un sentier piétonnier d'accès à partir du lotissement ;
- > la mise en place d'une réglementation interdisant les véhicules, le camping, le passage du bétail en dehors de la zone pastorale, etc...
- > la mise en place d'une surveillance saisonnière.

Dès le départ, il était entendu que dans un premier temps la partie située au sud du canal ne serait pas aménagée, dans l'attente d'une acquisition complémentaire jusqu'au deuxième canal.

5.2 Les aménagements réalisés

La politique de gestion envisagée s'est traduite par la réalisation de plusieurs aménagements. Ceux-ci concernent notamment la protection du boisement de genévriers et de la dune, et l'accueil et la sensibilisation du public. D'autre part, il a été autorisé l'installation d'éleveurs sur certains terrains, dans la bande ouest du site, ceci dans le double but de valoriser les terres et de prévenir les risques d'incendie en créant une zone ouverte et entretenue servant de pare-feu.

Historique des aménagements

Les travaux d'aménagements du site ont débuté par une première tranche au printemps-été 1984 avec la pose de clôtures en bois au nord, d'une clôture grillagée de 500 m le long du CD, de poubelles et de panneaux, l'aménagement de la moitié de l'aire de stationnement au nord dans les eucalyptus et de celle située au sud le long du canal. Grâce à ces aménagements et à une première surveillance estivale effectuée par un garde recruté par la commune, le camping sauvage fut résorbé dès l'été 1984.

En **1985**, l'aire de stationnement nord fut étendue ainsi que les barrières en bois, tandis que 10 ha d'hélianthes étaient gyrobroyés et clôturés au sud-ouest du site pour y installer le fils de l'éleveur qui utilisait depuis longtemps ces terrains.

En **1986**, les installations furent réparées et complétées en divers points en raison du vandalisme et une clôture grillagée fut installée au sud du site, le long du canal (côté nord) ; un bac de stockage des ordures fut construit au nord car le camion de ramassage ne passait qu'une fois par semaine, deux sentiers d'accès à partir des lotissements furent ouverts (au lieu de un prévu au plan d'aménagement), 15 enclos grillagés de 100 m² furent installés pour recevoir des plantations de genévriers et une partie de la zone pastorale fut dessouchée. Cette année-là, bien que cela n'ait pas été prévu au plan d'aménagement, un premier pare-feu de 7 ha fut ouvert derrière les genévriers à la suite d'un incendie survenu au sud dans un bosquet d'aulnes.

À l'automne **1987**, les premières plantations de genévriers et de chênes furent réalisées dans les exclos et des essences exotiques furent plantées le long des 2 sentiers venant des lotissements. Les genévriers sont toujours là, mais les chênes ont brûlé en 1990. En 1987 toujours, compte tenu du vandalisme, les barrières en bois situées au nord furent remplacées par des murets en pierre ; tandis qu'un dernier ramassage de gravats était réalisé dans le pare-feu.

En **1988**, le long du lotissement Filippi, une clôture grillagée basse (pour respecter le règlement du lotissement), fut installée ; le pare-feu fut élargi sur 8 ha, une petite passerelle en bois fut installée pour franchir un fossé humide sur le sentier du lotissement nord et des plots en châtaigniers furent installés sur le haut de plage pour bloquer les véhicules.

En **1989**, le bac à ordures fut habillé de pierres, d'autres plots en châtaigniers furent installés, le pare-feu fut nettoyé au nord ainsi que les abords de l'aire de stationnement. Des panneaux d'information sur les genévriers furent posés et une chicane en pierre fut installée au niveau du lotissement pour bloquer les véhicules et les motos.

En **1990**, l'année du plus grand incendie que le site ait connu, un important programme de travaux fut réalisé avec l'élimination des genévriers brûlés, la pose de gros plots en bois pour bloquer les 4x4 sur la plage et l'aire de stationnement sud fut délimitée par des murets.

En **1991**, des genévriers furent plantés par des élèves de la microrégion sous la direction d'un animateur du PNRG et les barrières amovibles situées au nord et au sud furent refaites après des actes de vandalisme.

En **1992**, les plantations se sont poursuivies et une première installation expérimentale d'abris serres fut conduite sur les chênes lièges du pare-feu. Des plots furent rajoutés sur la plage après les tempêtes hivernales et la clôture basse installée le long du lotissement ayant été progressivement dégradée par les riverains, elle fut remplacée par une clôture haute et plus solide.

De 1991 à 1994, d'importants travaux sylvicoles et paysagers furent conduits avec l'ONF : extraction des bois brûlés en 1990 sur 8,5 ha, gyrobroyage pour agrandir la zone pastorale au nord et au sud de l'autre côté du canal, dépressage et éclaircie des boisements et plantation de genévriers et de chênes pédonculés, élagage des acacias qui débordaient sur le lotissement.

En **1993**, le muret de pierres sèches fut prolongé tout autour de l'aire de stationnement avec un complément d'empierrement pour la stabiliser et 3 900 ml de clôture agricole furent installés pour compléter l'aménagement de la zone pastorale.

En **1994**, après une forte crue le muret de l'aire de stationnement sud fut refait et des plots furent réinstallés sur la plage après les tempêtes hivernales. Une seconde opération sylvicole fut conduite avec l'ONF : plantation de chênes et de genévriers, abattage de bois secs et nettoyage de pare-feu.

Au printemps **1995**, le pare-feu a été nettoyé sur 21 ha.

En **1996**, un bilan des plantations a été réalisé par un étudiant en BTS et un deuxième plan de gestion du site a été rédigé par un étudiant de l'IUP Génie et gestion de l'environnement de l'Université de Paris VII.

Des travaux de mise en valeur pastorale ont été réalisés avec les éleveurs ; les gardes ont entretenu les plantations (tuteurage, taille de formation...) et ont planté 30 genévriers de 3-4 ans à l'entrée du site.

En décembre **1997**, l'intervention des forestiers sapeurs pour le gyrobroyage du pare feu (15 ha) a été obtenue après demande au Conseil Général.

Une location de 10 ha supplémentaires a été concédée à un éleveur (M. Poli) dans le but d'augmenter les surfaces ouvertes.

Une plantation de 500 genévriers âgés de 3 ans a été effectuée à l'arrière du fourré. La clôture avec le lotissement a été réparée par les gardes.

En **1998**, les gardes ont poursuivi l'entretien des chênes lièges du pare-feu et y ont piquetés les nouveaux semis naturels. Ils ont également créé des éclaircies autour des genévriers plantés dans le secteur brûlé, recolonisé par l'hélianthème.

Dans le cadre du programme LIFE "Conservation des habitats naturels et des espèces végétales d'intérêt communautaire prioritaire de la Corse", un "rouleau des dunes" a été installé à l'entrée du site pour informer le grand public.

Le bureau d'études BEI a proposé un système anti 4x4 composé de pieux métalliques habillés de bois pour remplacer les pieux en châtaignier arrachés par la mer ou dégradés.

En juin **1999, 2001 et 2003** les services du Département (forestiers-sapeurs et SDACO) sont intervenus pour un gyrobroyage du pare-feu situé en arrière du fourré à genévriers (15 ha). Ils ont également gyrobroyé le sous-bois de mimosas au nord d'ouest du site de manière à limiter le développement de cette essence qui présente un caractère envahissant.

Suite à de violentes tempêtes qui endommagèrent de nombreux arbres, l'abattage des acacias et de quelques eucalyptus situés le long de la clôture a été effectué par l'éleveur possesseur d'une convention de pâturage sur ce terrain.

Une borne à incendie a été installée par le Département à l'entrée nord du site.

5.3 Bilan

Depuis son acquisition par le Conservatoire du Littoral, il a été conduit sur le site une politique de gestion dynamique qui s'est traduite par une évolution aussi bien écologique et paysagère qu'économique et sociologique.

Quelques problèmes ont été rencontrés au cours de ces 20 années de gestion.

-> **Vulnérabilité et fragilité de certains aménagements, vandalisme**

Dans un premier temps, les équipements les plus vulnérables (barrières en bois, clôture basse le long du lotissement) n'ont pas résisté au vandalisme et ont été remplacés par des équipements plus durables notamment les murets en pierre construits au nord et au sud du site.

* En 1986, des coupes sauvages de bois réalisées au sud ont fait l'objet d'une plainte. Déjà en 1983 les seuls grands chênes pédonculés avaient été coupés illicitement. Une autre plainte a été déposée à la suite de divers dégradations le long du lotissement.

* En 1993, une forte crue a provoqué le débordement du canal sud qui a emporté l'aire de stationnement sud.

* Le dispositif de plots anti 4x4 reste vulnérable au vandalisme et aux tempêtes surtout dans un contexte d'érosion littorale et de forts reculs de la plage.

* Depuis l'acquisition du site, divers incendies d'importance variable se sont produits sur le site. Les incendies pastoraux allumés à l'intérieur du périmètre acquis ont disparu après la première convention signée avec le fils de l'éleveur qui fréquentait le site depuis longtemps. Par contre, dans cette région, l'hiver est une période à risque et d'autres incendies d'importance variable sont venus de l'extérieur du site à l'exception d'une mise à feu dans l'aulnaie au nord, ou d'un bosquet d'aulnes détruit au sud par le feu en 1985.

Le feu le plus important a été celui qui s'est produit au cours du mois de février 1990. Cet incendie a fait l'objet d'un compte rendu et d'une mission photographique. À partir de deux mises à feu, l'une à 300m à l'ouest du site et l'autre à Pinarello au sud et malgré l'intervention des pompiers, 25 ha ont été parcourus par le feu, dont 2 ha de genévriers, 8 ha de divers boisements (aulnaie,

peupleraie ...), 15 ha de maquis à hélianthèmes ainsi que 3 enclos de plantation de chênes. Ce sont les vents violents et turbulents qui ont expliqué l'étendue de la surface atteinte. Pour les mêmes raisons, les moyens humains et techniques engagés n'ont pu aborder efficacement l'ensemble du foyer. Il semble après analyse que le pare-feu ait préservé les genévriers sur environ 80% du front de l'incendie.

-> Pour les 2 grandes orientations générales envisagées dès l'acquisition, la gestion a permis d'atteindre les objectifs fixés.

* Les aménagements réalisés (aires de stationnement, sentiers, signalétique, etc...) ont permis un accueil du public des plus satisfaisants.

* Le boisement de genévriers, dont il fallait assurer la préservation, se maintient bien. La plupart des agressions qu'il subissait ont été supprimées ; à savoir principalement le camping sauvage et la circulation des véhicules, grâce à la mise en place d'interdictions réglementaires, l'aménagement de dispositifs d'interdiction " physique " d'accès et la surveillance estivale par un saisonnier.

* En outre, une politique de plantation et de gestion de la régénération naturelle a été conduite afin d'assurer le développement des différents boisements.

* La principale menace qui pesait sur ce peuplement était le risque d'incendie. Il était admis que ceux-ci étaient pour la plupart d'origine pastorale. L'installation d'éleveurs liés par convention avec le Conservatoire sur toute la partie ouest du site, a permis non seulement de réduire considérablement cette menace d'incendie pastoral, mais aussi de valoriser ces terrains et de traduire concrètement l'action du Conservatoire auprès du public.

Là où des familles entières aménageaient de véritables résidences secondaires sous les genévriers, il n'y a plus que des pique-niqueurs occasionnels. Là où se tenait une brousse à hélianthèmes de 2 à 3 m de haut, mur végétal infranchissable, il y a maintenant un milieu ouvert, accessible, diminuant les risques d'incendie dans les genévriers car faisant office de pare-feu. Là où un éleveur brûlait ses terres, des éleveurs ont permis un entretien du milieu ce qui montre l'évolution des comportements et des mentalités qui s'est produite depuis l'acquisition de ce terrain.

* L'ambiance paysagère sur l'ensemble de l'arrière du site a aussi été profondément modifiée par les débroussailllements ainsi que par les aménagements sylvicoles et pastoraux.

-> Quelques lacunes subsistent toutefois :

->les plots anti 4x4 en bas de plage ont été arrachés par la mer et des véhicules entrent toujours dans le site ; la circulation des quads s'est également largement accrue ;

->les terrains loués aux agriculteurs sont inégalement entretenus et de nouvelles conventions devront être signées avec de nouveaux exploitants ;

->il existe quelques problèmes de voisinage avec les habitants du lotissement riverain au nord-ouest ;

->les feux sont toujours une menace d'où la nécessité de nettoyer régulièrement le pare-feu et les zones pastorales ;

->l'information pourrait être étoffée. Un rouleau des dunes a été conçu et installé au nord sur la plage mais il a été vandalisé et non remplacé ;

->l'érosion littorale s'accroît dans le nord du site ;

->l'aire de stationnement située au nord semble trop exiguë pour les grosses pointes de fréquentation durant la période estivale (les jours fériés notamment). Son accès se fait par une piste qui longe un canal d'assèchement.

->les plantes invasives ne sont pas régulièrement contrôlées et elles peuvent prendre le pas sur la flore naturelle du site.

VI Enjeux et objectifs

Il convient de rappeler que les objectifs de gestion doivent découler de la nature du site, de ses caractéristiques et particularités, mais aussi de sa vulnérabilité, tout en respectant les objectifs que le Conservatoire du littoral s'est vu confier à sa création, à savoir œuvrer par l'acquisition foncière mais aussi par la gestion des espaces acquis à la protection des équilibres écologiques et des paysages, tout en permettant au public d'accéder à ces espaces naturels.

En outre, sur ce site la redéfinition des objectifs s'appuie sur 20 ans d'expérience de gestion et donc sur une réalité vécue et ses résultats concrets. Globalement, les objectifs initiaux restent valables et les grandes lignes du plan d'aménagement sont à conserver.

En dehors de quelques points à régler comme le passage des 4x4 par la plage, c'est avant tout sur le domaine qualitatif qu'il convient d'avancer et surtout celui de l'organisation optimale de la gestion courante et des différents types de tâches qu'elle couvre :

- * résoudre le problème de fréquentation anarchiques des véhicules et quads sur les dunes

- * optimiser la gestion pastorale

- * obtenir une gestion effective et efficace du site

Les orientations générales de gestion du site peuvent se décomposer en quatre grands domaines :

6.1 Préserver le boisement de genévriers oxycèdres à gros fruits

C'est la protection de ces genévriers qui a motivé l'acquisition de ce terrain par le Conservatoire du littoral. La préservation de ce boisement reste aujourd'hui la priorité absolue dans la gestion du site.

Son maintien et sa régénération ont pu être assurés en résorbant presque totalement les agressions qui l'affectaient, ainsi qu'en effectuant des plantations dans des zones incendiées ou en favorisant sa régénération naturelle ou artificielle.

Il convient désormais de continuer à protéger les individus adultes et de favoriser et protéger la croissance des jeunes plants. Cela doit se faire par un suivi et par un entretien du boisement, par la prévention des risques d'incendie, mais également par la protection du cordon dunaire derrière lequel le genévrier se développe.

Le contrôle des plantes invasives ou pionnières tel le pin maritime est une mesure qui participe à la préservation du boisement.

La création de clairières en lisière des genévriers voire le débroussaillage de la végétation entre les genévriers est envisageable, de façon contrôlée et mesurée. Cela participerait à la non continuité maquis/genévriers et à une ouverture du milieu, propice à l'implantation d'espèces diverses, dont le genévrier lui-même.

6.2 Pérenniser les pare-feu dans la brousse à hélianthème : secteur ouvert au public et secteur pastoral

La préservation du boisement de genévriers va de paire avec l'entretien régulier de coupure de combustible dans les secteurs en amont.

La coupure de combustible au contact direct du boisement est un secteur de 15 ha environ, ouvert au public, et son entretien revient au gestionnaire, le Département de Haute-Corse. La présence de tortues d'Hermann doit être prise en compte afin de respecter cette espèce protégée lors du gyrobroyage. Les semis naturels de chênes lièges sont importants dans le pare-feu et il convient de poursuivre la sélection de cette espèce résistante aux incendies afin de créer à moyen terme un pare-feu arboré. Eventuellement, avec la participation volontaire d'un éleveur, on pourrait expérimenter le pâturage dans ce secteur, avec des clôtures électriques mobiles.

Plus à l'arrière, à l'ouest, un secteur de 40 ha environ a pris une vocation pastorale. L'entretien de cette zone serait assuré par la présence d'un élevage ovin. L'activité pastorale, encadrée par une autorisation conventionnelle d'occupation signée entre le Conservatoire et un éleveur, permettrait de garantir la coupure de combustible nécessaire à la prévention incendie. La valeur pastorale des terrains est faible, ce qui ne permet pas dans l'état actuel de garantir la suffisance fourragère pour le bétail. Des mesures d'aide à l'implantation de l'éleveur doivent être recherchées afin de garantir la pérennité de l'exploitation et donc l'entretien régulier des terrains. La tortue d'Hermann doit également être prise en compte dans le cahier des charges à établir avec l'éleveur. L'ODARC et la DDAF seront sollicités pour leur aide technique.

6.3 Préserver le cordon dunaire et suivre la dynamique littorale

Du haut de plage jusqu'aux genévriers, le milieu dunaire est une zone sensible, occupée par divers groupements végétaux très spécialisés dont le genévrier. La préservation du milieu dunaire est donc une condition *sine qua non* à la préservation des genévriers. Après l'acquisition du site, il a donc fallu mettre en place un certain nombre de mesures pour protéger ce cordon. Il est notamment apparu nécessaire de mettre fin aux circulations des chevaux et des véhicules sur la dune.

Le passage des chevaux dans le milieu dunaire a été sensiblement diminué grâce à un accord avec le propriétaire du ranch autorisant le passage de ses chevaux par l'ouest du site. Quant aux véhicules 4x4, d'importants aménagements ont été réalisés afin de les empêcher d'entrer, que ce soit par la mise en place de clôtures et de barrières, la mise en place de plots anti-4x4 sur la plage ou par la réalisation de murets au niveau des deux aires de stationnement. Ces ouvrages n'ont pas été inutiles, mais la pénétration des 4x4 sur le site persiste. Même si la pression des tout-terrain n'est pas aussi forte à Mucchiatana qu'elle peut l'être sur d'autres sites où là le problème se pose en des termes beaucoup plus préoccupants, elle est tout de même bien réelle et menaçante.

Le rivage de Mucchiatana a subi par le passé une dynamique d'engraissement. Cela a certainement permis au boisement de genévrier d'avancer vers la mer. L'AGENC a d'ailleurs fait réaliser un état de l'évolution de la ligne de côte en 1986*. Toutefois, depuis quelques années l'érosion se déplaçant vers le sud, le site a été atteint et la situation peut devenir préoccupante.

La préservation de ce milieu est donc l'une des priorités de gestion. Il est nécessaire de réaliser de nouveaux aménagements de protection des dunes, de maintenir en fonction un certain nombre d'actions déjà en oeuvre et d'effectuer un suivi de l'évolution du rivage.

Le Conservatoire du littoral peut se faire affecter le DPM au droit de ses terrains et cette mesure permettrait de faciliter la gestion du cordon dunaire. La procédure doit être enclenchée auprès des services de la DDE-service maritime et aérien, sous la responsabilité du Préfet.

6.4 Préserver les espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial

Outre le boisement de genévrier, la présence sur le site de certaines espèces végétales et animales présente un intérêt patrimonial supplémentaire. Ce patrimoine doit être géré de façon appropriée afin de le préserver.

ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL

La flore sur le site semble bien connue. On peut noter la présence de quelques espèces végétales rares d'intérêt patrimonial. Chacune de ces espèces doit faire l'objet d'une gestion particulière.

<i>Thesium humile</i>	Cette espèce est protégée par l'arrêté du 24/06/86.
<i>Periploca graeca</i>	Cette liane pousse dans seulement deux localités en Corse.
<i>Saccharum ravennae</i>	Cette espèce, en forte régression sur le littoral méditerranéen français, est connue en Corse dans une dizaine de localités de la côte orientale.
<i>Quercus robur</i>	Cet arbre est présent dans moins de 10 localités entre l'étang de Biguglia et celui de Gradugine.

ESPECES ANIMALES D'INTERET PATRIMONIAL

On dispose d'informations non exhaustives en ce qui concerne l'avifaune, les reptiles et les amphibiens, informations recueillies lors des différentes études réalisées en vue de l'établissement du bilan écologique effectué en prévision de la gestion initiale. Une meilleure connaissance de la population des tortues d'Hermann

* GAUTHIER & PASKOFF, 1986, *Évolution actuelle de la ligne de côte sur trois terrains (Mucchiatana, Terrenzana, Pinia) du CEL en Corse orientale*

présentes sur le site est souhaitable. En ce qui concerne les mammifères, on ne dispose que de peu d'informations.

La présence d'une population de tortue d'Hermann étant avérée, il est important de la préserver, en adaptant notamment les activités de broyages qui sont réalisées dans les secteurs qu'elles fréquentent régulièrement : landes à hélianthèmes, ronciers, boisement frais, genévriers...

Les précautions doivent entre autre être consignées dans les cahiers des charges pastoraux.

La colonie de guêpiers d'Europe qui nichent sur un terrain voisin doit être préservée.

6.5 Accueillir le public, informer les visiteurs : de nouveaux aménagements

Le site de Mucchiatana présente la particularité de se situer non loin de zones urbanisées. Il n'est qu'à une trentaine de kilomètres de la ville de Bastia et se trouve également au voisinage des villages de la Casinca et de camps de vacances, actifs en saison estivale. Le site est de ce fait fréquenté toute l'année, notamment les week-end, par la population locale à laquelle s'ajoute en été (qui est la période de fréquentation maximale) la population touristique.

Cette fréquentation permanente et régulière du site impose une gestion adaptée à cette particularité.

À son achat, le site subissait de nombreuses agressions de la part du public (camping sauvage sous les genévriers, coupes de bois, stationnement et circulation des véhicules à l'intérieur du boisement ...). L'une des premières mesures de gestion a consisté à mettre en place un saisonnier chargé pendant la période estivale d'effectuer la surveillance.

La gestion du site a permis de résorber en grande partie la circulation des véhicules en fermant les accès et en aménageant deux aires de stationnement, l'une au nord (aire principale) et l'autre au sud. Le camping sauvage a lui aussi disparu, et s'il y a des contrevenants en été, le saisonnier a pour mission de les inviter à partir. Les individus pris sur le fait n'ont en tout cas qu'un campement de fortune et provisoire qui n'a plus rien à voir avec les véritables installations quasi domestiques qu'il pouvait y avoir avant l'acquisition (coupes de branches, installation de canisses autour des arbres, enclos " réservés " pour les week-end ...).

L'organisation de l'accueil du public ne pouvait se faire qu'en canalisant les accès au site. C'est ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui et c'est dans cette direction qu'il faut persévérer afin d'entretenir les aménagements déjà réalisés et de proposer des améliorations. Il faut notamment agir en maintenant une gestion efficace, par la présence d'un personnel de terrain qualifié, assurant les tâches d'entretien, de gardiennage et de sensibilisation du public.

Afin de mieux répondre aux impératifs de protection du site et aux attentes du public, il peut en outre être intéressant de procéder à une enquête de fréquentation du site, tous les dix ans, donnant ensuite lieu à une analyse en tirant les principales informations.

6.6 Etendre l'aménagement et la gestion du site vers le nord et le sud

Au nord du site du Conservatoire, la route départementale débouche sur un terre plein qui sert d'aire de stationnement, juste en amont de la plage. Le restaurant « chez Matthieu » y est installé mais du fait de l'érosion importante du rivage, il est aujourd'hui quasiment les pieds dans l'eau. Les véhicules tout terrain peuvent accéder à la plage et sillonner les dunes malgré l'interdiction en vigueur.

Afin de remédier à la dégradation des dunes, il serait intéressant de prévoir un aménagement de ce secteur, en partie sur du domaine public. L'installation d'une clôture périmétrale, muret bas par exemple, permettrait de contenir les véhicules. (carte 5). Le déplacement du restaurant peut être aussi envisagé.

Au sud, des acquisitions complémentaires du boisement de genévriers rendraient possible sa protection entre les deux canaux. L'accès serait accordé aux piétons uniquement.

Tableau Habitats et espèces d'intérêt communautaire : synthèse des enjeux

Habitat/Espèce	Caractéristique et valeur patrimoniale	Pressions	Entités
<i>Milieux humides</i> Forêts-galeries	Forêts galeries à saules et peupliers (92A0)	Incendies (pls mises à feu en 2003)	
<i>Habitats dunaires</i>	Végétation annuelle des laisses de mer (1210) Dunes mobiles embryonnaires (2110) Dunes mobiles à oyat (2120) Dunes fixées (2210) Pelouses dunaires (2230) Dunes à végétation sclérophylle	érosion littorale ; circulation automobile érosion littorale ; circulation automobile	
<i>Espèces</i> Tortue	Dunes littorales à genévriers oxycédres à gros fruits (2250) Tortue d'Hermann, (<i>Testudo Hermannii</i>)	potentielles : incendies, coupes intempestives, camping sauvage, érosion littorale sur 400 m Incendies, collectes, broyage de la végétation	Intégralité du site

SITE NATURA 2000 N°FR 9400572

MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU GOLO

Carte 5 : Propositions d'aménagement

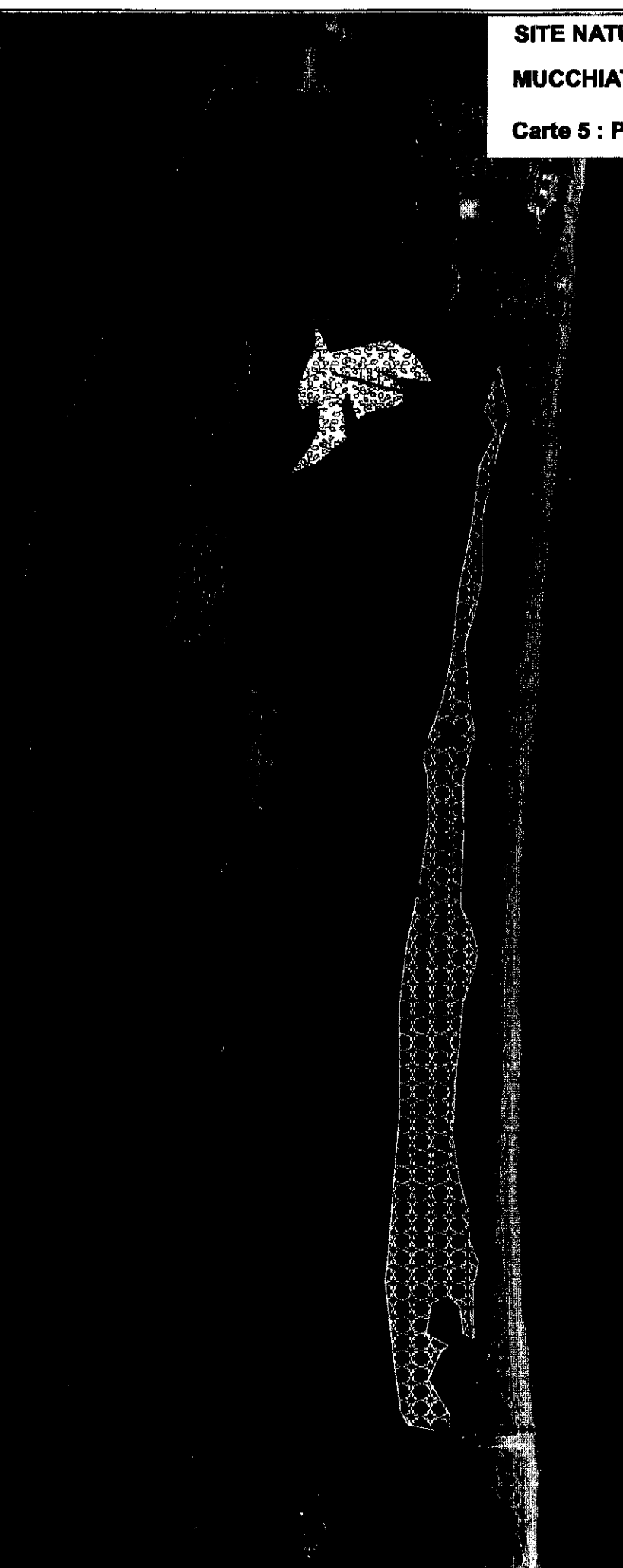




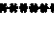



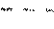

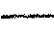
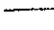



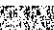
- 
-  Aménagement d'un stationnement clôturé au débouché de la plage
 -  Entretien du stationnement, de l'entrée du site
 -  Elimination des mimosas et de leur repousse
 -  Suivi de la dynamique littorale
 -  Mise en place d'un nouveau dispositif anti 4x4
 -  Gyrobroyage annuel
Préservation des semis de chêne-liège
 -  Suivi des espèces végétales d'intérêt patrimonial
 -  Affectation du DPM au CEL
 -  Clôtures agricoles à poser
 -  Portail piétonnier à installer
 -  Clôtures agricoles
 -  Chemin piétonnier
 -  Boisement de genévriers à gros fruits
 -  Boisement d'aulnes et de trembles
 -  Secteur à vocation pastorale
 - Coupure de combustible avec chênes-lièges
 -  Boisement de mimosas et d'eucalyptus

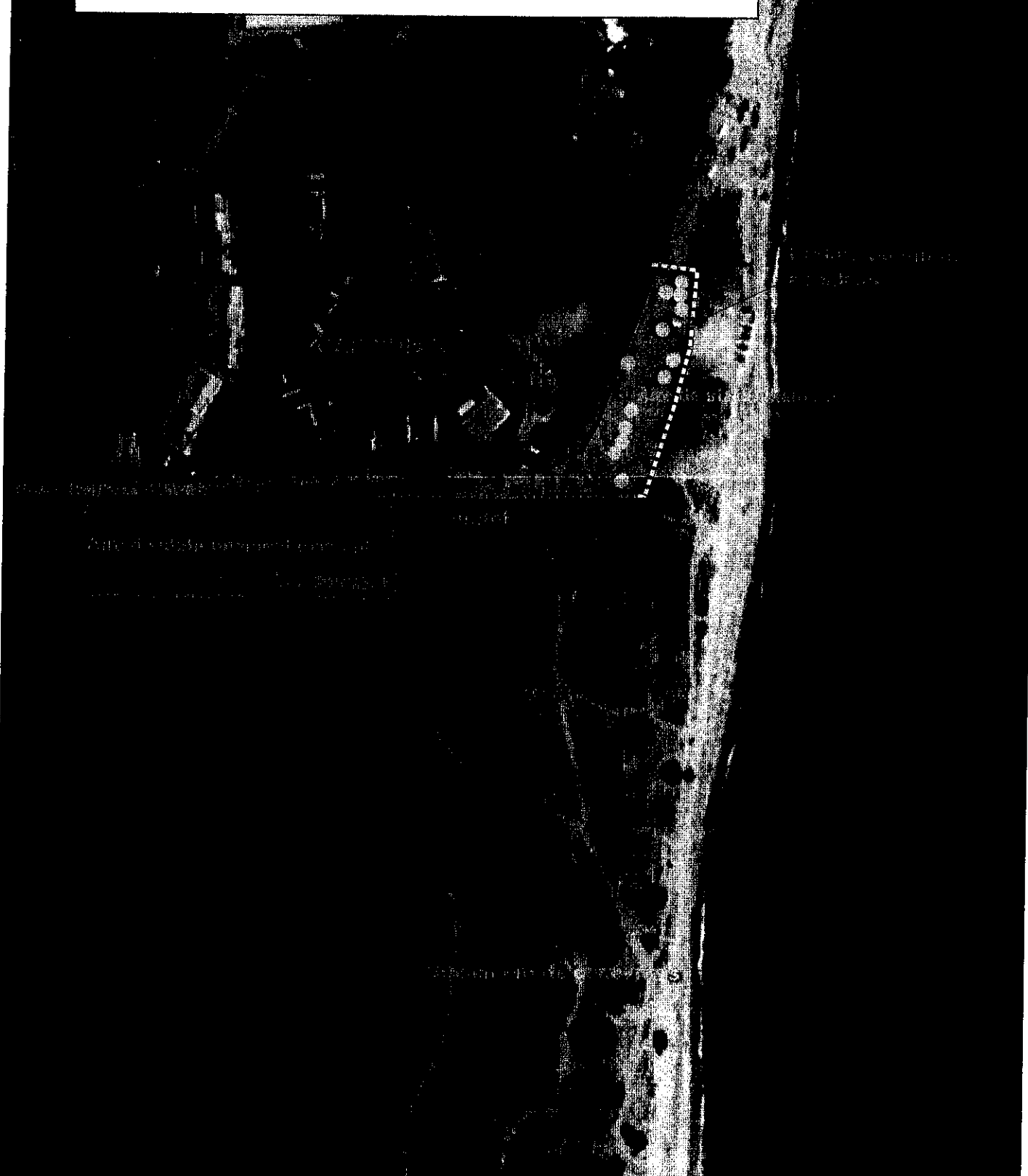
Photo aérienne IGN 2002

0 100 200 400 m

SITE NATURA 2000 N°FR 9400572

MUCCHIATANA - EMBOUCHURE DU GOLO

Carte 6 : Propositions d'aménagement



VI FICHES ACTION

I PRESERVER LE BOISEMENT DE GENEVRIERS OXYCEDRES A GROS FRUITS,

- 1.1 - Entretien du boisement et des plantations de genévriers
- 1.2 - Installer un nouvel éleveur pour entretenir des coupures de combustible
- 1.3 - Entretien de la coupure de combustible arborée ...
- 1.4 - ... et favoriser le chêne liège
- 1.5 - Étendre les acquisitions du Conservatoire du littoral

II PRESERVER LE CORDON DUNAIRE ET SUIVRE LA DYNAMIQUE LITTORALE

- 2.1 - Interdire la fréquentation automobile
- 2.2 - Suivre la dynamique littorale
- 2.3 - Faire affecter la gestion du DPM au Conservatoire

III PRESERVER LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL

- 3.1 - Préserver la population de tortues d'Hermann
- 3.2 - Préserver les espèces végétales rares
- 3.3 - Protéger les boisements d'aulnes et de peupliers
- 3.4 - Contrôler les plantes introduites

IV ACCUEILLIR LE PUBLIC, INFORMER LES VISITEURS

- 4.1 - De nouveaux aménagements pour l'accueil du public
- 4.2 - Réorganiser le débouché de la route nationale
- 4.3 - Informer et sensibiliser le public

V METTRE EN PLACE UN NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION

Fiche action n°1.1

ENTREtenir LE BOISEMENT ET LES PLANTATIONS DE GENEVRIERS

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes littorales à genévriers oxycèdres à gros fruits (2250)

Objectifs

Préserver l'intégralité du boisement de genévriers localisé sur la bordure littorale du site, et considéré comme exceptionnel en Corse.

Les grands arbres n'ont besoin d'aucun entretien en particulier, ni élagage ou autre intervention, l'attention doit être maintenue pour éviter les agressions de quelque nature que ce soit.

Actions à entreprendre

- ⇒ Effectuer des tournées de surveillance régulièrement pour faire respecter les interdictions de feux (barbecues) et de camping sauvage
- ⇒ Aucune taille n'est nécessaire dans les genévriers adultes
- ⇒ Contrôler la frange de végétation entre les genévriers et le pare-feu : recréer des clairières là où la végétation se referme.
- ⇒ Effectuer l'entretien et le suivi des genévriers plantés depuis 1990. Prendre soin notamment de la plantation effectuée dans la zone incendiée en 1990 en maintenant des clairières à la débroussailluse autour des genévriers plantés dans la zone brûlée (ils sont dans un épais fourré d'hélianthèmes), afin de favoriser leur croissance. Cette opération est à réaliser **une à deux fois par an** selon la vigueur des hélianthèmes, au printemps, et/ou en automne.
- ⇒ Expérimenter la coupe raisonnée d'hélianthème en limite ouest du boisement de genévriers

Etudes, procédures

Contraintes

Les tournées doivent être notamment effectuées en soirée, et renforcer les week-ends, de Pâques à Septembre.

La superficie de la zone brûlée est d'environ 2 ha, plus de 1000 sujets y avaient été plantés en novembre 1991.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Le Conservatoire du littoral sera chargé d'établir les programmes de gestion en collaboration avec le gestionnaire

Agents chargés de la gestion du site

Entretien : +/- 20j par an ;

Connexions avec d'autres actions

Interdire la fréquentation automobile

Fiche action n°1.2

**INSTALLER UN NOUVEL ELEVEUR POUR ENTREtenir
DES COUPURES DE COMBUSTIBLE**

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes littorales à genévriers oxycèdres à gros fruits (2250)
Tortue d'Hermann

Objectifs

Préserver le boisement de genévriers contre le feu par l'entretien des zones agricoles de l'ouest.

Renégocier les conditions d'exploitation des zones agricoles actuelles, notamment en ce qui concerne la fréquence des gyrobroyages, l'entretien des terres et des clôtures tout en intégrant la gestion de l'habitat à tortue d'Hermann.

Actions à entreprendre

⇒ Réaliser avec les organismes agricoles un état des lieux et un diagnostic des secteurs qui font l'objet d'une mise en valeur pastorale

⇒ Rechercher de nouveaux éleveurs avec l'aide des organismes agricoles et choix d'un éleveur motivé

⇒ Rédiger un cahier des charges en tenant compte des contraintes de(s) éleveur(s) : objet, modalités d'entretien des terres et des clôtures, et surtout préciser la période de fauche (hiver), la hauteur minimum (10/15 cm), la fréquence optimale (maximum tous les 2 ans), le cloisonnement éventuel de l'espace, la préservation des chênes lièges et des boisements humides.

⇒ Effectuer un suivi de la population de tortue d'Hermann afin de mieux contrôler leur densité, leur aire de localisation, en relation avec les gyrobroyages et les usages sur le site.

Etudes, procédures

Concevoir la convention agricole et le cahier des charges, qui prenne en compte les précautions nécessaires à la conservation des tortues

Contraintes

Faible valeur pastorale des terrains
Gyrobroyage initial important
Etre en conformité avec la convention type de gestion agricole du Conservatoire du littoral.

Estimatif, partenaires et sources de financement

ODARC, organismes agricoles, éleveurs conventionnés
Conservatoire du littoral

Connexions avec d'autres actions

Préserver la tortue d'Hermann

Fiche action n°1.3

ENTREtenir LA COUPURE DE COMBUSTIBLE ARBOREE ...

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes littorales à genévriers oxycèdres à gros fruits (2250)
Tortue d'Hermann

Objectifs

Préserver le boisement de genévriers contre le risque d'incendie, par le gyrobroyage régulier d'un secteur arboré en arrière du boisement de genévriers, sur 17 ha environ.

Actions à entreprendre

⇒ Pour une efficacité optimum, la coupure doit être gyrobroyée tous les **deux ans maximum**.

⇒ Avant chaque passage du gyrobroyeur, il faut **repérer les nouveaux semis de chênes lièges** et les piquer afin que la machine les épargne.

⇒ L'engin utilisé sera préférentiellement un tracteur à pneu. Si c'est un chenillard, il faudra éviter de labourer le sol.

⇒ Un entretien manuel autour des jeunes chênes (débroussaillage autour des plants ...) est à prévoir après le passage de l'engin. Deux fois par an, les jeunes chênes seront tuteurés, une légère taille de formation sera pratiquée.

Etudes, procédures

Etablir un cahier des charges de cette opération

Contraintes

Le gyrobroyage devrait être effectué en hiver, durant la saison froide, pour éviter la destruction de tortues d'Hermann qui sont présentes dans ce secteur.

Par mesure de précaution, la hauteur de coupe de l'engin sera au minimum de 10 cm, afin d'épargner des tortues à demi enfouies dans le sable.

Estimatif, partenaires et sources de financement

17 ha de maquis bas, gyrobroyés mécaniquement par le Gestionnaire
Agents chargés de la gestion du site pour l'entretien manuel autour des chênes.

Connexions avec d'autres actions

Préserver la population de tortue d'Hermann

Fiche action n°1.4

...ET FAVORISER LE CHENE LIEGE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes à végétation sclérophylle du *Cisto-Lavenduletalia*

Objectifs

Amélioration paysagère de la coupure de combustible en favorisant une espèce résistante à l'incendie : le chêne-liège. Cette espèce s'implante bien par semis naturel (dissémination par les geais notamment) dans les secteurs ouverts de la végétation.

Actions à entreprendre

- ⇒ Maintenir en arrière du boisement de genévriers un secteur arboré avec des chênes lièges, espèce particulièrement résistante au feu au stade adulte.
- ⇒ Développer l'essence dans des secteurs en arrière des genévriers, où les conditions édaphiques semblent être adaptées, afin d'étendre la zone de pare feu arboré actuelle.
- ⇒ Les chênes lièges, blancs et pédonculés sont des espèces à favoriser et à utiliser en priorité dans tous les projets de plantations du site, vu leur qualité et leur présence sur le site.

Etudes et procédures

- ⇒ Entretien régulier des chênes (débranchage...) jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur taille adulte.
- ⇒ Avant tout gyrobroyage, effectuer le piquetage des nouveaux chênes afin de les épargner.

Contraintes

Travail à long terme
Etre informé suffisamment à l'avance du passage du gyrobroyeur afin de réaliser le piquetage des chênes.
Veiller à ce que la densité des chênes ne nuise pas à leur bon développement, qu'ils ne rentrent pas directement en concurrence avec les genévriers à l'arrière du fourré...

Estimatif, partenaires et sources de financement

Connexions avec d'autres actions

Entretien d'une coupure de combustible.

Fiche action n°1.5

ETENDRE LES ACQUISITIONS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes littorales à genévriers oxycèdres

Objectifs

Assurer la sauvegarde de l'intégralité du boisement de genévriers oxycèdres, au sud du terrain du Conservatoire du littoral.

Actions à entreprendre

- ⇒ Contacter les propriétaires recensés par l'étude foncière
- ⇒ Négocier l'acquisition

Etudes et procédures

Demander une estimation au service des Domaines

Contraintes

Acquisition à l'amiable, qui dépend de la volonté des propriétaires

Estimatif, partenaires et sources de financement

Conservatoire du littoral

Connexions avec d'autres actions

Fiche action n°2.1

INTERDIRE LA FREQUENTATION AUTOMOBILE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes littorales à genévriers oxycédres à gros fruits (2250)
Habitats dunaires (2120...)

Objectifs

Préservation du cordon dunaire et du boisement de genévriers. Le réaménagement complet du débouché de la route départementale est à étudier. Cela permettrait de bloquer l'entrée des véhicules sur la plage.
Un arrêté municipal pris par la commune de Venzolasca interdit la fréquentation automobile sur le site du Conservatoire du littoral.

Actions à entreprendre

- ⇒ Concevoir un projet d'aménagement pour l'extrémité de la Départementale
- ⇒ Mettre en place un système anti 4x4, anti quads, efficace et durable : installer des plots nouveaux, en bois à l'armature centrale métallique, fixés profondément dans le substrat.
- ⇒ Réaffirmation du rôle du gardiennage avec des tournées régulières, et de l'intérêt du saisonnier dans la prévention et l'information.
Vérification périodique des barrières, des clôtures et remplacement rapide en cas de dégradation.

Etudes et procédures

Consulter un maître d'œuvre pour l'aménagement de l'extrémité de la route ; définir qui est le porteur du projet : Com communes, commune, Conservatoire du littoral ?

Effectuer au début de chaque saison une campagne de sensibilisation auprès des agents assurant la gestion et auprès de la gendarmerie de manière à faire respecter l'arrêté municipal en vigueur.

Contraintes

Le blocage de l'accès à la plage par les 4x4 supprime aussi les possibilités de mise à l'eau des bateaux et jet-skis.

Difficulté à concevoir et implanter un dispositif anti-4x4 dans un secteur en érosion.

Surveillance à opérer entre autre en soirée et les week-ends.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Commune, Com Communes, CGal 2B, DDE, CEL
Gardiennage gestionnaire CG 2B
Gendarmerie de Venzolasca.

Connexions avec d'autres actions

Fiche action n°2.2

SUIVRE LA DYNAMIQUE LITTORALE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes mobiles embryonnaires (2110)
Dunes mobiles à oyats (2110)
Dunes fixées du *Crucianellion maritima* (2210)

Objectifs

Comprendre et mesurer le phénomène du changement du trait de côte sur le rivage.

Accepter cette évolution naturelle en ne cherchant pas à fixer un état, ne pas contraindre la dynamique naturelle par des rechargements, des épis, des aménagements en mer.

Actions à entreprendre

- Etablir un protocole de suivi de la dynamique du rivage, avec l'aide d'experts en ce domaine. (localisation du fulcrum, mesure topo, fréquence, mode d'observation...).
- Informer le public de manière à ce qu'il comprenne et qu'il accepte le phénomène.

Etudes et procédures

Prendre en compte les recommandations de l'étude de S. Gaillot (2003) « Estimation de la position du trait de côte en 2050 et 2100 »

Suivre plus ponctuellement les fluctuations du rivage, après le passage de tempêtes notamment. L'implantation de repères fixes et durablement implantés dans le sol sera sans doute utile.

Contraintes

Le rôle des événements ponctuels (tempêtes ...) pouvant modifier notablement la morphologie du rivage.

La difficulté de suivre régulièrement cette évolution sur un long pas de temps.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Suivi annuel, avec bilan plus précis tous les 10 ans
Agents formés

Connexions avec d'autres actions

Fiche action n°2.3

FAIRE ATTRIBUER LA GESTION DU DPM AU CONSERVATOIRE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes mobiles embryonnaires (2110)
Dunes mobiles à oyats (2110)
Dunes fixées du *Crucianellion maritimae* (2210)
Dunes littorales à genévriers oxycèdres à gros fruits (2250)

Objectifs

Par souci de cohérence, il est utile d'avoir une gestion commune entre le site propriété du Conservatoire du littoral et les espaces inclus dans le DPM terrestre entre le site et la mer.

Actions à entreprendre

⇒ La limite du rivage a été délimitée à Venzolasca et approuvée le 24 décembre 2003 par arrêté préfectoral 03/513. De vastes lais et relais de mer existent et peuvent également être affectés au Conservatoire du littoral.

⇒ Le délégué du Conservatoire du littoral sollicite la Préfecture et le service de la DDE-service maritime et aérien, en application de l'article L 51-2 du Code d'Etat et ses textes réglementaires (R 128-8 à R 128-11) permettant au Conservatoire du littoral de se faire attribuer le DPM.

Etudes et procédures

Procédure à entreprendre avec la Préfecture et la DDE 2B- service maritime et aérien

Contraintes

Estimatif, partenaires et sources de financement

Préfecture, service maritime et aérien de la DDE

Connexions avec d'autres actions

Fiche action n°3.1

PRÉSERVER LA POPULATION DE TORTUES D'HERMANN

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Dunes littorales à genévriers oxycédres à gros fruits
Dunes à végétation sclérophylle du Cisto Lavenduletalia
Tortues d'Hermann

Objectifs

Préservation de la densité actuelle de tortues, mise en évidence par la SOPTOM en 2000.

Amélioration des connaissances sur la population de tortue : suivi de densité, répartition spatiale, comportement lors de l'hibernation, mesures conservatoires à proposer...

Actions à entreprendre

- ⇒ Etablir le cahier des charges d'une telle étude ; consultation de naturalistes
- ⇒ Faire accepter les recommandations dans les zones du pare feu gyrobroyées : hauteur de coupe minimale 10 cm, engin de faible portance, gyrobroyage à chaînes, fréquence de passage tous les 2 ans maxi, période d'intervention préférable : hiver
- ⇒ Etablir des recommandations dans les zones louées avec les éleveurs.

Etudes et procédures

Etablir les cahiers des charges et prescriptions en concertation avec les opérateurs.

Informers au mieux les éleveurs et les services chargés de gyrobroyer.

Effectuer une estimation de la densité des tortues tous les 10 ans au moins.

Contraintes

Difficulté à faire respecter les recommandations pour les gyrobroyages du pare-feu et de la zone agricole.

Les mesures conservatoires de la tortue d'Hermann ne doivent pas être contradictoires avec la préservation du boisement à genévriers.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Toute personne en charge de gyrobroyage.
SOPTOM, DIREN

Connexions avec d'autres actions

Entretien la coupure de combustible arboré

Fiche action n°3.2

PRESERVER DES ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Habitats dunaires
Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Objectifs

En plus du genévrier oxycèdre à gros fruits, préserver les espèces végétales d'intérêt patrimonial : *Thesium humile*, *Periploca graeca*, *Saccharum ravennae*, *Quercus robur*.

Actions à entreprendre

Suivi des populations pour un maintien des espèces
⇒ Recherche de ces plantes, établissement d'une carte de localisation et d'un bilan annuel.
⇒ Diffusion de la cartographie des espèces aux personnes qui interviennent sur le site afin d'éviter des mesures de gestion préjudiciables.
⇒ Donner un statut de protection en proposant leur inscription sur la liste des espèces protégées au niveau régional

Etudes et procédures

Formations des agents en charge de la gestion pour connaître ces espèces, (détermination, critères de reconnaissances, période d'observation).

Contraintes

Difficulté de prospecter les boisements et les ronciers où vit la liane *Periploca graeca*

Estimatif, partenaires et sources de financement

Personnels en charge de la gestion
Antenne Corse du CBNMP

Connexions avec d'autres actions

Entretien d'une coupure de combustible

Fiche action n°3.3

PROTEGER LES BOISEMENTS D'AULNES ET DE PEUPLIERS

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Objectifs

Installées dans de petites dépressions humides, ces boisements servent de refuge à la faune, parmi lesquels oiseaux et tortues d'Hermann. Le maintien de ces corridors boisés, impénétrables, entre les secteurs agricoles est nécessaire à l'accueil des espèces animales.

Actions à entreprendre

- ⇒ Prévenir toute mise à feu et intervenir rapidement en cas d'incendie.
- ⇒ Elimination des aulnes brûlés en 2003 pour favoriser les rejets et un futur boisement
- ⇒ Ne pas chercher à éliminer le roncier qui enserre le boisement. Il peut néanmoins être limité en veillant à ne pas blesser les arbres adultes et à ne pas réduire sa base (risque de destruction des tortues)
- ⇒ Favoriser l'extension latérale de ces boisements en déplaçant par endroit les clôtures agricoles.

Etudes et procédures

Cartographie des secteurs où une extension est envisageable

Contraintes

Estimatif, partenaires et sources de financement

Personnels en charge de la gestion
ADAL 2B pour l'élimination des aulnes brûlés

Connexions avec d'autres actions

Préserver la population à tortues d'Hermann
Entretien la coupure de combustible arboré

Fiche action n°3.4

CONTROLLER LES PLANTES INTRODUITES

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Habitats dunaires
Dunes littorales à genévriers à gros fruits

Objectifs

Préserver l'intégrité des habitats en éliminant les espèces envahissantes ou introduites et en contrôlant annuellement leur repousse.

Actions à entreprendre

- Couper les pins maritimes qui se sont spontanément installés sur la dune et qui peuvent à terme concurrencer les genévriers.
- Eradiquer les pitosporum.
- Eradiquer les taches de *Carpobrotus edulis* qui concurrencent les espèces des dunes.
- Couper les mimosas du nord ouest du site et traiter leur repousse au dévitalisant. Des chênes pourraient être implantés en remplacement.

Etudes et procédures

Contraintes

Ces opérations sont à entreprendre régulièrement pour éviter la repousse de taillis (mimosas) et éliminer les nouveaux semis (*Carpobrotus*, pins)

Estimatif, partenaires et sources de financement

Agents chargés de la gestion pour les éliminations des semis et jeunes pousses
ADAL 2B
Antenne Corse du CBNMP

Connexions avec d'autres actions

Entretien le boisement et les plantations de genévriers

Fiche action n°4.1

DE NOUVEAUX AMENAGEMENTS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Habitats dunaires

Objectifs

Aménagement des sentiers transversaux en provenance des lotissements.

Extension de la signalétique actuelle, d'information sur le site.

Amélioration des aires de stationnement nord et sud.

Actions à entreprendre

⇒ Installer au début de chacun des deux sentiers transversaux un panneau notifiant l'entrée sur un site du Conservatoire du littoral.

⇒ Effectuer des plantations d'arbres (chênes) le long des deux principaux sentiers transversaux.

⇒ Améliorer la praticabilité de certains secteurs de ces sentiers transversaux par des aménagements type platelage.

⇒ Aménagement de l'aire nord :

- aplanissement du sol (enlèvement des souches notamment) ;
- gyrobroyage et nettoyage de la partie ouest de l'aire nord afin qu'elle puisse être utilisée au maximum de sa capacité en été ;
- concevoir un meilleur aménagement paysager de la petite butte entre le parking et la route.

⇒ Réinstaller le rouleau des dunes spécifique à Mucchiatana ; veiller à son entretien régulier.

Etudes et procédures

Etablir un cahier des charges en vue d'une consultation d'entreprise pour les travaux.

Contraintes

Estimatif, partenaires et sources de financement

Conservatoire du littoral
Gestionnaire

Connexions avec d'autres actions

Réorganiser le débouché de la route départementale

Fiche action n°4.2

REORGANISER LE DEBOUCHE DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Habitats dunaires

Objectifs

Bien qu'en limite nord du site Natura 2000, l'aménagement du débouché de la Départementale permettrait de résoudre le problème de circulation des véhicules sur la dune. On peut offrir un stationnement intégré en arrière de la plage en clôturant l'espace devant les dunes. La gestion du site peut être étendue au nord, devant Cap Sud.

Actions à entreprendre

- ⇒ Concevoir un projet d'aménagement qui rende l'accès à la plage impossible aux véhicules, en clôturant par exemple le terre plein actuel.
- ⇒ Aménager une aire de stationnement pour recevoir le public, avec quelques plantations.
- ⇒ Protéger les derniers bosquets de genévriers du nord et si nécessaire replanter des genévriers.
- ⇒ Etudier la faisabilité de créer une mise à l'eau pour les bateaux et les jets-skis.

Etudes et procédures

Mener une réflexion avec un groupe de travail (commune, com communes, CGal 2B DIRT, DDE, DIREN, Conservatoire du littoral) autour des attentes de l'aménagement.

Etablir un cahier des charges en vue d'une consultation de maîtrise d'oeuvre.

Contraintes

Le terre-plein est situé sur le Domaine de l'Etat

Estimatif, partenaires et sources de financement

Commune, Com Communes, CGal DIRT, DDE, DIREN, Conservatoire du littoral

Connexions avec d'autres actions

Interdire la fréquentation automobile

Fiche action n°4.3

INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Habitats dunaires
Dunes littorales à genévriers oxycèdres
Tortue d'Hermann

Objectifs

Sensibiliser le public au respect de ce site naturel et protégé, remarquable par sa richesse écologique, afin d'assurer sa conservation.
Développer la sensibilisation au milieu naturel auprès des scolaires.

Actions à entreprendre

- ⇒ Restaurer le rouleau d'interprétation à l'accès nord du site, qui a pour but de sensibiliser le public à la nature du site et à sa fragilité ou concevoir un panneau d'information.
- ⇒ Sensibiliser le jeune public à la préservation du patrimoine naturel via des associations ou des structures oeuvrant dans l'éducation à l'environnement
- ⇒ Réaffirmer aux agents de terrain leur rôle essentiel dans l'information et la sensibilisation du public à travers leur présence sur le site.

ETUDES, PROCEDURES

Rechercher des partenariats avec les structures qui agissent dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement

Contraintes

La nécessité d'effectuer la formation des agents chargés du site qui servirait d'appui au structure d'animation.

Estimatif, partenaires et sources de financement

Ass Amis du PNRC, CAUE, CPIE ?

Connexions avec d'autres actions

Interdire la fréquentation automobile

Fiche action n°5

METTRE EN PLACE UN NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION

Habitats et espèces d'intérêt européen concernés

Tous habitats et espèces

OBJECTIFS

La gestion courante, a minima, qui consiste à la fois à l'entretien et au gardiennage du site est essentielle pour garantir un accueil du public respectueux et compatible avec la préservation des habitats et des espèces. La gestion actuelle est trop partielle pour assurer la conservation des espèces. Une gestion plus complète comprenant de l'animation, des suivis scientifiques... nécessiterait des moyens plus développés.

Actions à entreprendre

- ⇒ Etudier avec le Département, les communes concernées et la communauté des communes la possibilité de participer à la gestion : évaluer et mettre en adéquation les attentes de la micro région, les attentes du Département, les attentes de la DIREN et du Conservatoire du littoral.
- ⇒ Définir le rôle des divers intervenants dans le cadre d'un nouveau dispositif.
- ⇒ Mise en place d'un comité de gestion qui se réunirait 1 à 2 fois par an pour établir un bilan des activités et des problèmes rencontrés.

Etudes, procédures

Tour de table des participants potentiels : CGal, communes, com communes, DIREN, CEL

Définition des rôles de chacun en fonction de leur niveau d'implication

Désignation des interlocuteurs de chaque structure pour le comité de gestion du site.

Contraintes

Difficultés de remise à plat de la gestion qui est du ressort du CGal par convention avec le CEL jusqu'en 2006.

La qualité de la gestion dépend de la motivation de(s) agent(s) qui en a (ont) la charge et des moyens à leur disposition.

L'implication et la motivation des partenaires sont inégales

Estimatif, partenaires et sources de financement

A minima : besoin d'un agent technique à temps plein, encadré, avec un renfort de saisonniers en période estivale.
Conseil Général, Communautés des communes, communes de Vescovato, Venzolasca
DIREN, CEL

Connexions avec d'autres actions

Toutes

BIBLIOGRAPHIE

- AGENC, 1987 - 2002** - L'aménagement et la gestion des sites acquis en Haute Corse par le Conservatoire du Littoral. Rapport annuel d'activité.
- AGENC, 1990** - Mucchiatana - Eléments pour un plan de gestion. Rapport.
- Anonyme, 1999** - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Version EUR 15. Commission Européenne DG XI. Seconde version revue et corrigée, M.N.H.N., Paris. **BENSETTITI F. (coord.) et coll., (à paraître)** - Cahiers d'habitats NATURA 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 (Habitats côtiers). M.N.H.N. / La Documentation française.
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997** - CORINE biotopes - Types d'habitats français. ENGREF, MNHN.
- BOSC V., 2003** - Expertise hydrobiologique des fosses de Tanghiccina et du Ciavattone - Inventaire de la cistude d'Europe *Emys Orbicularis* dans les canaux du Fossone et du Ciavattone. Rapport Ass. Amis PNRC.
- DELAUGERRE M., CHEYLAN M., 1992** - Atlas de répartition des Batraciens et Reptiles de Corse. P.N.R.C. / E.P.H.E., 128 p.
- DELAUGERRE M., THIBAUT J.-C. (éds.), 1997** - Faune de Corse - Les espèces animales de la directive « habitats » et de la directive « oiseaux ». Rapport A.G.E.N.C. pour le Parc Naturel Régional de Corse / DIREN / OEC, 190 p.
- D.I.R.E.N., 2001** - Atlas des principales données environnementales 2000. Observatoire de l'Environnement, 147 p.
- FIERS V., GAUVRIT E., GAVAZZI P., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997** - Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, vol. 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.
- CANTERA J.-P., DESNOS A., ROSSI T., THIBAUT J.-C., 1989** - L'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) nicheuse en Corse. *Alauda*, 57 : 229-230.
- CARRY A., LOMBARDINI K., NOUGAREDE J.-P., 2000** - Evaluation des populations de tortues d'Hermann sur 3 sites de la côte orientale de la Corse proposés au titre du réseau NATURA 2000. Rapport SOPTOM-CORSE pour le compte de la DIREN.
- GAILLOT S., 2003** - Estimation de la position du trait de côte et des espaces submergés en 2050 et 2100 sur la site de Mucchiatana (Haute Corse). Rapport élaboré par Univ Lumière 2, Labo Rhodanien de géographie de l'environnement pour le Conservatoire du littoral
- GAMISANS J., 1999** - La végétation de la Corse. Edisud.
- GAUTHIER A., PASKOFF R., 1986** - Evolution actuelle de la ligne de côte sur trois terrains (Mucchiatana, Terrenzana et Pinia). Rapport AGENC.
- GUYOT I., 1992** - La conservation des plantes vasculaires rares sur les sites du Conservatoire du Littoral en Corse. Rapport AGENC pour le CELRL.
- LIBERT C., NICOLINI D., RIVIERE L., 1994** - Site de Mucchiatana : comportement du chêne-liège sous abri-serre de type Tubex. Rapport O.N.F.
- LUCCIONI F., 1996** - Plan de gestion du site naturel de Mucchiatana (commune de Venzolasca, Haute Corse - propriété du Conservatoire du Littoral). Rapport de stage IUP / AGENC.
- MURACCIOLE M., 1983** - Mucchiatana : bilan écologique, pression humaine. AGENC / Association des amis du Parc Naturel Régional de Corse / C.E.L.

- MURACCIOLE M., 1984** - Mucchiatana : aménagement et gestion. AGENC / Association des amis du Parc Naturel Régional de Corse / C.E.L.
- MURACCIOLE M., 1987** - Le genévrier oxycèdre à gros fruit sur le littoral corse : écologie et protection. AGENC.
- OLIVEROS C., DELPONT G., 1999** - Littoral oriental de la Corse : Evolution du trait de côte de 1948 à 1996, de Bastia-Furiani à Cervione et de l'embouchure du Travo (Solaro) à Solenzara. Rapport BRGM R 40504. 22 p., 5 pl.
- PARADIS G., 1991** - Description de la végétation de quatre sites littoraux de la Corse orientale : Mucchiatana, Fautea, Pont de Fautea, Favone. *Bull. Soc. Sci. Hist. & Nat. Corse*, n° 661 : 363-417.
- PARADIS G., 1999** - Contribution à la mise en évidence de la présence ou de l'absence en Corse d'habitats de l'annexe I de la Directive 92/43/CEE dite NATURA 2000. Rapport ASTERE pour la DIREN Corse, 13 p.
- PELLE B., (à paraître)** - *Emys orbicularis* in Cahiers d'habitats NATURA 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 (Espèces animales). M.N.H.N. / La Documentation française.
- PONTERI J., 1996** - Bilan de 10 ans de plantations sur les sites de Pinia et Mucchiatana. Rapport de stage BTS / AGENC.
- RAMEAU J.-C. et al. (éds.), 2001** - Cahiers d'habitats NATURA 2000 - Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1, Volumes 1 & 2 (Habitats forestiers). M.N.H.N. / La Documentation française.
- ROPERT F., 1991** - Étude de l'érosion du littoral oriental corse - synthèse bibliographique. Service Technique Central des Ports Maritimes et Voies Navigables.
- THIBAUT J.-C., BONACCORSI G., 1999** - The birds of Corsica. British Ornithologists' Union checklist N° 17, Tring, U.K., 171 p.

Divers documents utilisés :

- Clichés aériens de l'IGN et de l'IFN
- Carte IGN TOP 25 N° 4349 OT - VESCOVATO
- Fiche ZNIEFF N° 00170000 - Juniperaie littorale de Venzolasca. AGENC (1994) pour la DIREN.
- Données de la Météorologie Nationale



**Document d'objectifs du site NATURA 2000
n° FR9400572**

**« Mucchiatana, embouchure du Golo, Tanghiccìa
et Ciavattone »**

**Communes de LUCCIANA, VESCOVATO, VENZOLASCA et SORBO-
OCOGNANO - Département de HAUTE CORSE**



Septembre 2004

**AGENC
Agence pour la Gestion des Espaces Naturels de Corse
3 rue Luce de Casabianca - 20 200 BASTIA**

Le site « Mucchiatana-embouchure du Golo a été proposé par le Ministère de l'Ecologie et du développement durable pour faire partie des sites Natura 2000 dans la cadre de l'application de la Directive européenne sur la préservation et la conservation des habitats naturels. Le présent document est le Document d'Objectifs du site, qui est discuté par le comité de pilotage puis validé par le Préfet de Haute-Corse.

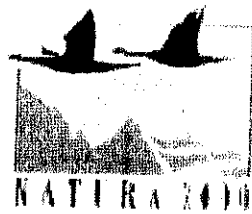
Ce site est composé de 2 entités géographiques distinctes situées de part et d'autre de l'embouchure du fleuve Golo et distantes de 1 km environ.

Au nord se trouve le complexe humide de Tanghiccia, formé d'un bras mort du Golo et de vastes fosses emplies d'eau, issues de l'exploitation de granulats en arrière du littoral. Une extension du site Natura 2000 est envisagée en limite sud du site, de manière à inclure la pointe de terre entre le Golo et le Ciavattone. Peu de données bibliographiques ont pu être rassemblées sur ce secteur et la mise en place du DOCOB a permis de dresser un premier état des lieux écologique. Une étude spécifique sur les cistudes a été par ailleurs menée par l'Association des Amis du PNRC.

Au sud, le site correspond à « Mucchiatana », propriété du Conservatoire du Littoral depuis 1982. Ce site connu pour son magnifique et rare cordon de genévriers à gros fruits, long de 2 km, a fait l'objet de nombreuses études et de nombreuses actions en faveur de sa protection. En 1983 et 1996, deux documents d'orientation d'aménagement et de gestion avaient été rédigés par l'AGENC. Le DOCOB reprend en grande partie les axes de protection déjà formulés dans ces documents. Fort d'un bilan de la gestion effectuée, il réactualise aussi les propositions d'interventions, notamment dans le domaine de la protection des dunes et de la gestion des espaces par le pastoralisme. Le document de ce secteur constituera aussi le plan de gestion de la propriété du Conservatoire du littoral en application de l'article du code

Natura 2000

Natura 2000

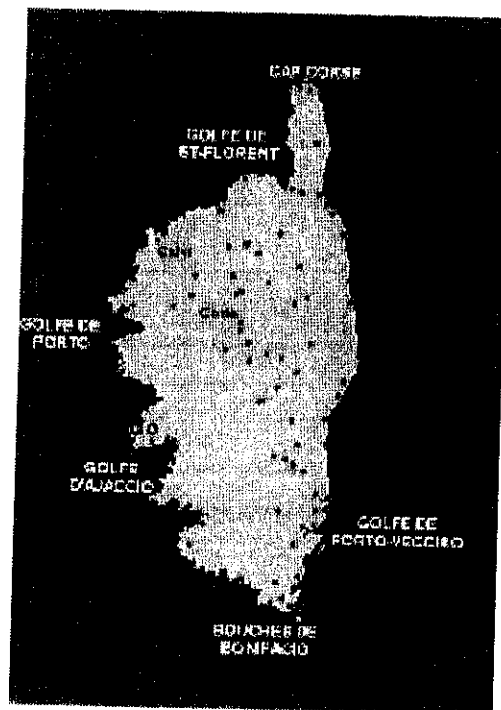


Un réseau de sites

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assurera le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des Etats membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992.

Sa création contribuera en outre à la réalisation des objectifs de la convention sur la diversité biologique adoptée au "Sommet de la Terre" de Rio de Janeiro en juin 1992.

Les 76 sites de Corse



1 031 en France
10 683 en Europe
à ce jour ...



Préserver la nature avec l'homme

Comment est-il constitué ?

- > Un inventaire des habitats naturels et des espèces dont les habitats sont menacés, réalisé sur le terrain par des scientifiques, a été soumis à la concertation des communes, de la Collectivité Territoriale de Corse, des organismes socio-professionnels, des comités départementaux Natura 2000.
- > La Communauté européenne, avec l'accord des Etats membres dresse un projet de liste de sites d'importance communautaire,
- > Les sites approuvés et faisant l'objet d'un document d'objectifs (plan de gestion) seront désignés en "zones spéciales de conservation" d'ici à 2004 et constitueront le réseau européen Natura 2000.

Pour en savoir plus

DIREN de Corse 04 95 51 79 70
Office de l'Environnement de la Corse 04 95 45 04 00
Direction de l'Environnement de la Commission Européenne :
<http://europa.eu.int/comm/environnement/nature/home/htm>
Observatoire de l'Environnement de la Corse : www.oec.fr
Ministère de l'écologie <http://natura2000/environnement.gouv.fr/>

Les étapes de NATURA 2000

- 1979 Directive CEE 79/409 (Directive Oiseaux)
- 1992 Directive CEE 92/43 du 21 Mai (Directive Habitats)
- 1997 Inventaire : 52 sites repertoriés en Corse par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel National. Validation par le Muséum Nationale d'Histoire Naturelle.
- 2000 Désignation des sites Natura 2000.
- à Définition des objectifs de préservation et mise en place des mesures de gestion.
- 2004 Fin de constitution du réseau Natura 2000.

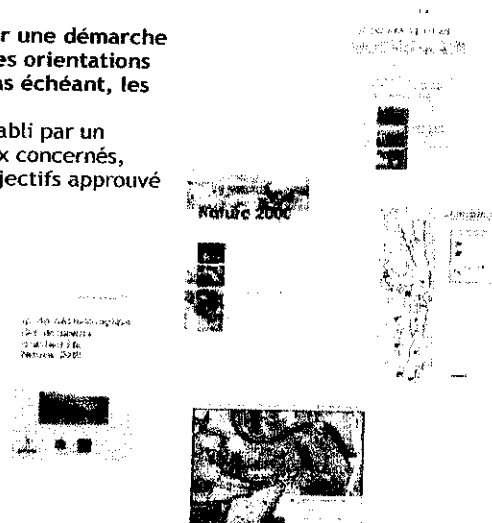
DOCOB

Document d'objectifs

Le document d'objectifs

Pour mettre en oeuvre la Directive "habitats", la France a choisi d'engager une démarche novatrice, celle du document d'objectifs (DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles et indique, le cas échéant, les mesures réglementaires à mettre en oeuvre sur le site.

Il précise les modalités de financement des mesures contractuelles. Il est établi par un opérateur technique choisi par l'Etat, en concertation avec les acteurs locaux concernés, réunis au sein du comité de pilotage du site. C'est à partir du document d'objectifs approuvé par arrêté préfectoral que sont établis les contrats Natura 2000.



Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'organe privilégié des échanges et de la concertation sur chaque site. Mis en place et présidé par le Préfet, il regroupe toutes les catégories de partenaires concernés par le site : élus, propriétaires, agriculteurs, associations, usagers divers, services de l'Etat et des collectivités... Il se réunit régulièrement et il peut constituer des groupes de travail spécialisés.

Ce comité est associé à l'élaboration du document d'objectifs. L'opérateur technique lui présente l'avancement de son travail et prend en compte au fur et à mesure ses avis. Après approbation du document par le préfet, le comité est ensuite informé de sa mise en oeuvre et amené à se prononcer sur les mesures en application, puis sur leur évaluation, par rapport aux objectifs fixés.



Membres du comité de pilotage du site "Mucchiatana- Embouchure du Golo"

Présidence : Francis BLONDIEAU
Sous-Préfet de Corté



Service instructeur : DIREN Ajaccio



Opérateur technique : AGENC, Bastia



Qualité, Organisme

M. Le Directeur Régional de l'Environnement
M. Le Président du Conseil Général de Haute-Corse
M. Le Maire de Lucciana
M. Le Maire de Vescovato
M. Le Maire de Venzolasca
M. Le Maire de Sorbo-Ocognano
M. Le Président de la Communauté de communes
M. Le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse
M. Le Directeur de l'ODARC
M. Le Président de la Fédération des chasseurs de Haute-Corse
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. Le Président de l'association de Chasse de Venzolasca

Qualité, Organisme

M. Le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse
M. Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
M. Le Délégué Régional du CNASEA
M. Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
M. Le Délégué Régional au tourisme
M. Le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
M. Le Président de la Fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse
Conseil Supérieur de la pêche
M. Le Directeur du CRPF de Corse
Antenne du CBMMP-OEC
Conservatoire Régional des Sites - AAPNRC
Association SOPTOM

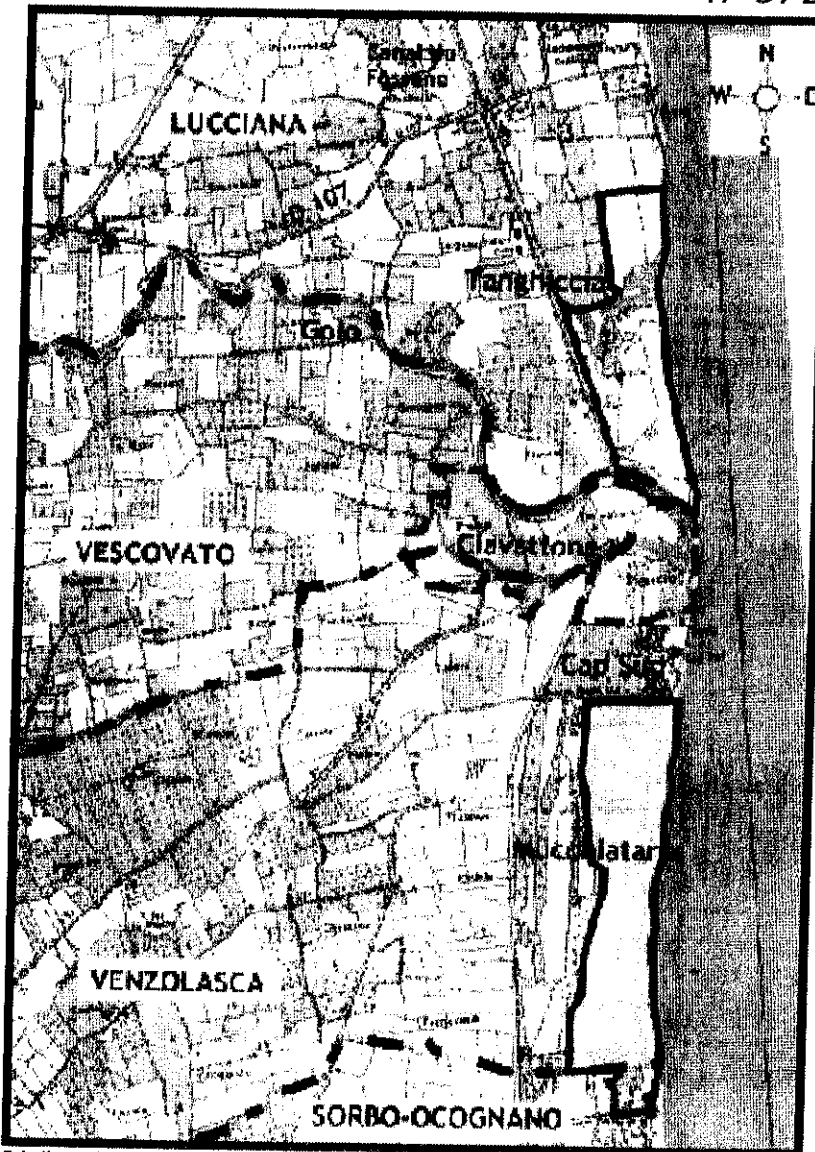
Mucchiatana Embouchure du Golo

Communes

Lucciana
Vescovato
Venzolasca
Sorbo-Ocognano







Carte du site HAUTURA 2001 n° 572



Echelle : 1/30 000

Source : carte IGN TOP 25 n° 4349 OT

Légende :

- | | | | |
|---|---|--|--|
|  | Périmètre proposé au titre de Natura 2000 |  | Propriété du Conservatoire du Littoral |
|  | Périmètre Natura 2000 additionnel |  | Limite communale |

Superficie totale du site

147 ha

Structure foncière

- ☆ 52 % public
- ☆ 48 % privé

Réglementation existante

75 ha au Conservatoire du Littoral, gestion confiée au Département de Haute-Corse
2 ZNIEFF ; Loi littoral ; PPRI

Principales caractéristiques

- ☆ Embouchure du plus grand fleuve de Corse, le Golo
- ☆ Complexes de zones humides : Fosses de Tanghiccìa, canaux de drainage, le Clavattone
- ☆ Plus grand boisement de genévriers à gros fruits du littoral Corse

Faune et flore les plus remarquables

Genévrier oxycède à gros fruits
Tortue d'Hermann
Cistude d'Europe
Rousserolle effarvatte
Guépier d'Europe

Activités et usages sur la zone

- ☆ élevage, agriculture,
- ☆ loisirs: activités balnéaires, chasse, pêche
- ☆ Activité passée : extraction de granulats à Tanghiccìa

Habitats naturels, Espèces remarquables



Le milieu dunaire

Le bois de genévriers de Mucchiatana est exceptionnel. Il est unique en Corse et en Méditerranée pour son étendue, comme pour l'âge de ses sujets.

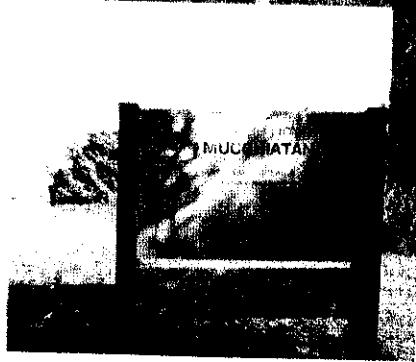
En 1963, Marcelle Conrad, botaniste de la flore corse, découvre les genévriers de l'embouchure du Golo.



Le genévrier à gros fruits, espèce protégée, ne pousse que sur les dunes. Les incendies le détruisent ; il a grandement régressé en Corse et il est devenu très rare sur les côtes de la Méditerranée.



Le Scintillatrix ne vit que sur les genévriers



L'héliantheme, appelé en Corse "Mucchiu marinu", a donné son nom à Mucchiatana



Discrète, la tortue d'Hermann est au bord de l'extinction en France continentale et en régression ailleurs. Son déclin est principalement dû aux incendies, à l'urbanisation, à la prédation et au broyage mécanique. En Corse subsistent les dernières populations équilibrées de France. Mucchiatana abrite plusieurs dizaines d'individus.

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de Mucchiatana depuis 1982, avec l'accord de la commune de Venzolasca. Le Département de Haute-Corse est le gestionnaire du site.



Pimelies

Le guépier d'Europe, ou "chasseur d'Afrique", est un oiseau migrateur qui revient dans nos contrées au printemps pour se reproduire. Il niche à même le sol, creusant des terriers dans les terrains sableux.



Fourmillon : sa larve creuse des entonnoirs dans le sable pour capturer des insectes



Le pâturage ovin est présent jusqu'en bord de mer. Ces activités agricoles traditionnelles garantissent l'ouverture du milieu.

L'érosion du littoral est très forte de part et d'autre de l'embouchure du Golo, la plage ayant enregistré jusqu'à 50m de recul en un demi siècle. La fréquentation par les véhicules tout terrain et les motos des dunes accentuent encore le phénomène.